

Mémorial de Sainte-Hélène

par le comte de Las Cases



herodote.net

herodote.net vous propose ses ouvrages numériques sous deux versions différentes, lisibles à tout instant sur tous vos appareils (ordinateur, tablette, liseuse et smartphone). Ces versions vous offrent une navigation interactive, des liens vers des contenus externes (nécessite une connexion internet) et un système d'annotation et de signets.

Le format **pdf**, format standard Adobe©, est similaire à un livre imprimé. Sa mise en page étant fixe, nous vous recommandons sa lecture sur ordinateur et/ou tablette. Téléchargez au préalable le logiciel Adobe Reader (gratuit) pour plus de confort.

Le format **epub**, format ouvert, s'adapte à la taille de l'écran, même petit. Il vous permet de modifier – selon les options de votre appareil –, la police d'écriture, la taille de caractères, la couleur du fond ou encore de régler les marges ou l'interlignage.



Les **Amis d'herodote.net** peuvent découvrir en grand format les illustrations marquées d'une loupe sur simple clic après s'être identifiés (connexion requise).

[Pour plus d'informations](#)

Mémorial de Sainte-Hélène

Par le comte de Las Cases

Tome XVI

Sommaire

Séjour en Allemagne, depuis l'arrivée à Francfort jusqu'au séjour d'Offenbach – Espace de quinze mois

De décembre 1817 à mars 1818. Séjour à Francfort. – Mes efforts pour adoucir la situation de Longwood ; lettres à Marie-Louise, aux souverains alliés. – Ma lettre à lord Bathurst. – Pétition au parlement d'Angleterre. – Relations avec les divers membres de la famille de l'Empereur. – Mesures pour pourvoir aux besoins de Longwood ; détails, etc. – Voyage aux eaux de Bade. – Séjour à Mannheim ; motifs de ce choix. – Congrès d'Aix-la-Chapelle ; mes efforts ; détails. – Lettre de Madame Mère, etc. – Note aux souverains. – Nouveaux documents officiels reçus de Longwood et adressés aux souverains. – Lettres du comte Las Cases au comte Bertrand et au sous-secrétaire d'État Goulburn. – Nouveaux efforts ; détails, etc. – État de l'opinion. – Arrivée du brick le *Musquito*. – *Dernière vexation ; le ministère badois me fait sortir de Mannheim ; détails, etc.* – *Retraite à Offenbach.*

Depuis l'arrivée à Offenbach jusqu'au retour en France – Espace de plus de deux ans

1818 – 1821. Séjour à Offenbach. – Détails. – Arrivée en Europe de Mme de Montholon en Europe. – Voyage à Bruxelles. – Séjour à Liège, à Chaude-Fontaine, à Sohan près Spa, à Anvers, à Malines. – Mort de Napoléon. – Retour en France. – Conclusion.

POSTFACE

Séjour en Allemagne, depuis l'arrivée à Francfort jusqu'au séjour d'Offenbach

Espace de quinze mois

De décembre 1817 à mars 1818.

Séjour à Francfort. – Mes efforts pour adoucir la situation de Longwood ; lettres à Marie-Louise, aux souverains alliés. – Ma lettre à lord Bathurst. – Pétition au parlement d'Angleterre. – Relations avec les divers membres de la famille de l'Empereur. – Mesures pour pourvoir aux besoins de Longwood ; détails, etc. – Voyage aux eaux de Bade. – Séjour à Mannheim ; motifs de ce choix. – Congrès d'Aix-la-Chapelle ; mes efforts ; détails. – Lettre de Madame Mère, etc. – Note aux souverains. – Nouveaux documents officiels reçus de Longwood et adressés aux souverains. – Lettres du comte Las Cases au comte Bertrand et au sous-secrétaire d'État Goulburn. – Nouveaux efforts ; détails, etc. – État de l'opinion. – Arrivée du brick le *Musquito*. – *Dernière vexation ; le ministère badois me fait sortir de Mannheim ; détails, etc.* – *Retraite à Offenbach.*

La bande prisonnière arriva enfin à Francfort, après plus de quinze jours d'une persécution dont les pays civilisés et en état tranquille offrent peu d'exemples. Un officier prussien, beaucoup moins chargé, disait-il, avec politesse, de me garder que de me faire bien traiter, m'y avait conduit. Il ne me permettait de communication libre avec personne, et ne devait me quitter qu'après une décision authentique et finale à mon égard.

En mettant le pied à Francfort, je me hâtai d'envoyer à notre ambassadeur, ainsi que je l'avais fait à celui que nous avions dans les Pays-Bas, la lettre suivante :

« Monsieur le comte, – j'ai l'honneur, en arrivant dans cette ville, de réclamer la protection de votre caractère public contre les mesures rigoureuses exercées depuis longtemps sur ma personne.

« On s'est saisi de moi, on me transporte, contre mon gré, de ville en ville, sous escorte, avec tous les détails de la captivité. Ceux qui en agissent ainsi avouent ingénument qu'ils me poussent en avant de la sorte, parce que je leur suis arrivé ainsi de l'arrière : ils n'ont, du reste, aucun motif spécial ni ordre positif. En traversant les Pays-Bas, je me suis réclamé à ce sujet de l'ambassadeur de France à la cour de La Haye ; mais on a précipité ma course avec une telle rapidité qu'il m'a été impossible de recevoir aucune réponse. Je prends la liberté de vous envoyer la copie de la lettre que je lui ai adressée, afin de mettre Votre Excellence au fait des premiers détails de mon affaire.

« Monsieur le comte, je suis en cet instant au cent trentième jour de route, harassé, fatigué, malade, infirme ; je me trouve comme roulé jusqu'ici par la fureur des flots ; je succombe, si enfin je ne trouve le port. J'implore, au nom de l'humanité et de la justice, qu'on me laisse respirer un moment. J'ai trouvé une erreur établie sur toute ma route : ceux qui disposaient de ma personne ont tous éprouvé un grand étonnement, quand la discussion est venue à éclaircir qu'il n'y avait en France contre ma personne aucune loi ou acte public ou particulier, et qu'il n'avait jamais rien existé qui eût pu les provoquer. Je vous prie, monsieur le comte, d'avoir à ce sujet l'extrême bonté de vouloir bien, par votre témoignage, prévenir ici toute méprise qui influencerait sur la décision à prendre à mon égard, et m'accorder la protection naturelle que je dois trouver dans votre caractère public. J'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. « Je dois prévenir V. E., peut-être, que, pressé par la circonstance, j'ai écrit, il y a quelques jours, à S. M. l'empereur d'Autriche

pour lui demander un asile dans ses États au cas où ma liberté serait gênée ; mais un pays lointain, étranger à mes mœurs et à mon langage, ne saurait me convenir que par nécessité. J'ai besoin de m'éloigner le moins possible de France, pour revoir ma famille et veiller à mes intérêts domestiques, négligés depuis trois ans. Bruxelles, qui, à ces avantages, joindrait, à cause de la langue, celui de me donner les moyens de suivre l'éducation de mes enfants, est le lieu qu'il me serait heureux d'habiter. J'ai prié M. de La Tour du Pin, à La Haye, de me l'obtenir et j'ose vous supplier de vouloir bien y joindre les moyens qui sont en votre pouvoir. »

Je n'eus pas à Francfort plus de réponse que je n'en avais eu en Belgique. Toutefois, S. E. ne demeura pas inactive à mon égard, et il



**L'Ambassadeur d'Autriche
Johan Philipp von Wessenberg,
lithographie de Kriehuber.**

me fut assuré qu'elle avait, dès l'instant, requis près du Sénat de la ville libre et souveraine mon extradition dans les vingt-quatre heures. Heureusement, l'officier prussien qui était dans l'obligation de me suivre, et que cette continuation de voyage n'arrangeait pas, faisait intervenir sa légation pour qu'on me retînt. On se débattait donc à mon sujet, et j'étais résolu d'abord d'attendre paisiblement à qui demeurerait l'embarras de ma personne. Mais, d'après de sages conseils, je m'adressai à l'ambassadeur d'Autriche (baron de Wessenberg¹), pour lui faire connaître que je m'étais adressé

1. Johan Philipp von Wessenberg (1773-1858), diplomate autrichien, ministre plénipotentiaire de d'Autriche. (JMS)

à son souverain pour implorer un asile dans ses États, et que je serais heureux qu'on voulût bien me laisser attendre sa décision ici. Il me suffit de ce peu de mots auprès d'un homme généreux et loyal, pour que mes nouvelles contrariétés trouvassent aussitôt leur terme. Il intervint immédiatement, me déclara provisoirement sous la protection de son souverain, et requit le *statu quo* à mon égard, jusqu'aux premières nouvelles de sa cour.

Alors tout se calma, alors finit enfin la vague britannique, qui, amoncelée de si loin, frappait depuis si longtemps sur mon existence. Le Sénat de la ville libre me souffrit ; l'officier prussien prit congé. Aux bourrades succédèrent les politesses ; le prince de Hardenberg, auquel je m'étais plaint de mon arrestation dans les provinces rhénanes, me répondit s'en être fâché lui-même. Il me vint de Vienne, avec bienveillance, l'asile demandé. Je fus libre, et j'acquis même la perspective de voir désormais ma tranquillité respectée ; car la réponse de M. le duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, à qui notre ambassadeur à Francfort s'était adressé à mon sujet, fut, me dit-on, qu'on n'avait qu'à me laisser en repos.

M. le duc de Richelieu², dans son indépendance, n'avait fait qu'obéir, sans doute, à sa générosité naturelle, tandis qu'il est à croire que celle de M. l'ambassadeur à Francfort, jadis



Le duc de Richelieu en 1818, par Lawrence.

2. Armand-Emmanuel du Plessis de Richelieu (1766-1822), ministre des Affaires Étrangères de Louis XVIII. (JMS)

ministre diplomatique de Napoléon auprès du roi Jérôme, se trouva gênée par le besoin de donner des gages, ce qui était très bien assurément ; seulement j'avais le droit de trouver malheureux qu'en cette occasion ce fût à mes dépens.

Mes premiers soins, dès que je pus disposer de mes actions, furent tous au grand motif qui m'avait fait quitter Sainte-Hélène, et m'avait ramené en Europe. Bien que je me visse repoussé de Londres, où j'avais établi mes plus grandes espérances, je n'en pris pas avec moins d'ardeur la voie qui me restait encore.

J'écrivis d'abord à Marie-Louise, comme mon premier devoir, et lui adressai ma lettre ouverte, et sous le couvert même de M. le prince de Metternich, ministre directeur de l'Autriche ; puis je m'adressai aux trois grands souverains alliés. Voici mes lettres :

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Lettre à Marie-Louise,
écrite du cap de Bonne-Espérance et expédiée d'Europe.*

« Madame, – à peine hors de Sainte-Hélène, je crois de mon devoir de déposer avec empressement aux pieds de Votre Majesté des nouvelles de votre auguste époux. J'ai été subitement arraché d'auprès de lui, sans aucun indice préalable, et comme frappé de mort subite à ses côtés, sans qu'il ait pu le prévoir : si bien que je ne suis pas assez heureux pour me trouver chargé d'aucune commission ou transmission spéciale à V. M. C'est dans ses conversations et son habitude de chaque jour, durant dix-huit mois, que je dois prendre ce que j'ose faire parvenir à V. M.

« Dans l'oubli des affaires du monde, l'Empereur Napoléon se reposait le plus souvent dans les souvenirs et les affections de sa famille. Il souffrait de n'avoir jamais reçu, bien qu'il l'eût officiellement demandé à ceux qui le gardent, des nouvelles de ce qui lui était le plus cher. Votre Majesté trouvera ce chagrin vivement exprimé, de la propre main de son époux, dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire après qu'on m'eut séparé de lui. J'oserai prendre la liberté d'en placer une copie sous les yeux de V. M.³

« La santé de l'Empereur, à mon départ, était fort attaquée ; il était très mal sous tous les rapports, éprouvant beaucoup de nécessités et privé de toutes jouissances. Heureusement son moral triomphait de tout ; son âme impassible demeurait calme et sereine.

« Je l'ai vu contraint de faire vendre chaque mois une portion de son argenterie pour fournir aux besoins journaliers, et il a été réduit à accepter la petite somme dont un serviteur fidèle, en le quittant, était assez heureux de pouvoir disposer en Angleterre.

« Madame, dans toute l'émotion des sentiments de mon âme, j'ose, en serviteur pieux, prendre la liberté de déposer aux pieds de V. M., et dans l'espoir de lui être agréable, un sacrifice qui m'est cher, des cheveux de votre auguste époux, que je me trouvais posséder depuis longtemps.



Portrait de l'impératrice Marie-Louise, gravé par Coqueret.

3. Voyez la lettre de l'empereur Napoléon au comte de Las Cases. (LC)

J'ose y joindre encore un tracé de Longwood, fait par mon fils pour sa mère. Les regards de V. M. aimeront sans doute à parcourir en détail ce désert lointain.

« Madame, en arrivant en Europe, mon premier soin serait de courir aux pieds de V. M., si un devoir religieux ne me faisait demeurer en Angleterre, pour y consacrer tous les instants du reste de ma vie à tâcher de faire parvenir, par les voies légales qu'admettent les règlements anglais, quelques consolations sur l'affreux rocher qui retient à jamais toute l'ardeur de mes soins. Les ministres britanniques ne pourront me refuser ce religieux emploi ; je le solliciterai avec chaleur, et le remplirai avec loyauté.

« Je suis, etc. Le comte de Las Cases. »

« *P.-S.* Madame, à mon arrivée en Europe, repoussé d'Angleterre, saisi sur le continent, et retenu très malade à Francfort, j'obtiens dans cet instant un asile dans les États de votre auguste père. Je profite du premier moment de ma liberté, pour adresser à V. M. des lignes qui furent tracées pour elle aux extrémités de l'Afrique, à trois mille lieues de distance. Je supplie V. M. de daigner les recevoir avec bienveillance, et cela me consolera d'une partie de mes peines. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

Lettre au prince de Metternich, renfermant la précédente.

« Prince, je m'empresse d'exprimer à V. A. tous mes remerciements, pour la faveur d'un asile obtenu dans les États de S. M. l'Empereur,

« Je prends en même temps la liberté de joindre, sous votre couvert, une lettre pour S. M. Marie-Louise ; et ici, prince, je vous conjure d'agréer que, mettant de côté le caractère public de V. A., je ne m'adresse qu'à votre caractère privé. J'entends demander un conseil bien plutôt qu'accomplir un acte. Absent depuis si longtemps d'Europe, ce ne serait qu'innocemment et contre mon gré que je viendrais à blesser quelques convenances. Je m'abandonne ici à la seule effusion de mon cœur.

« Prince, c'est l'ensemble de ces sentiments qui me porte à livrer ouverte, à votre discrétion et à votre jugement personnel, la lettre que j'inclus ici. C'est encore l'ensemble des mêmes sentiments qui me porte à vous peindre l'empereur Napoléon en proie sur son roc à la persécution de quelques ennemis personnels et à l'abandon du reste de l'univers. Je ne vis désormais que pour l'espoir de lui porter quelques consolations. Je sais celles qui lui seraient les plus chères par l'habitude journalière de dix-huit mois, et, j'ose le dire, l'abandon et l'épanchement de quelques



Le prince de Metternich.

instants. Qui le connaît comme moi ? Napoléon sent et s'exprime sur son histoire passée comme si elle avait déjà trois cents ans : il n'est demeuré en arrière que sur les sentiments de famille. Quels qu'aient été les événements de la politique, il ne doute nullement des sentiments domestiques. Comment, par quelle voie, de quelle manière, sans blesser la convenance ni les règles, ni les intentions, pourrai-je obtenir des informations directes de ses plus proches, de sa femme, de son fils ? Prince, j'ose vous répéter que je m'adresse ici d'homme à homme : c'est un cœur qui en questionne un autre.

« Durant mon séjour à Sainte-Hélène, nous n'avons communiqué ou pu communiquer avec le commissaire autrichien ; Votre Altesse a dû lire dans un document public⁴, adressé en réponse au gouverneur, que *si les commissaires autrichien et russe étaient venus pour veiller à ce que Napoléon obtînt les égards et les traitements qui lui étaient dus, la démarche de ces envoyés rappelait le caractère de leurs maîtres ; mais que lui, gouverneur, ayant déclaré qu'ils n'avaient ni droit, ni autorisation, ni interférence sur ces objets, les avait, par cette déclaration, rendus inadmissibles*. Napoléon, en même temps, exprima publiquement qu'il les recevrait volontiers comme simples particuliers ; toutefois, nous ne les avons pas vus davantage, soit que les instructions fussent telles, soit, comme j'ai plus lieu de le croire, que le gouverneur voulût, à ce titre, les soumettre à un interdit qui aurait blessé leur caractère.

« V. A. verra, dans la copie d'une lettre transcrite pour S. M. Marie-Louise, la rigueur dont on a usé vis-à-vis d'un botaniste autrichien, et la peine qu'en a éprouvée l'empereur Napoléon. Je renouvelle encore ici à V. A. l'expression de la nature de mes sentiments et l'assurance du profond respect avec lequel je suis, etc. Le comte de Las Cases.

4. Lettre de M. le comte de Montholon en réponse à sir Hudson Lowe. Voyez tome 5, au 23 août 1816. (LC)

« P.-S. Dans le cas où ma lettre à S. M. Marie-Louise viendrait à ne pas lui être remise, je supplie de V. A. la faveur signalée de vouloir bien ordonner que le petit paquet de cheveux qu'elle renferme me soit renvoyé. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

Lettre à S. M. l'Empereur de Russie

« Sire, un sentiment, un devoir religieux me conduit aux pieds de V. M.

« Le serviteur pieux et fidèle d'une royale victime de l'adversité ose élever la voix jusqu'à votre trône, qu'entourent toutes les prospérités de la fortune ; dédaignerez-vous de l'entendre ?

« Soudainement arraché d'auprès de Napoléon, et comme frappé de mort subite à ses côtés, j'erre depuis comme dans un autre univers, traînant partout avec moi l'image des maux dont j'ai été le témoin, et que je ne puis plus partager.

« Sire, c'est à vos pieds que mon cœur me suggère de venir chercher un adoucissement à mes peines, un espoir à mes vœux.

« Votre traité du 2 août 1815, avec vos hauts alliés, consacre que Napoléon est votre prisonnier, et abandonne à l'Angleterre la possession de sa personne, tous les soins, toutes les mesures de sa détention.

« Sire, je ne parlerai point contre ce traité ; je ne me plaindrai même pas des détails dont les ministres anglais accompagnent la portion que vous avez confiée à leurs dispositions.

« La politique, les hauts intérêts, les grands griefs, quelque lourds qu'ils pèsent sur son âme, sont ici loin de ma pensée : les seuls soins domestiques, en cet instant, remplissent mon cœur.

« J'implore donc V. M., ainsi que j'ai fait auprès de ses hauts alliés⁵, pour qu'elle daigne protéger la demande que j'adresse au gouvernement anglais, de permettre que je me consacre, à Londres, à procurer à l'illustre captif, en dedans des règlements et des lois, quelques jouissances morales et des adoucissements corporels qui ne seront d'aucune charge à personne.

« Sire, ma demande est une faveur innocente, naturelle, simple, sans objections raisonnables, et je ne suis pas sans titres essentiels pour venir la solliciter de V. M. Elle est loin d'y être étrangère.

« En abandonnant à d'autres la garde et la détention du captif, V. M. n'a pas renoncé certainement à veiller aux égards, aux attentions qu'on devait à sa personne sacrée. En renonçant à toute interposition politique, V. M. n'a pu s'interdire de contribuer aux consolations qu'approuveraient ses sentiments privés, aux adoucissements qui demeureraient en dehors de l'objet principal.

« Sire, tous les jours, à Sainte-Hélène, on remue, on fait peser des chaînes en votre nom. Auriez-vous accordé que votre nom n'y parvînt que pour autoriser seulement d'odieuses et d'intolérables rigueurs ?

« Sire, celui sur lequel elles s'exercent est celui-là même à qui vous avez donné longtemps le nom de *frère*. Votre âme royale ne peut l'oublier ; votre cœur ne saurait y être insensible. J'implore donc ici, pour une

5. Pareilles lettres avaient été écrites à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, à quelques variations près, commandées par les circonstances individuelles de ces princes. (LC)

légère faveur, votre sympathie, vos souvenirs, votre dignité même. Votre âme magnanime, sire, s'est montrée trop amie de la morale publique, elle nous a montré trop de générosité et de délicatesse privées dans ses diverses relations, pour que je désespère un instant.

« Et quelle est, encore une fois, cette faveur que je place sous votre protection, sire ? D'être souffert seulement près du lieu de communication et d'envoi, c'est-à-dire sur le point le plus opportun, dans la position la plus propre à pouvoir, *d'après les formes voulues et les règlements prescrits*, continuer de loin les soins domestiques qu'il ne m'est plus permis d'exercer dans la prison même : voilà tout.

« Toutefois, sire, j'implore et j'attends cette faveur de V. M. Et combien ne deviendrais-je pas heureux si elle daignait y ajouter de faire descendre jusqu'à moi de confier à mes soins cette partie de l'intérêt moral et privé auquel ses grands engagements ne sauraient l'avoir fait renoncer pour son propre compte. Et qui mieux que moi, sire, saurait comment s'en acquitter ? Qui pourrait s'y livrer avec plus d'ardeur ? Je me suis banni de ma patrie pour pouvoir y consacrer désormais, sans distraction et sans gêne, le reste de ma vie. Daignez m'entendre et me satisfaire, sire, je vous en conjure. Et à qui doivent se reporter ces soins que je propose ? En faveur de qui vous sollicité-je ici de pouvoir me dévouer, sire ? C'est de celui que vous appelâtes votre ami.

« Ah ! sire, assez de prodiges, de gloire, remplissent le règne de V. M. ; l'histoire en est déjà pourvue. Qu'on y trouve des actes d'une vertu plus rare ; faites quelque chose pour l'amitié !... Que l'histoire dise de vous : Au milieu du plus terrible conflit politique qui fut jamais, il montra quelque chose encore au-dessus de la victoire ; ce fut le souvenir, le respect d'une vieille amitié !!!...

« Que de fois, sur notre rocher, sire, j'ai entendu l'empereur Napoléon, traitant de ce qui le concerne comme si c'était déjà de plusieurs siècles en arrière, parlant déjà le langage de l'histoire, dire : *Je n'ai eu avec l'empereur Alexandre qu'une guerre de politique : elle était étrangère aux sentiments individuels, je ne dois pas lui supposer une animosité personnelle.*

Une circonstance qui serait digne de vous, Sire, a dû l'y confirmer : un bruit nous parvint, au haut de notre rocher, que le commissaire de V. M. à l'île de Sainte-Hélène avait, à la suite de ses instructions, et de la propre main de V. M., la recommandation positive de porter les mêmes égards, les mêmes respects à l'empereur Napoléon qu'à elle-même.

Nous l'avons entouré, sire, de ce rapport que nous savions lui plaire : il était dans le caractère de V. M., et nous nous y sommes abandonnés, sans toutefois avoir trouvé à nous en convaincre ; car, pendant tout mon séjour du moins, nous n'avons pu avoir aucune communication avec le commissaire de V. M. Elle aura su sans doute que Napoléon, requis par le gouverneur de Sainte-Hélène de recevoir le commissaire de V. M. et celui de son allié l'empereur d'Autriche, fit répondre : *Que si ces commissaires étaient chargés de la part de leurs maîtres de veiller à ce que, dans une île au milieu de l'Océan, séparée du reste de la terre, on ne manquât pas aux égards qui lui étaient dus, il reconnaissait là le caractère de ces deux princes ; mais que le gouverneur*



Alexandre I^{er} de Russie,
lithographie de Langlumé.

ayant déclaré qu'ils n'avaient rien à voir ni à interférer dans ce qui se passait sur ce rocher, ils devenaient dès cet instant sans mission à ses yeux. Toutefois il ajouta qu'il serait ravi de les voir comme particuliers ; ce qui demeura sans effet, soit qu'ils ne l'aient jamais su, soit que leurs instructions ne le leur permissent pas, soit enfin (ce que je ne crois pas improbable) que le gouvernement anglais ait voulu les soumettre alors à une dépendance que n'admettait pas leur caractère.

« Sire, si j'ai osé, en cette occasion, élever mon humble voix jusqu'à Votre Majesté, j'en ai puisé la hardiesse dans le dévouement profond, vif, inaltérable, que je conserve pour celui qui régna sur moi, qui fut mon maître... ; et ce sentiment doit me faire trouver grâce devant Votre Majesté. »

« Je suis, etc., Le comte de Las Cases. »

Encore le cœur gros de tous les mauvais traitements que j'avais éprouvés de la façon du ministère anglais, je me crus une obligation, une espèce de devoir public, d'en adresser des plaintes à lord Bathurst par la lettre ci-après, demeurée au surplus confidentielle pendant plus de dix mois, et qui eût pu le demeurer toujours, si son premier subordonné, le sieur Goulburn, sous-secrétaire d'État, par des paroles fausses et déplacées à mon sujet, dans la Chambre des communes, ainsi qu'on le verra plus bas, n'était venu me forcer en quelque sorte à donner de la publicité à ma lettre, publicité qui, au demeurant, devient pour le lecteur un gage de plus de l'authenticité et de l'exactitude de tous les faits mentionnés ici.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

Lettre du comte de Las Cases à lord Bathurst⁶

« Milord, – si je supportais sans rien dire les actes arbitraires et tyranniques, l’infraction des lois, le mépris des formes, la violation des principes, dont je suis la victime depuis plus d’un an que je me trouve entre les mains de vos agents, mon silence pourrait être pris pour un acquiescement tacite qui me rendrait coupable envers moi-même, envers vous, envers la société tout entière : envers moi qui ai de grands redressements à prétendre ; envers vous qui les ignorez peut-être, et vous empesseriez de les accorder ; envers la société entière, dans l’intérêt de laquelle tout homme de bien doit se montrer intraitable sur les écarts du pouvoir, pour l’honneur des lois et la sécurité de ceux qui viennent après lui.

« Milord, si j’ai tant tardé à vous adresser mes griefs, n’en accusez que vous-même, la persécution que j’ai rencontrée sur vos rivages, et celle dont vous avez donné l’impulsion dans les pays voisins. Il semblerait en effet qu’on a inventé pour moi un supplice nouveau : la déportation sur les grands chemins. Je me suis vu colporté de ville en ville comme un malfaiteur, et bien que moribond, sans qu’on pût m’en donner aucun repos. Comment vous écrire ?

« Si j’adresse ici personnellement à V. S. tout ce qui me concerne, c’est comme étant de votre département et en votre nom qu’ont commencé les actes dont j’ai à me plaindre ; que c’est dans votre département et en votre nom qu’ils ont continué, et que si, depuis, d’autres mains ont pesé sur moi, c’est V. S. qui m’a placé sous leurs coups, ce sont ses suggestions qui ont dicté le traitement que j’ai reçu.

6. Henry Bathurst, cf. la note au tome 14 à la date du 16 novembre 1816. (*JMS*)

« Milord, je suis un des quatre auxquels vos ordres réduisirent, à Plymouth, le grand nombre de ceux qui recherchaient le bonheur et la gloire de suivre l'illustre victime de *la terrible hospitalité du Bellerophon* ; je remplissais de mon mieux à Longwood ma religieuse et sainte occupation ; j'y dévouais toutes les facultés de mon cœur et de mon âme aux adoucissements de la captivité la plus dure qui fut jamais, quand je m'en suis vu soudainement enlevé par le gouverneur de Sainte-Hélène. Il était dans ses droits peut-être ; j'avais enfreint



Lord Bathurst, secrétaire d'État
pour la guerre et les colonies.

ses règlements : je n'étais coupable, après tout, que d'avoir usé du droit de tout captif, celui de déjouer sans scrupule la surveillance de son geôlier ; car il n'avait été rien laissé entre nous à la délicatesse, à la confiance, à l'honneur. Je ne me suis point plaint de l'acte exercé envers moi. Je n'ai souffert que dans ce qui a pu heurter gratuitement celui duquel on me séparait ; c'est presque à ses côtés, presque sous ses yeux qu'on m'a saisi ; ce qui lui a fait écrire, ainsi que vous l'aurez lu, qu'en me voyant de sa fenêtre, entraîné dans la plaine, au milieu de nombreux panaches flottants et de chevaux qui carolaient autour de moi, il avait eu l'idée des sauvages de la mer du Sud, qui, dans leur joie féroce, dansent autour de la victime qu'ils vont dévorer.

« Milord, il a pu m'être permis de croire que la cause de ce qui m'est arrivé, les pièces secrètes confiées à mon domestique, sur sa

propre sollicitation, n'étaient que le résultat d'un piège qui m'aurait été tendu. Le gouverneur lui-même est demeuré d'accord avec moi que les apparences pouvaient justifier ma pensée ; mais il m'a donné sa parole d'honneur qu'il y était étranger, et je l'ai cru. Ces pièces secrètes, du reste, étaient destinées, dans le principe, à passer précisément par ses mains : elles lui eussent été adressées, si, peu de temps auparavant, il ne m'avait fait dire que la continuation de mon style le porterait à m'éloigner de celui auquel je me dévouais. Cela est si vrai, et les pièces étaient si peu importantes en elles-mêmes, qu'il n'en a jamais été question depuis : elles sont demeurées tout à fait étrangères à l'événement qu'elles avaient fait naître⁷.

« Milord, ma captivité à Sainte-Hélène n'était que volontaire : vous aviez prononcé dans vos règlements qu'elle cesserait à mon gré ; j'ai donc signifié à sir Hudson Lowe, dès que je me suis trouvé séparé de Longwood, qu'à compter de cet instant je me retirais de sa dépendance personnelle, et que je me replaçais sous la protection des lois civiles et générales ; que si j'avais commis quelque faute, je demandais qu'il m'envoyât à mes juges ; que s'il croyait que mes papiers, que je lui avais donné le temps de parcourir assez pour les comprendre, nécessitaient d'être mis sous les yeux des ministres, je demandais qu'ils vous fussent envoyés, Milord, et moi avec eux, et afin de lui rendre cette détermination plus facile, je lui exposais l'état affreux de ma santé, le danger imminent de celle de mon fils, qui réclamaient de nous envoyer tous deux à la source des premiers secours de l'art ; j'ajoutais, en outre, que j'acquiesçais d'avance, volontairement et de bonne foi, à toutes les restrictions, même illégales, que V. S., au besoin, jugerait

7. À moins que ce ne soit ce à quoi un ministre a voulu faire allusion dans le parlement d'Angleterre, le 14 mai 1818. Cherchant à justifier les persécutions exercées sur le comte de Las Cases, il a dit qu'on l'avait surpris à établir une correspondance en Europe par l'intermédiaire de l'Angleterre. Mais le noble lord n'a fait que l'affirmer de vive voix, et a refusé de produire les documents officiels qui en auraient établi la preuve. Chacun pourra fixer son opinion d'après cette dernière circonstance. (LC)

à propos de m'imposer à mon arrivée en Angleterre. Sir Hudson Lowe ne crut pas pouvoir prendre ce parti ; et après de longues hésitations et m'avoir tenu captif au secret dans l'île pendant cinq ou six semaines, il finit par me déporter au cap de Bonne-Espérance, selon la lettre de ses instructions ; mesure qu'il eût pu et eût dû sans doute exécuter en peu de jours. Ce gouverneur a retenu en même temps tous ceux de mes papiers qu'il a jugé convenable, sans me permettre d'y apposer mon sceau, ou ne me le permettant qu'avec la restriction dérisoire de mon consentement exprès à ce qu'il pût le briser en mon absence, s'il le jugeait à propos, ce qui était me l'interdire.

« À la faveur de pareilles subtilités, sir Hudson Lowe pourrait dire aussi, peut-être, qu'il n'a tenu qu'à moi de revenir à Longwood. Il est très vrai que, pressé par mes arguments et par la délicatesse de sa position vis-à-vis de moi, il m'a offert d'y retourner, parce que cela le tirait d'embarras ; mais en même temps qu'il me l'offrait, il me le rendait impossible. « Vous m'avez souillé, flétri, lui disais-je, en m'enlevant sous les yeux mêmes de Napoléon : je ne pourrai plus être désormais pour lui un objet de consolation, mais bien plutôt d'injurieux et pénibles souvenirs ; je ne saurais reparaître à Longwood que sur son désir exprès. » J'ai demandé d'écrire, j'ai même écrit pour connaître ce désir ; mais sir Hudson Lowe a prétendu dicter lui-même ou limiter mes expressions, j'ai dû m'y refuser. Sa situation entre captifs au secret, qu'il faisait agir séparément à son gré, était aussi par trop avantageuse ; d'ailleurs, si je retournais, sir Hudson Lowe ne consentait pas davantage à rendre mes papiers. Le lendemain, il pouvait renouveler sur moi ou sur mes malheureux compagnons ses injurieux actes d'autorité ; j'avais la douleur d'en avoir ouvert la porte ; mon retour en aurait consacré l'usage ; il ne me restait qu'à me déchirer le cœur, partir.

« Voilà, milord, je crois, toute la partie de mon affaire relative à Sainte-Hélène : elle se trouve prouvée et développée dans ma correspondance avec sir Hudson Lowe, dont vous avez saisi, dans la Tamise, et tenez en ce moment entre vos mains toutes les pièces soigneusement arrangées et mises en ordre par moi-même.

« Milord, arrivé au cap de Bonne-Espérance, je me crus bien mieux placé pour jouir de la protection de vos lois. Sorti de l'île fatale sur laquelle l'importance du sujet pouvait servir de prétexte peut-être à certaines irrégularités, je me voyais à cinq cents lieues plus loin, dans une colonie tranquille, sous le plein exercice de votre belle législation si justement vantée. Quel fut mon étonnement ! Ce que sir Hudson Lowe n'avait pas osé faire à Sainte-Hélène, me retenir captif, lord Charles Sommerset le trouva très facile au Cap ; j'eus beau lui faire les mêmes demandes, les mêmes raisonnements, offrir les mêmes concessions qu'à sir Hudson Lowe, pour être envoyé auprès de vous en Europe ; tout fut inutile, il me retint ; et ce fut l'acte de son caprice et de sa volonté ! car sir Hudson Lowe n'était point son chef, il ne pouvait lui donner des ordres. Lord Charles Sommerset était chef suprême, il jouissait pour son compte d'un pouvoir discrétionnaire ; il pouvait et devait être une espèce de juge sommaire dans mon affaire : il refusa constamment de m'entendre, repoussa tout éclaircissement ; et, malgré mes vives et instantes représentations, se contenta de faire froidement demander à trois mille lieues, à mes juges naturels, s'il ferait bien de m'envoyer à eux ; et par là il exécuta dès cet instant sur moi la plus affreuse sentence qu'aucun tribunal eût jamais pu m'infliger : un bannissement et une captivité de sept à huit mois, à trois mille lieues de ma famille, de mes intérêts, de mon pays, de mes proches, de toutes mes affections.

« Milord, d'après la sainteté de vos lois, et selon les principes classiques que vous ont légués vos pères, lord Charles Sommerset s'est rendu coupable envers moi du plus grand des crimes : d'un crime égal, aux yeux de bien des gens, et aux miens par les tourments que j'ai éprouvés, supérieur à l'homicide même. Je vous le dénonce, et j'en demande justice. Il n'est point d'Anglais à qui ces beaux privilèges sont chers, qui ne joigne ici sa voix à la mienne, et n'ait une juste idée du supplice que j'ai enduré. C'est en vain qu'on se replierait sur ce que le Cap n'est qu'une colonie sous un pouvoir militaire, et avec des lois encore en partie hollandaises. Milord, partout où arrive le nom britannique doivent régner la justice et la protection des lois anglaises ; ce qui serait un crime sur la Tamise ne saurait demeurer une chose simple sur un point de l'Afrique où flotte le pavillon d'Angleterre.

« Je n'étais point un prisonnier de guerre, je n'ai pu être qu'un prisonnier judiciaire : me tenir huit mois séparé de mes juges est un déni de justice qui ferait frémir parmi vous ; me punir sans jugement, sans sentence est une tyrannie qui révolte votre législation. Et que demandais-je à lord Charles Sommerset ? La liberté ? Non ; mais de vous être envoyé captif, et pour subir un jugement s'il y avait lieu. Il s'est fait dans ma personne un jeu de ce que la raison estime de plus sacré, de ce que le cœur a de plus doux, de ce que l'homme a de plus cher. Et quels pouvaient être ses motifs, quelles seraient ses excuses ? il me les a constamment et obstinément refusés. Et ici, milord, je demande qu'il soit bien entendu que l'indignation et la douleur ne m'emportent pas au point de ne pas distinguer en lord Charles Sommerset les égards privés dont il a cherché à adoucir ma captivité, d'avec l'horreur de l'acte public par lequel il m'y a condamné : bien qu'il soit vrai que sur la fin de mon séjour, la chaleur de mes expressions, l'importunité de mes réclamations sans doute, l'ont aigri au point de me retenir, en

dépit de mes instances et d'incommodités graves, dans la campagne, hors de la portée journalière des médecins et des remèdes de la ville.

« Enfin, milord, après sept mois de captivité et vos ordres sans doute arrivés, il m'a été signifié qu'il ne me restait plus qu'à me pourvoir d'un bâtiment qui pût me conduire en Angleterre. J'ai vainement sollicité une occasion qui pût convenir à la détresse de ma santé et de celle de mon fils ; les vaisseaux convenables m'ont été refusés par un motif ou par un autre ; je me suis vu réduit, dans le choix qui m'était laissé, au seul bâtiment qui se trouvait en partance, et indiqué d'ailleurs par S. E. le gouverneur lui-même. J'ai dû m'y embarquer *captif*, et pourtant à *mes frais* ; ce qui, pour le dire en passant, semble peu conciliable : c'était un brick de deux cent trente tonneaux et de douze hommes d'équipage sur lequel, privés de médecin, soumis à tous les inconvénients, à toutes les privations, à tous les maux d'un aussi petit bâtiment, il nous a fallu endurer une traversée de près de cent jours.

« Voilà, Milord, toute la partie de mon affaire qui concerne le cap de Bonne-Espérance, et dont la preuve et le développement se trouvent dans ma correspondance avec lord Charles Sommerset, saisie par vos ordres dans la Tamise, et en ce moment même en votre possession.

« En atteignant vos rivages, Milord, je croyais toucher enfin au terme de mes maux. J'avais eu l'honneur d'adresser, en arrivant au Cap, une lettre à S. A. le prince régent, pour me placer sous sa protection royale ; je vous en avais écrit une en même temps pour le même sujet. Je ne doutais pas que je dusse à ces lettres l'ordre de mon retour. Déjà je me faisais un bonheur qui adoucissait mes chagrins, de retrouver les amis que j'ai à Londres, d'y reprendre mes intérêts domestiques, depuis plus de trois ans négligés ou détruits. Quel a été mon étonnement ! En entrant dans la Tamise, je me suis vu aussitôt transféré à

l'écart, mis au secret, mes papiers ont été scellés. Peu d'heures après un de vos messagers est venu se saisir de moi au milieu de la nuit, m'a signifié ma déportation sur le continent, et m'a conduit à Douvres pour la mettre à exécution. S'étant présenté trois jours de retard, son zèle a su mettre ce temps à profit ; il a remis tous mes papiers à ma disposition, m'a fait donner tout ce qu'il me fallait pour écrire, m'y a encouragé de son mieux, et a attendu le dernier instant du départ pour saisir, après la fouille la plus minutieuse, jusqu'à la dernière ligne d'écriture. C'est une sorte de piège, milord, que je n'ai garde d'attribuer autrement qu'à la bassesse de celui qui l'a pratiquée.

« Une circonstance de même nature s'était présentée à Sainte-Hélène. Sir Hudson Lowe, après m'avoir gardé cinq semaines au secret, où il m'avait permis tous les moyens d'écrire, voulait, à mon départ, fouiller de nouveau mes papiers ; mais il me suffit alors de lui donner à entendre l'étrange couleur que prendrait la facilité qui m'avait été offerte de consigner sur le papier les idées qu'autrement j'aurais gardées en moi-même ; sir Hudson Lowe y renonça à l'instant : c'est une justice que je dois rendre à ce gouverneur.

« Ce qu'il y a de plus étrange ici, Milord, et qu'on aura de la peine à croire, c'est que votre messager, bien que j'en aie fait, a emballé tous mes papiers, et m'en a séparé sans vouloir en tracer d'inventaire, ni observer aucune des formalités que requièrent toutes les jurisprudences du monde. Persuadé que cette déviation du premier des principes provenait de l'ignorance du subalterne et non des ordres du ministre, j'ai cherché à y remédier dans vos intérêts, milord, en obtenant et m'empressant d'y apposer mon sceau, afin de vous mettre à même de régulariser à temps les fautes de votre agent. Je désire que V. S. apprécie cette mesure : elle a été calculée de ma part, ainsi que vous le prouvera la nature de mes papiers, uniquement pour vous

donner une nuance de mon caractère et une preuve de ma modération. J'ai eu l'honneur de l'écrire à l'instant même à lord Sidmouth, et de lui faire observer en même temps combien ma présence demeurerait nécessaire à l'examen de mes papiers, qui, par une seule parole de moi, deviennent fort simples, tandis que mon absence peut les laisser inexplicables. Lord Sidmouth ne m'a honoré d'aucune réponse.

« Milord, votre agent, du reste, sortant de la décence et de la générosité qui caractérisent si bien les particuliers de votre nation, a accompagné sa mission de plus d'amertume qu'il ne serait facile de l'imaginer. Après m'avoir choqué une première fois par ses grossières injures sur la personne que je vénère le plus dans le monde, il a épuisé sur moi toutes les vilénies de la langue, et cela parce que je ne me prêtais pas à converser avec lui. Il avait reçu de vous l'ordre de me garder ; mais a-t-il pu croire que vous eussiez voulu étendre votre pouvoir jusqu'à me contraindre de faire société avec lui ? Cet homme avait un second sur lequel ne s'étendent point mes plaintes : bien qu'il ait partagé les mêmes torts, j'ai su néanmoins lui distinguer parfois certaine retenue, et puis il a été excité, aiguillonné par le premier.

« Milord, votre messenger, en me signifiant l'ordre de ma déportation au milieu de la nuit, ne m'a laissé de choix que Calais ou Ostende. À peine à moi-même, il a fallu me décider sur-le-champ. Peu d'heures après, rendu à la réflexion, j'ai demandé s'il ne me serait pas permis d'aller en Amérique ou sur quelque autre point du continent. Il m'a répondu que non ; que d'ailleurs, d'après mon choix, il avait déjà écrit au gouvernement. J'ai insisté ; mais il m'a déclaré être sûr que tous mes efforts seraient inutiles. Son assertion pourrait-elle être vraie, milord ? Je ne saurais le croire ; toutefois ma destinée a été arrêtée en conséquence.

« On a montré à mes yeux, et l'on a refusé à mes mains l'ordre de S. A. R. le prince régent de sortir à l'instant de la Grande-Bretagne. Ce refus est-il une forme ? Était-ce une précaution ? Cet acte royal entraînerait-il une responsabilité, ou a-t-on craint que je ne m'en fisse un titre d'honneur ? Et en effet, en pourrait-il être autrement, si, n'arguant aucun grief, il ne semble punir qu'un des plus rares dévouements, celui d'un serviteur s'immolant avec son maître qu'avait abandonné la fortune.

« Milord, dans le choix rétréci que m'a fait parvenir Votre Seigneurie, j'ai donné la préférence à Ostende sur Calais par de simples motifs de délicatesse puisés dans ma tendre vénération pour la patrie ; il m'en aurait trop coûté qu'on eût pu dire que mes compatriotes m'auraient persécuté pour un acte de vertu : et peut-être de leur part c'eût-il été au moins excusable ; de la vôtre, milord, ma déportation d'Angleterre n'a été qu'un vrai caprice, une dureté sans excuse.

« Quoi qu'il en soit, me voilà sur le continent, j'y ai été jeté de votre fait et contre mon gré ; et ici, Milord, qu'il me soit permis de m'arrêter un instant. Je connais toutes les circonstances de ma vie, et fortunément il n'est pas de coin en Europe où je ne puisse porter un cœur tranquille, un front serein, un pas assuré. Mais vous, Milord, qui n'avez ni le loisir, ni le vouloir, ni les facilités de rechercher mon obscure carrière, si par hasard des dissensions politiques, durant lesquelles les actes poursuivis ne sont pas toujours des crimes, eussent mis ma personne en danger, si j'y eusse succombé, on m'eût dit une victime ; mais vous, milord, qui m'auriez livré, quel nom n'eût pas été le vôtre ? Ne vous exposiez-vous pas à ce qu'on pût dire : « Tandis que les lois anglaises s'enorgueillissent d'avoir aboli la traite des nègres aux îles d'Amérique, les ministres anglais trafiquent de la chair blanche sur le continent de l'Europe !!! »

« Milord, par suite de l'impulsion que Votre Seigneurie a imprimée à mes destinées, j'ai été saisi et conduit à travers le royaume des Pays-Bas, en malfaiteur et sans pitié, bien que moribond. J'en ai jeté les hauts cris. Oserais-je à ce sujet, Milord, vous transcrire des vérités peu agréables ? Mais pourquoi pas ? C'est le droit de tous vos compatriotes de faire entendre la vérité sans crainte à un ministre d'Angleterre ; à plus forte raison ce doit être celui d'un étranger qui a de si justes motifs de plainte et de douleur. Eh bien, quand je me suis récrié sur un si révoltant abus à mon égard, on m'a demandé de quel point du globe je venais, d'où pouvait naître mon étonnement. Les uns m'ont dit : « Notre roi est bon, ne vous en prenez pas à lui ; il n'est que l'instrument dont on vous frappe ; la main tyrannique vient de plus loin. » D'autres ont dit : « Le peuple anglais a depuis longtemps des comptoirs aux Indes pour son trafic ; les ministres anglais en établissent aujourd'hui sur le continent pour leur despotisme. Quand leur autorité finit en Angleterre, ils la prolongent sur le continent. C'est chez nous qu'ils ont placé leurs instruments de torture et leurs exécuteurs. Vous n'échapperez ni à leur inquisition, ni à ses supplices. » Et alors les diatribes et imprécations de pleuvoir sur l'Angleterre et les Anglais. Sans doute, Milord, les gens sages, instruits et sans passion sont loin de s'y tromper, et savent à qui s'en prendre exclusivement ; ils distinguent fort bien l'excellence des lois d'avec leur violation et les abus du pouvoir ; ils savent que les vrais Anglais combattent et détestent toute espèce de tyrannie chez eux et au loin ; qu'ils sont dans leur île les défenseurs les plus ardents, les gardiens les plus zélés des grandes et belles vérités qui, sur notre continent, sont l'objet de nos espérances et de nos vœux ; mais le gros du vulgaire n'y regarde pas de si près : il trouve plus court de s'en prendre à une nation en masse et de la maudire tout entière.

« Mais enfin, milord, après tout, quel est mon crime ? quel peut être le motif d'une si cruelle persécution ? J'ose vous le demander, et les pays où elle s'est prolongée par votre impulsion vous le demandent avec moi. Partout les autorités qui ont agi sur ma personne m'ont évité avec soin : elles eussent été embarrassées de mes droits, et n'eussent pu motiver leurs actes ; elles en ignorent elles-mêmes la source et la cause. Depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au lieu où je me trouve, si je demande quel jugement, quelle sentence, quelle charge existe contre moi, on ne me répond que par un ordre. Si je sollicite un motif, je n'obtiens que le silence.

« Milord, j'ai eu l'honneur de vous l'écrire du Cap, et j'ose vous le répéter ici : quelle objection raisonnable s'opposait aux vœux que je formais de demeurer sur votre sol et auprès de vous ? Craignait-on que je ne parlasse, n'écrivisse sur des sujets politiques ? Mais quel inconvénient pouvait-il y avoir pour votre île ? Craignait-on que je ne fisse entendre des plaintes importunes sur votre administration ? Mais est-il un point sur le continent où l'on interdise mes cris, et où je ne trouve les esprits disposés à m'entendre ? Votre voisinage, Milord, votre seul territoire n'était-il pas celui où vous aviez sur moi le plus d'action et d'autorité ? Si je me rendais coupable, n'avez-vous pas vos lois générales ? Si je me rendais désagréable, n'avez-vous pas vos lois particulières, et surtout le *bill des étrangers* ? Enfin, plus que tout cela, vous aviez pour garantie de ma réserve et de ma modération, mon désir de demeurer auprès de vous ; ce désir était extrême, Milord, et je vais vous en dire la cause. Mon séjour en Angleterre accomplissait les vœux, le destin du reste de ma vie, celui de me consacrer à jamais (en dedans de vos règlements, et par les voies légales que vous avez admises) à procurer des adoucissements et des consolations à celui que je pleure. Je vous suppose assez d'élévation, Milord, ainsi qu'à vos collègues, pour ne remplir, en cette circonstance, qu'un devoir politique,

et demeurer étranger à toute animosité personnelle. Quand vous avez pourvu à la sûreté du captif, vous ne sauriez lui envier des indulgences qui ne vous seront point à charge ; vous les faciliterez plutôt. Or, j'implore de vous cet emploi religieux ; mon cœur a besoin de le remplir ; je le ferai avec loyauté. Je vous en eusse convaincu, Milord, si j'avais pu parvenir jusqu'à vous, et je n'en désespère point encore ; je sollicite de nouveau et toujours.

« J'avais compté aussi, Milord, je l'avoue, comme une chance de mon admission auprès de vous, le désir de V. S. de saisir cette occasion singulière de vous affermir dans la connaissance de la vérité ; je pensais que votre poste et votre caractère vous en faisaient une loi. En prononçant sur les plaintes de Sainte-Hélène, quelles lumières contradictoires n'eussent pas éclairé vos nobles fonctions de *jury* ? J'eusse répondu à toutes vos questions avec candeur, sans passion ; je vous eusse convaincu sans bruit, si vous en aviez eu le désir, de toutes les erreurs dans lesquelles la multiplicité et l'importance de vos affaires vous laissent sur ce qui nous concerne. J'ai lu dans trois papiers différents (le *Times*, *New-Times* et *London-Chronicle*) votre réponse à lord Holland sur sa motion relative à Sainte-Hélène, et je puis vous assurer que presque chaque ligne est une irrégularité.

« À Dieu ne plaise, Milord, que je ne vous croie dans la bonne foi ! Mais vos bureaux vous ont mal instruit. Votre Seigneurie a affirmé qu'aucun des parents de l'empereur Napoléon, excepté son frère Joseph, ne lui avait écrit ; or je lui ai remis moi-même trois ou quatre lettres venues de vous par le canal de sir Hudson Lowe, savoir : de Madame Mère, madame la princesse Borghèse et de son frère Lucien. Le fait est peu important en lui-même, milord ; mais cette inexactitude matérielle doit exciter vos doutes sur d'autres points, et donner du poids à mes assertions sur le reste. Ce qui me concerne, par

exemple, est tellement défiguré que, quelque préjugé que j'aie lieu d'entretenir contre sir Hudson Lowe, je n'hésite pas à penser qu'il se récriera sans doute lui-même contre l'irrégularité de l'exposition. Du reste, Milord, dans la chaleur des partis et de toute opposition, il se forme inévitablement deux *vérités*. La mienne ne saurait être précisément la vôtre. Le public le sait ; aussi c'est sur les pièces officielles qu'il aurait aimé à établir la sienne. Vous avez cru devoir les refuser, Milord ; n'aurez-vous pas fixé son opinion ?

« Milord, je me résume après de si longs détails :

« 1° Je demande justice et redressement de l'abus d'autorité, de l'acte arbitraire et tyrannique par lequel lord Charles Sommerset m'a privé si longtemps de ma liberté en violation des lois positives de son pays.

« 2° Je demande justice et redressement des formes irrégulières avec lesquelles on a saisi tous mes papiers dans la Tamise. On m'en a séparé sans vouloir, en dépit de toutes mes instances, en dresser d'inventaire.

« 3° Je demande justice et redressement de ce qu'au mépris de tous les principes, j'ai été livré captif sur le continent, et, par suite de l'impulsion ou des instructions données, contraint de traverser la Belgique et les pays adjacents en malfaiteur.

« 4° Je demande la visite et la restitution prompte des papiers qui m'ont été saisis dans la Tamise. La plupart avaient été respectés par sir Hudson Lowe, et d'autres me deviennent absolument nécessaires dans l'usage journalier de mes circonstances domestiques ; ils contiennent tous mes titres de propriété et de fortune ; sans eux, je demeure privé de tout ;

« 5° Je demande la restitution de mes papiers de Sainte-Hélène, dont l'inventaire, reconnu et signé par sir Hudson Lowe, se trouve parmi les papiers saisis sur la Tamise. Mes papiers de Sainte-Hélène se réduisent à peu près à un seul manuscrit, renfermant l'espace de dix-huit mois, où, jour par jour, se trouvent inscrits, encore en désordre et sans être arrêtés, les conversations, les paroles, les gestes peut-être, de celui qui longtemps guida les destinées de l'Europe.

« Ce manuscrit, sacré par sa nature et son objet, était inconnu à tous, et devait le demeurer ; j'en ai laissé prendre connaissance à sir Hudson Lowe suffisamment pour le convaincre de son inoffensive nature en politique. En arrivant au Cap, j'ai eu l'honneur d'écrire au prince régent par le canal des ministres, aussi bien qu'à eux-mêmes, pour mettre ces matériaux précieux sous leur protection spéciale ; je le leur demandais au nom de la justice, au nom de l'histoire ; ils sont, aux yeux de toutes les lois, ma propriété sacrée, celle de mes enfants, celle de l'avenir.

« 6° Enfin, et sur toutes choses, je demande la restitution de la lettre que l'empereur Napoléon m'a fait l'honneur de m'adresser dans ma prison, au secret, dans l'île de Sainte-Hélène. Une lettre étrangère à la politique lue par le gouverneur de Sainte-Hélène, lue par les ministres mêmes, s'ils l'ont voulu, ne saurait dans aucun code du monde, quelque sévères d'ailleurs qu'en pussent être les expressions confidentielles, être enlevée à celui dont elle est devenue la propriété. Cet objet précieux et sacré est la récompense de ma vie, le titre de mes enfants, le monument de ma famille.

« Milord, ami naturel et réfléchi de toute convenance et de toute modération, c'est à vous que j'adresse d'abord l'énumération de mes

griefs. C'est à vous seul que j'en demande ! sans bruit⁸ le redressement. Si Votre Seigneurie croyait ne devoir pas y répondre, c'est à vos tribunaux de justice alors auxquels je me trouverais dans l'obligation d'adresser mes plaintes. Après eux, viendrait encore le tribunal de l'opinion publique, et ensuite, par-dessus tout encore, ce tribunal suprême, d'en haut qui, planant également sur la victime et les tyrannies, accomplit dans l'éternité le triomphe infaillible de tous les droits, et le châtement final de toutes les injustices.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Enfin, c'est vers ce même temps que parut aussi ma pétition au Parlement d'Angleterre ; je l'avais fait passer des déserts de Tygerberg à Londres, pour qu'on en fit l'usage convenable : soit qu'elle ne fût pas parvenue, soit qu'on trouvât des inconvénients à la produire, il n'en avait pas été dit un mot ; mon retour réveilla cette circonstance. Un membre des Communes, frappé de la sensation que sa publicité venait de causer, s'offrit de la présenter lui-même, et il me fut envoyé à cet effet d'Angleterre un papier auquel j'apposai ma signature, formalité qui ne se trouva pas suffisante ; ce qui, joint à d'autres considérations, peut-être, empêcha qu'elle ne fût mise sous les yeux de la Chambre. Je la retranscris ici ; elle tient de trop près à mon sujet pour qu'on ne me le pardonne pas ; et puis ce papier, et d'autres qu'on trouve dans ce volume, ont été mutilés, défigurés, retraduits en français d'un texte étranger ; j'ai intérêt à les rétablir dans leur intégrité ; et puis encore, si l'on ne les trouvait pas ici, ils passeraient pour apocryphes ; ce que je veux éviter.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

8. Cette lettre n'a été rendue publique qu'au bout d'un an, et encore a-t-on vu plus haut, ou lira-t-on plus loin le motif qui en a amené la publicité. (LC)

*Pétition au Parlement d'Angleterre*⁹

« Un simple individu, un faible étranger, ose élever sa voix au milieu de vous, représentants du peuple d'Angleterre, mais il vous invoque au nom de l'humanité, de la justice, au nom de votre gloire. Parlerait-il en vain ? pourrait-il ne pas être écouté ?

« Jeté hors de Sainte-Hélène, enlevé d'auprès du plus grand monument des vicissitudes humaines qui fût jamais, je me traîne vers vous pour vous peindre sa situation, ses souffrances.

« Arraché soudainement d'auprès de lui, et sans qu'il ait été possible de le prévoir ; privé de toute communication, mes paroles, mes idées ne seront que de moi ; elles n'auront d'autre source que mon cœur. Peut-être l'âme altière de celui qui en est l'objet s'irritera-t-elle de la démarche que j'entreprends en ce moment, pensant qu'ici-bas il ne doit, il ne peut appeler de ses griefs *qu'à Dieu seul*. Peut-être me demandera-t-il qui m'a commis les soins et le bien-être de sa vie ? N'importe. Mon amour pour lui aura causé ma faiblesse ; je me sens déjà trop loin de son héroïque influence ; mon cœur ne peut plus renfermer les maux dont il a été le témoin : ils s'ouvrent un passage, ils m'arrachent des cris.

« Vous avez banni dans les déserts de l'Océan celui dont la magnanime confiance venait, *librement et par choix*, vivre au milieu de vous sous la protection de vos lois, qu'il avait crues toutes-puissantes. Sans doute vous ne cherchâtes dans votre détermination que ce qui vous semblait utile ; vous ne prétendîtes pas être justes. Autrement on vous demanderait : Qui l'avait mis en votre pouvoir ? Qui vous avait donné le droit

9. Le parlement d'Angleterre, et depuis 1801, le parlement du Royaume-Uni, est formé de deux chambres, la chambre des Lords et la chambre des Communes, qui siègent au palais de Westminster à Londres. (JMS)

de le juger ? Sur quoi l'avez-vous condamné ? Qui avez-vous entendu dans sa défense ?... Mais vous avez porté une loi... elle existe, je la respecte. Je ne suis point qualifié pour discuter le principe. Je contiendrai tout murmure, mon protêt ne sortira pas de mon cœur. Vous n'entendez ici que les maux dont on accompagne vos décisions, et sans doute contre vos intentions.

« Représentants de la Grande-Bretagne, vous avez dit ne vouloir que vous assurer de la personne de l'Empereur Napoléon, et garantir sa détention. Cet objet rempli, vous avez entendu qu'on prodiguât tout ce qui pourrait adoucir, alléger ce que vous avez pensé l'œuvre, l'obligation de la politique : tels ont été l'esprit, la lettre de vos lois, les expressions de vos débats, les vœux de votre nation, les sentiments de son honneur. Eh bien, il n'est parvenu à l'illustre captif, sur son affreux rocher, que la partie sévère de vos intentions. Heureux toutefois encore si elles n'avaient pas été outrepassées ! Mais les nuages qui couronnent son île sont moins épais, moins sombres que les peines morales et physiques qu'on amoncelle sur sa tête.



Les chambres du Parlement du Royaume-Uni
avant l'incendie de 1834.

« Sous le prétexte vain d'appréhensions purement imaginaires, chaque jour on a vu de nouvelles restrictions. Son âme fière a dévoré chaque jour de nouveaux outrages ; tout exercice lui est devenu impossible ; toutes visites, toutes conversations se sont trouvées à peu près interdites. Ainsi les privations de toute espèce, les contrariétés de toute nature, se joignent pour lui à l'insalubrité mortelle d'un climat tout à la fois humide et brûlant, à la fade monotonie d'un ciel sans couleurs ni saisons. On resserre à chaque instant d'une manière effrayante le cercle de sa vie ! Il est réduit à garder sa chambre ; on va lui donner la mort !

« Avez-vous donc voulu toutes ces choses ? Non, sans doute ; et quels motifs pourraient les justifier ? La crainte d'une évasion ? Mais qu'on réunisse des militaires, des marins, des juges capables ; que l'on consulte leurs lumières ; qu'on s'instruise de leurs opinions ; et qu'on cesse de livrer un tel objet à l'arbitraire d'un seul homme, qui, pouvant prendre ses terreurs pour guide, ne s'occupera chaque jour qu'à combattre jusqu'aux fantômes que pourra lui créer son imagination frappée, sans songer qu'il ne peut détruire toutes les chances, et parvenir à la dernière qu'en donnant la mort. À Longwood, on tient toute évasion pour impossible, on n'y songe pas. Certes, chacun y voudrait accomplir l'entreprise au prix de sa vie ; la mort paraîtrait douce pour un si glorieux résultat. Mais comment tromper des officiers en constante surveillance ? Échapper à des soldats bordant le rivage ? Descendre des rocs à pic ? Se jeter pour ainsi dire à la nage dans le vaste Océan ? Franchir une première ligne de bateaux, une seconde de vaisseaux de guerre, lorsqu'on est dominé de tous les sommets, qu'on peut être environné, suivi de signaux à chaque instant et dans toutes les directions ? Et sur quelles embarcations se hasarderait-on ? Il n'en existe point à portée du rivage. Sur quel bâtiment chercherait-on un refuge ? Il n'en est de près ni de loin ; toutes voiles

étrangères, celles de votre nation même, deviennent la proie de vos croiseurs si elles s'approchent, sans d'urgents motifs, de l'île maudite.

« Avec de telles précautions et de telles circonstances, l'île entière n'est-elle donc pas une prison suffisamment sûre ! devrait-il être nécessaire d'y encercler sans cesse des prisons dans des prisons ? Et si, ce qui est impossible, tant de difficultés pouvaient être vaincues, l'immensité des mers, la presque totalité des terres, ne demeurent-elles pas encore une nouvelle prison ?

« Or, qui pourrait porter des hommes dans leur bon sens à rêver d'aussi ridicules efforts ? Qui pourrait induire dans Longwood à des pensées si follement désespérées ? Aussi l'empereur Napoléon en est toujours aux mêmes projets, aux mêmes désirs qu'il exprima lorsqu'il vint avec confiance, *librement et de bonne foi*, au milieu de vous : « Une retraite et du repos sous la protection de vos lois positives ou de celles de l'Amérique. » Voilà ce qu'il voulait, voilà ce qu'il veut encore, ce qu'il demande toujours.

« Si donc l'île de Sainte-Hélène, par sa nature, n'est pas déjà une prison suffisante ; si elle n'a pas l'avantage de faire concourir la sûreté avec l'indulgence, alors on a trompé votre choix et vos intentions. À quoi bon nous envoyer mourir misérablement dans un climat qui n'est pas le nôtre ? À quoi bon toutes vos dépenses additionnelles ? À quoi bon votre nombreuse garnison et son grand état-major ? À quoi bon votre établissement de mer ? À quoi bon les gênes qu'on impose au commerce de cette île malheureuse ? Il était tant de points dans vos dominations européennes, où vous pouviez nous garder sans frais, et où nous nous serions estimés moins malheureux ! Si cette île, au contraire, par sa nature et à l'aide des précautions exprimées ci-dessus, présentait en elle-même tout ce que la sagesse, la prudence

humaine peuvent croire nécessaire, alors toutes additions aggravantes ne seraient-elles pas autant de vexations inutiles, d'actes tyranniques et barbares exécutés contre votre intention ? Car vous n'avez pu vouloir qu'on torturât Napoléon, qu'on le fit mourir à coups d'épingle ; et pourtant il n'est que trop vrai qu'il périt par des blessures incessantes de chaque jour, de chaque heure, de chaque minute.

« Si vous n'avez voulu voir en lui qu'un simple prisonnier, et non l'objet de l'ostracisme des rois, roi lui-même ; si vous n'avez prétendu lui donner qu'une prison ordinaire, et non lui choisir un lieu où l'on pût adoucir l'irrégularité de son exil ; si on n'a voulu le confier qu'à un geôlier et non à un officier d'un grade éminent, qui, par ses habitudes des affaires du monde, sût allier ce qu'il doit à la sûreté du captif avec le respect et les égards qu'il commande ; si on n'a voulu suivre que la haine et la vengeance, et toutes les passions étroites, vulgaires ; si on n'a voulu enfin que confier au climat la mort de l'illustre ennemi, charger la nature d'un acte qu'on n'osait pas exécuter soi-même ; si on a voulu tout cela, je m'arrête ; je n'ai plus rien à dire, je n'ai déjà que trop dit.

« Mais si, dans le sens de votre bill même, vous avez voulu entourer votre acte politique, comme vous l'avez fait en effet, de toutes les intentions d'une nation grande, noble, honorable, je puis continuer ; car vous aurez voulu tout le bien que peut permettre la circonstance, vous aurez interdit tout le mal que ne commanderait pas la nécessité. Vous n'avez pas voulu qu'on privât le prisonnier de tout exercice, en lui imposant inutilement des conditions ou des formes qui eussent fait de cette jouissance un tourment.

« Vous n'avez pas voulu qu'on lui prescrivît la nature de ses paroles, la longueur de ses phrases ; vous n'avez pas voulu qu'on restreignît son

enceinte primitive, sous prétexte qu'il ne faisait pas un usage journalier de son étendue ; vous n'avez pas voulu qu'on le forçât de se réduire à sa chambre, pour ne pas se trouver au milieu des retranchements et des palissades dont on entoure ridiculement son jardin, etc.

« Or, toutes ces choses existent, elles se sont succédé chaque jour, bien qu'elles soient jugées inutiles, et que beaucoup de vos compatriotes les condamnent et en gémissent.

« Vous n'avez pas voulu qu'au grand détriment de sa santé et de ses aises, il fût condamné à une mauvaise, petite, incommode demeure, tandis que l'autorité en aurait de grandes et de belles à la ville et à la campagne qui eussent été beaucoup plus commodes, plus convenables, et eussent sauvé l'envoi du fameux palais, ou, pour parler plus correctement, de l'immense quantité de madriers bruts pourrissant aujourd'hui, sans emploi, sur le rivage, parce qu'on a trouvé qu'il faudrait de sept à huit ans pour accomplir la bâtisse projetée. Vous n'avez pas voulu qu'en dépit des sommes que vous y consacrez, les nécessités de la vie, toutes les subsistances fournies journellement à Longwood fussent du dernier rebut, lorsqu'il en existerait pour d'autres de meilleure qualité ; vous n'avez pas voulu qu'on poussât l'outrage vis-à-vis de Napoléon jusqu'à vouloir le forcer de discuter les petits détails de sa dépense ; qu'on le sommât de fournir un surplus qu'il ne possédait pas ; ou qu'à défaut, on le menaçât de réductions impossibles ; qu'on le forçât de s'écrier dans son indignation : « De le laisser tranquille, qu'il ne demandait rien : que quand il aurait faim, il irait s'asseoir au milieu de ces braves dont il apercevait les tentes au loin, lesquels ne repousseraient pas le plus vieux soldat de l'Europe. » Vous n'avez pas voulu que Napoléon se trouvât contraint par là de faire vendre son argenterie pièce à pièce, afin de subvenir à ce qui lui manque chaque

mois, et qu'il se trouvât réduit à accepter ce que des serviteurs fidèles étaient assez heureux pour pouvoir déposer à ses pieds.

« O Anglais ! est-ce ainsi qu'on peut traiter en votre nom celui qui a gouverné l'Europe, disposé de tant de couronnes, créé tant de rois ! Ne craignez-vous pas le cri de l'histoire ? Et si jamais elle venait à graver : « Ils l'ont trompé pour s'en saisir, et puis ont marchandé son existence. » Souffrirez-vous que l'on compromette à ce point vos sentiments, votre caractère, votre honneur ? Est-ce donc là votre bill, sont-ce là vos intentions ? Et quel rapport de si inconvenables mesures ont-elles avec la sûreté ?

« Vous n'avez pas voulu que l'autorité se fit une étude puérile et barbare dans ses paroles, ses règlements et ses actes, de rappeler sans cesse ce qu'il eût été délicat de ne mentionner jamais, en nous répétant chaque jour que nous nous abusons étrangement sur notre position ; en interdisant sévèrement tout respect inusité, en punissant même, nous a-t-on dit, celui en qui l'habitude l'aurait laissé échapper ; en restreignant les journaux qui nous parviennent à ceux qui pourraient nous être les plus désagréables ; en nous procurant volontiers les libelles, et soustrayant ou retenant, au contraire, les ouvrages bienveillants ; enfin, en nous imposant la somme littérale de la déclaration par laquelle nous achetions l'esclavage et le bonheur de soigner un objet révééré, en nous contraignant d'y admettre des dénominations contraires à nos habitudes et à nos lois, se servant ainsi de nos propres mains pour dégrader l'objet auguste que nous entourions ; et toutefois, nous avons dû le faire, parce que, sur notre refus, nous avons été menacés d'être arrachés tous à notre doux emploi, jetés aussitôt sur un bâtiment et déportés au cap de Bonne-Espérance. De quel intérêt ces mesures cruelles et tyranniques peuvent-elles être à la sûreté ?

« On croira avec peine que Napoléon, s'informant s'il pouvait écrire au prince régent, l'autorité ait répondu qu'on ne laisserait passer sa lettre qu'au cas qu'elle fût ouverte, ou qu'on l'ouvrirait pour en prendre connaissance. Procédé que réproouve la raison, également injurieux aux deux augustes personnes.

« Sainte-Hélène avait été choisie pour nous, avait-il été dit, afin que nous pussions y jouir d'une certaine liberté et de quelque indulgence. Mais nous ne pouvons parler à personne ; il nous est interdit d'écrire à qui que ce soit ; nous sommes restreints dans nos plus petits détails domestiques. Des fossés, des retranchements entourent nos demeures ; une autorité sans contrôle nous gouverne... Et l'on avait choisi Sainte-Hélène pour nous procurer quelque indulgence ! Mais quelle prison en Angleterre eût donc pu être pire pour nous ? Certes, il n'en est aucune aujourd'hui qui ne nous semblât un bienfait. Nous nous trouverions en terre chrétienne, nous respirerions l'air européen. Une autorité supérieure, contradictoire, nous mettrait à l'abri des ressentiments personnels, de l'irritation du moment, ou même du défaut de jugement.

« Il a été insinué, ou interdit même aux officiers de votre nation de se présenter devant celui dont ils surveillent la garde ; il a été défendu aux Anglais mêmes, quels que soient le rang et la confiance qu'ils possèdent, de nous approcher et de s'entretenir avec nous, sans des formalités qui équivalent à une interdiction, dans la crainte que nous leur dépeignissions les mauvais traitements dont on nous accable. Précaution inutile à la sûreté mais qui prouve l'envieuse attention qu'on met à nous empêcher de faire parvenir la vérité. On nous a fait un crime de nos efforts à ce sujet, comme si de vous la faire parvenir, surtout quand elle intéresse votre bonheur, votre caractère, n'était pas bien mériter de vous.

« Certes, vous n'avez pas voulu qu'on portât la tyrannie sur nos pensées et nos sentiments, au point de nous insinuer ou de nous dire que, si nous continuions à nous exprimer librement dans nos lettres à nos parents, à nos amis, nous serions arrachés d'auprès de Napoléon et déportés de l'île ; circonstance qui a précisément amené ma déportation, en me portant à faire passer clandestinement les lettres mêmes que j'avais d'abord destinées pour le gouverneur, et que je lui aurais envoyées, sans son inquiétante insinuation ; insinuation gratuitement tyrannique, puisque ces lettres étaient envoyées ouvertes aux ministres, accompagnées, au besoin, de notes de l'autorité locale ; qu'elles pouvaient être retenues par les ministres, si elles étaient inconvenantes, ou livrées même aux lois, si elles étaient criminelles ; et que, dans tous les cas, elles devaient avoir à leurs yeux le mérite d'être un moyen de plus d'obtenir la vérité.

« Certes, vous n'avez pas voulu que ceux qui avaient obtenu la faveur de demeurer auprès de Napoléon se trouvassent en dedans des lois pour leur sévérité, et fussent jetés en dehors pour leurs bienfaits. C'est pourtant ce qui nous a été positivement signifié. Vous n'avez pas voulu qu'on saisisât mes papiers les plus secrets et les plus sacrés, et que, bien que je les eusse fait parcourir sommairement pour en laisser connaître la nature, on m'en séparât, on me refusât d'y apposer mon sceau. Vous n'avez pas voulu qu'on se fit sur ma personne un jeu barbare de ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré parmi vous ; qu'au mépris de mes constantes réclamations d'être rendu à la liberté ou livré aux tribunaux ; qu'en dépit de mes offres réitérées de me soumettre volontairement d'avance à toutes les précautions, même arbitraires, qu'on voudrait m'imposer en Angleterre, on me retînt captif à Sainte-Hélène, on m'envoyât de cette île au cap de Bonne-Espérance, pour me faire revenir, avec le temps, du Cap vers Sainte-Hélène, me promenant ainsi prisonnier sur la vaste étendue des mers dans de

frères bâtiments, au grand détriment de la santé de mon fils, dont la vie était en danger ; au péril de la mienne qu'on a affligée d'infirmités qui doivent m'accompagner au tombeau, si toutefois elles ne m'y précipitent avant le temps.

« Vous n'avez pas voulu qu'arrivé au Cap, l'autorité m'y retînt arbitrairement sans discussions, sans examen, sans information, et m'y fit sécher dans les angoisses de la douleur, de l'attente et du désespoir, sous le prétexte ridicule d'envoyer à deux mille lieues demander à mes juges naturels, aux ministres auxquels je sollicitais si vivement d'être livré, si l'on ferait bien de m'envoyer à eux ; et exécutant déjà sur moi, par ce seul fait, une sentence mille fois plus terrible que ne saurait être celle de tous les juges, savoir : de me priver durant plusieurs mois de ma liberté, de me retenir tout ce temps captif aux extrémités de la terre, séparé de ma famille, de mes amis, de mes intérêts, de tous mes sentiments, consumant péniblement dans le désert le peu de jours qui me restent. Certes, sous l'empire des lois positives, on ne saurait se jouer tyranniquement ainsi de la liberté, de la vie, du bonheur des individus.

« O Anglais ! si de tels actes demeuraient impunis, vos belles lois ne seraient plus qu'un vain nom. Vous porteriez la terreur aux extrémités de la terre, et il ne serait plus ni liberté ni justice au milieu de vous.

« Tels sont les griefs¹⁰ que j'avais à vous faire connaître, et qui sont développés avec d'autres encore dans une lettre ci-jointe, qu'en quittant Sainte-Hélène j'ai remise à l'autorité, dans l'espoir qu'elle pourrait lui faire faire un retour sur elle-même.

10. Les griefs de Longwood, adressés à sir Hudson Lowe, qu'on a vus plus haut. (LC)

« Beaucoup de ces griefs eussent mérité peut-être que nous ne voulussions pas les apercevoir ; toutefois, je me suis fait la violence de vous les exposer. Il n'en est pas de si petits qui n'intéressent votre honneur.

« Et quelles peuvent être les causes de pareilles mesures ? D'où peuvent venir ces graduelles attaques, ces aggravations continues ? Comment les aura-t-on justifiées ? Nous l'ignorons.

« Ce n'est pas du reste qu'à Sainte-Hélène l'autorité conteste le péril de la santé du captif, l'imminent danger de sa vie, la probable et prompt issue d'un tel état de choses. « Mais c'est lui qui l'aura voulu, se contente-t-on d'observer froidement ; ce sera sa faute. » Mais y prend-on bien garde ? Confesser que Napoléon cherche la mort, n'est-ce pas confesser qu'on lui rend la vie intolérable ? « D'ailleurs, continue-t-on, pourquoi se refuser à prendre l'exercice nécessaire, parce qu'un officier doit l'accompagner ? Qu'a donc cette formalité de si heurtant, de si pénible ? Pourquoi s'obstiner à en faire une si grande affaire ? » Mais qui peut se croire le droit de juger des sensations de l'illustre victime ? Napoléon se prive et se tait ; que veut-on de plus ? Du reste, on l'a répété cent fois, ce n'est ni la couleur de l'habit, ni la différence de nation qui crée la répugnance : mais la nature de la chose en elle-même, et ses effets inévitables. Si, dans un pareil exercice, le bénéfice du corps demeurerait de beaucoup au-dessous des souffrances de l'esprit, cet exercice serait-il un avantage ?

« Mais, insinue-t-on encore (car il n'est pas une même échelle pour tous les esprits et tous les sentiments), pourquoi des égards si recherchés, des attentions, des soins si extraordinaires ? Après tout, c'est un captif de distinction, peut-être ; mais qu'est-il donc de plus ? quels seraient ses titres ? »

« Ce qu'il est ? quels sont ses titres ? Je vais le raconter :

« Napoléon est la première, la plus étonnante destinée de l'histoire. C'est l'homme de la renommée, celui des prodiges, le héros des siècles. Son nom est dans toutes les bouches, ses actes agitent toutes les imaginations, sa carrière demeure sans parallèle. Quand César médita de gouverner sa patrie. César en était déjà le premier par sa naissance, ses richesses ; quand Alexandre entreprit de subjuguier l'Asie, Alexandre était roi, et fils d'un roi qui avait préparé ses succès ; mais Napoléon, s'élançant de la foule pour gouverner le monde, se présente seul, sans autre auxiliaire que son génie : ses premiers pas dans la carrière sont autant de merveilles ; il se couvre aussitôt de lauriers immortels, il règne dès cet instant sur tous les esprits : idole de ses soldats, dont il a porté la gloire jusqu'aux nues ; espoir de la patrie, qui, dans ses angoisses, pressent déjà qu'il sera son libérateur ; et cette attente n'est point trompée. À sa voix expirante, Napoléon, interrompant ses mystérieuses destinées, accourt des rives du Nil, il traverse les mers au risque de sa liberté et de sa réputation, il aborde seul aux plages françaises. On tressaille de le revoir, des acclamations, l'allégresse publique, le triomphe le transportent dans la capitale. À sa vue, les factions se courbent, les partis se confondent ; il gouverne, et la révolution est enchaînée !

« Le seul poids de l'opinion, la seule influence d'un homme ont tout fait. Il n'a pas été besoin de combattre, pas une goutte de sang n'a coulé ; et ce ne sera pas la seule fois qu'un tel prodige signalera sa vie.

« À sa voix, les principes désorganiseurs s'évanouissent, les plaies se ferment, les souillures s'effacent. La création semble encore une fois sortir du chaos.

« Toutes les folies révolutionnaires disparaissent, les seules grandes et belles vérités demeurent. Napoléon ne connaît aucun parti, aucun préjugé n'entache son administration. Toutes les opinions, toutes les sectes, tous les talents se groupent autour de lui : un nouvel ordre de choses commence.

« La nation respire et le bénit, les peuples l'admirent, les rois le respectent, et l'on est heureux, l'on va s'honorer de nouveau d'être Français.

« Bientôt on l'éleva sur le trône ; il devint empereur. Chacun connaît le reste : on sait de quel lustre, de quelle puissance il honora sa couronne. Souverain par le choix des peuples, consacré par le chef de la religion, sanctionné par la main de la victoire, quel chef de dynastie rassembla jamais des titres aussi puissants, aussi nobles, aussi purs ? Qu'on recherche !...

« Tous les souverains se sont alliés à lui par le sang ou les traités ; tous les peuples l'ont reconnu. Anglais, si seuls vous faites exception, cette exception n'a tenu qu'à votre politique, elle n'a été qu'une affaire de forme : bien plus, vous êtes précisément ceux qui auront vu dans Napoléon les titres les plus sacrés, les moins incontestables. Les autres puissances auront pu obéir peut-être à la nécessité. Vous, vous n'aurez fait que vous rendre à vos principes, à votre conviction, à la vérité, car telles sont vos doctrines que Napoléon, quatre fois l'élu d'un grand peuple, a dû nécessairement, malgré vos dénégations publiques, se trouver souverain dans le fond de vos cœurs : descendez dans vos consciences !... Or, Napoléon n'a perdu que son trône ; un revers l'en a arraché, le succès l'y eût fixé pour jamais. Il a vu marcher contre lui onze cent mille hommes : leurs généraux, leurs souverains ont proclamé partout qu'ils n'en voulaient qu'à sa seule personne. Quelle destinée !... Il a succombé, mais il n'a perdu que le pouvoir ;

tous ces caractères augustes lui demeurent et commandent le respect des hommes. Mille souvenirs de gloire le couronnent toujours, l'infortune le rend sacré ; et, dans cet état de choses, le véritable homme de cœur n'hésite pas à le considérer comme plus vénérable sur son rocher qu'à la tête de six cent mille hommes, imposant des lois.

« Voilà quels sont ses titres.

« Vainement les esprits bornés ou les cœurs de mauvaise foi voudraient le charger, comme de coutume, d'être la cause offensive de tous les maux, de tous les troubles dont nous avons été les victimes. Le temps des libelles est passé ; la vérité doit avoir son tour. Déjà les nuages du mensonge s'éclaircissent devant le soleil de l'avenir. Un temps viendra qu'on lui rendra pleine justice ; car les passions meurent avec les contemporains ; mais les actes vivent avec la postérité, qui n'a point de bornes. Alors on dira que les grandes actions, les grands biens furent de lui ; que les maux furent ceux du temps et de la fatalité.

« Qui ne commence à voir aujourd'hui que, malgré sa toute-puissance, il n'eut jamais le choix de sa destinée ni de ses moyens ? que, constamment armé pour sa propre défense, il ne recula sa destruction que par des prodiges toujours renaissants ; que, dans cette lutte terrible, on lui rendait obligatoire de tout soumettre, s'il voulait survivre et sauver la grande cause nationale. Qui, parmi vous. Anglais, songe à nier surtout cette dernière vérité ? N'a-t-on pas maintes fois, au milieu de vous, proclamé *la guerre viagère* ; et vos alliés secrets n'avaient-ils pas dans le fond du cœur ce que votre position vous permettait de dire tout haut ! Ne vous vantez-vous pas encore en cet instant que vous l'eussiez combattu tant qu'il eût subsisté ? Ainsi, toutes les fois qu'il vous a proposé la paix, soit que ses offres fussent

sincères, soit qu'elles ne le fussent pas, cela vous importait peu : votre décision était arrêtée. Quel parti, dès lors, lui restait-il donc, et quel reproche pourrait-on hasarder contre lui, dont on ne fût déjà coupable soi-même ? Et qui aujourd'hui prétendrait encore mettre en avant le reproche banal de son ambition ? Qu'a-t-elle donc eu de si neuf, de si extraordinaire, et surtout de si exclusif dans sa personne ?

« Étouffait-elle en lui le sentiment, quand il disait à l'illustre Fox, que désormais les lois, les mœurs, le sang faisaient tellement de l'Europe une même famille, qu'il ne pouvait plus y avoir de guerre que ce ne fût une guerre civile ?

« Était-elle irrésistible, quand, nous peignant tous ses inutiles efforts pour empêcher la rupture du traité d'Amiens, il concluait que l'Angleterre, malgré tous les avantages d'aujourd'hui, gagnerait pourtant encore à s'y être tenue ; que toute l'Europe y eût gagné, que lui seul peut-être, son nom et sa gloire y eussent perdu ?

« Était-elle bien avide et commune cette ambition, quand, à Châtillon, il préférait la chance de perdre un trône à la certitude de le posséder aux prix de la gloire et de l'indépendance nationale ?

« Était-elle incapable d'altération, quand on lui a entendu dire : « Je revenais de l'île d'Elbe, un tout autre homme. On ne l'a pas cru possible, et l'on a eu tort. Je ne fais pas les choses de mauvaise grâce ni à demi. J'eusse été tout à fait le monarque de la Constitution et de la paix ? »

« Était-elle insatiable, quand, après la victoire dont il se regardait comme certain à Waterloo, sa première parole aux vaincus allait être à l'instant même l'offre du traité de Paris, et une union sincère et solide

qui, confondant les intérêts des deux peuples, eût assuré l'empire des mers à l'Angleterre, et forcé le continent au repos ?

« Était-elle aveugle et sans motifs, quand, après son désastre, passant en revue les conséquences politiques qu'il avait tant prévues, et frémissant des probabilités de l'avenir, il s'écriait : « Il n'est pas jusqu'aux Anglais mêmes qui auront peut-être à pleurer un jour d'avoir vaincu à Waterloo » ?

« Et qui pourrait donc songer désormais à revenir avec avantage sur cette ambition ? Ce ne sauraient être les peuples, tout frappés qu'ils sont de la conduite de ceux qui l'ont renversé. Seraient-ce les souverains ? Mais ceux qui ne parlaient que de justice avant le combat, quel usage ont-ils fait de la victoire ? Qu'on cesse donc de répéter d'oiseuses allégations. Elles purent être un excellent prétexte ; elles seraient de pitoyables justifications. Qu'on se contente d'avoir vaincu !...

« Mais je m'emporte : où m'entraînent la force de la vérité, la chaleur du sentiment, l'élan du cœur ! Je reviens à mon objet.

« Représentants de la Grande-Bretagne, prenez cet état de choses en considération nouvelle. La justice, l'humanité, votre honneur, votre gloire vous le demandent. Sainte-Hélène est insupportable ; son séjour équivaut à une mort certaine et préméditée ; vous ne voudrez pas vous en rendre responsables aux yeux des siècles. Napoléon fut vingt ans votre terrible ennemi ; il vous souviendra d'*Annibal* et de *l'infamie romaine*... Vous ne voudrez pas souiller d'une pareille tache les belles pages de votre histoire présente. Sauvez à votre administration l'odieuse, l'horrible inculpation d'avoir trafiqué du sang du prisonnier. L'histoire en fournit plusieurs exemples : tous nous font horreur. Et quel plus grand caractère encore ne serait pas réservé à

celui-ci ! car il est aisé de le prédire, quand Napoléon ne sera plus, quand on pourra croire le forfait accompli, alors Napoléon deviendra l'homme des peuples : alors il ne sera plus que la victime, le martyr des rois. Ainsi le voudra la marche inévitable de la force des choses et du sentiment des hommes. Sauvez nos annales modernes d'un tel scandale et de ses dangereuses conséquences.

« Sauvez la royauté de ses propres aveuglements ; sauvez les intérêts les plus sacrés des grands monarques au nom desquels s'exécute la victime ; sauvez la majesté royale dans le premier de ses attributs, le plus saint de ses caractères, son *inviolabilité*. Si les rois eux-mêmes portent la main sur les représentants de Dieu sur la terre, quel frein, quel respect prétendraient-ils opposer aux attentats des peuples ? Il n'est point ici-bas de prospérité à l'abri du temps ou de la fortune ; le cercle des vicissitudes enveloppe tous les trônes. Cette cause est la cause de tous les rois présents ou à venir. Un oint du Seigneur, dégradé, avili, torturé, immolé, ne peut, ne doit être qu'un objet d'indignation, d'horreur pour l'histoire, de frémissement pour les rois...

« Rappelez Napoléon au milieu de vous, laissez-le venir trouver le repos sous la protection de vos lois : qu'elles jouissent de son insigne, hommage. Ne les privez pas de leur plus beau triomphe. Et qui pourrait vous arrêter ?

« Serait-ce votre première décision ? Mais en le rappelant, vous montreriez à tous les yeux que vous ne fûtes alors guidés que par la force des circonstances, la loi de la nécessité.

« Serait-ce votre repos intérieur ? Mais la pensée en serait insensée, le doute une injure, un outrage à vos institutions, à vos mœurs, à toute votre population.

« Serait-ce la sûreté de l'Europe ? Mais les vérités de circonstances n'ont qu'un temps, et ce n'est qu'au vulgaire qu'il appartient de les perpétuer, de les mettre en avant longtemps après qu'elles n'existent plus. Napoléon dans sa toute-puissance pouvait être l'effroi de l'Europe ; réduit à sa seule personne, il ne peut plus en être que l'étonnement, la méditation. Et de bonne foi, que pourrait-il aujourd'hui, même avec du pouvoir, contre la sûreté de la Russie, celle de l'Autriche, de la Prusse, la vôtre ?

« Enfin, serait-ce ses arrière-pensées qu'on pourrait redouter ? Mais Napoléon n'en a d'autres aujourd'hui que celles du repos. À ses propres yeux, dans sa propre bouche, sa prodigieuse carrière a déjà toute la distance des siècles. Il ne se croit plus de ce monde, ses destinées sont accomplies. Pour une âme d'une telle élévation, le pouvoir n'a de prix que pour conduire à la célébrité, à la gloire ? Or, quel mortel en accumula davantage sur sa tête ? La mesure n'en semble-t-elle pas au-dessus de l'imagination des hommes ? Ses revers mêmes n'en ont-ils pas été pour lui des sources abondantes ? Existe-t-il rien de comparable au retour de l'île d'Elbe ? Et plus tard, quelle apothéose que les regrets d'un grand peuple ? Un grand nombre parmi vous ont traversé nos provinces, pénétré dans nos foyers ; vous connaissez nos secrets, nos sentiments. Si la patrie lui était moins chère que la gloire, qu'aurait-il à désirer après ce qu'il a laissé en arrière ? Son âge avancé, sa santé perdue, le dégoût des vicissitudes, peut-être celui des hommes, la satiété surtout des grands objets qu'on poursuit ici-bas, ne lui laissent plus rien de neuf aujourd'hui, de désirable qu'un asile tranquille, un heureux et doux repos. Il vous les demande, Anglais, et vous les lui devez ; vous les devez à l'héroïque magnanimité avec laquelle il vous donna la préférence sur tous ses autres ennemis. Sachez, osez, veuillez être justes. Rappelez-le, et vous aurez consacré la seule gloire qui semble manquer à votre condition présente. Les

admirateurs, les vrais amis de vos libertés et de vos lois l'attendent de vous ; ils le réclament. Vous avez mis en défaut ceux qui se plaisent à vanter tous les biens qui découlent de votre belle constitution. » Où sont donc, disent ces adversaires avec une ironie triomphante, cette générosité, cette élévation de sentiments, cette inflexibilité de principes, cette moralité publique, cette force d'opinion que vous nous disiez, chez ce peuple libre, être en quelque sorte supérieures à la souveraineté même ! Où sont les fruits tant vantés de ce sol classique des institutions libérales ? Tout ce pompeux échafaudage, ces peintures imaginaires ont donc disparu devant les dangers qu'avait fait courir un seul homme, ou bien encore devant la haine et la vengeance qu'il a laissées après lui. Et qu'aurait fait de plus ce pouvoir absolu que nous défendons et que vous décriez tant ? Il eût fait moins peut-être ; mais bien sûrement il n'eût pas pu faire davantage. Il se fût montré sensible, sans doute, à la noble et magnanime confiance de son ennemi ; ou, s'il se fût décidé, parce que la chose lui eût été utile, il eût mis du moins plus d'énergie, de franchise, d'élévation dans son injustice ; il ne se fût pas abaissé, pour pallier son tort aux yeux des peuples, à y associer gratuitement ses voisins. Il eût évité surtout de se laisser envelopper dans ce dilemme accablant ; ou, quand vous avez conclu votre inique traité d'ostracisme, la victime n'était pas encore en votre pouvoir, et vous avez eu la lâcheté de lui tendre la main pour vous en saisir ; ou vous la teniez déjà, et vous avez sacrifié votre gloire, l'honneur de votre pays, la sainteté, la majesté de vos lois, à des sollicitations étrangères.

« Anglais, pour pouvoir répondre, vos amis sont obligés de se retourner vers nous : ils attendent.

« Pour moi, malgré une funeste expérience de deux années, telle est encore ma confiance en vos principes, que je compte toujours sur votre

justice ; et j'ai osé parler devant vous, ne consultant que mon cœur, persuadé que ce serait du milieu de vos rangs mêmes que je verrais s'élever la défense et les talents dignes de cette grande et belle cause. Quoi que vous décidiez, au reste, mes destinées à moi sont arrêtées.

« Où que demeure la victime, je veux aller porter à ses pieds le peu de jours qui me restent encore¹¹, et dans ce tribut de sentiments, je croirai n'avoir rien fait que pour moi. Quand je le suivis d'abord, j'obéissais plutôt à l'honneur, je suivais la gloire. Mais aujourd'hui je pleure loin de lui toutes les qualités du cœur qui attachent l'homme à l'homme. Combien de vos compatriotes l'ont approché ? Ils vous diraient tous la même chose. Qu'on les consulte ! Anglais ! est-ce donc là l'homme dont on vous avait fait la peinture ? Est-ce bien avec connaissance de cause que vous avez prononcé sur son sort ?...

« Le comte de Las Cases. »

Cependant ma sollicitude ne s'était pas bornée aux lettres adressées aux souverains et rapportées plus haut, mes soins s'étaient portés avec ardeur sur tous les points et tous les objets que j'avais pu imaginer. Dès que j'avais été rendu à la liberté, je m'étais vu entouré des bannis français qui se trouvaient à Francfort, et qui, partageant mes sentiments, me montrèrent l'intérêt le plus tendre. Tous, sans excepter même ceux qui n'avaient à disposer que du denier de la veuve, m'offrirent ce qu'ils possédaient, non seulement pour les besoins personnels qu'ils me supposaient, mais encore pour l'objet pieux qui m'occupait tout entier. J'eus aussi le bonheur de trouver dans la même ville la comtesse

11. Toute sollicitation à cet égard a été vaine auprès du ministère anglais. Cette demande, plusieurs fois répétée, est demeurée sans réponse, ou n'a produit qu'un refus, ainsi qu'on le verra spécialement dans une des lettres de ce recueil. (LC)

de Survilliers¹², dont l'extrême bonté n'est qu'une des vertus. Enfin, des négociants distingués de Francfort, sur le seul bruit de mes aventures, et par pure sympathie, me firent les offres les plus généreuses, et il n'est pas jusqu'à des membres de la diplomatie, en si grand nombre dans cette ville, qui ne me fissent parvenir indirectement des preuves de bienveillance. Tout cet ensemble me mit à même de savoir aussitôt où se trouvaient tous les membres de la famille de l'Empereur, et me procura les moyens les plus efficaces d'entrer promptement en relation avec chacun d'eux, pour pourvoir sans délai aux besoins de celui au soulagement duquel j'avais résolu, leur apprenais-je, de consacrer tous mes efforts, tous mes moments, toute mon existence.

D'un autre côté, je m'étais imposé la règle d'écrire régulièrement une fois par mois, à jour fixe, au grand-maréchal, afin d'obtenir les indications nécessaires pour pouvoir me rendre le plus utile possible ; et j'envoyais cette lettre ouverte au sous-secrétaire d'État des colonies, avec lequel j'avais, par ce moyen, ouvert une correspondance que je jugeais la plus sûre et la plus propre à remplir mon objet. Je le suppliai et il me promit d'envoyer régulièrement à Longwood les journaux, brochures, ouvrages nouveaux et autres objets de consommation journalière que je lui indiquais, ou dont je le priais de vouloir bien faire lui-même la désignation, contre l'acquiescement que j'en ferais à son ordre.

Tous les parents de l'Empereur, sa mère, ses frères, ses sœurs (et je n'étais particulièrement connu d'aucun d'eux, à l'exception du prince Lucien) me répondirent aussitôt avec les expressions les plus vives, les plus touchantes : c'était la première nouvelle authentique ou à peu près qu'ils recevaient de l'illustre victime, mandaient-ils, et ils

12. Comtesse de Survilliers, était le nom d'emprunt de Julie Bonaparte, femme de Joseph Bonaparte. (*JMS*)

étaient heureux de trouver enfin un intermédiaire à l'aide duquel ils pussent lui faire parvenir leur respect, leur dévouement et leurs vœux, ils ne demandaient qu'à savoir ce qu'ils avaient à faire. Une rétribution annuelle de cent cinquante mille francs fut immédiatement résolue et organisée : c'était la somme que je jugeais indispensable aux nécessités de Longwood. Ils s'en partagèrent la charge, et déjà je tenais entre les mains la quote-part de plusieurs d'entre eux, quand j'eus la satisfaction de pouvoir la leur renvoyer, en les prévenant de réserver pour d'autres moments leurs bonnes intentions, dont, à moins de cas imprévus, je n'aurais pas besoin de deux à trois ans. C'est qu'il s'était trouvé un dépôt de quelques centaines de mille francs appartenant à l'Empereur, et je m'estimais heureux de pouvoir donner d'aussi bonne heure, aux membres de la famille, une preuve de la régularité, de la réserve et de la réflexion avec laquelle j'opérais : malheureusement je me pressai trop, car l'argent qui avait été promis, et devait être fourni chaque mois, soit par des méprises, des embarras de banque ou la négligence des agents, fut plus d'une année à se réaliser, ce qui me causa beaucoup de chagrin et d'embarras ; car les treize lettres de change que j'avais laissées au grand-maréchal en partant avaient été promptement dépensées, et il avait continué de tirer de nouvelles traites sur mon banquier ou sur d'autres à Londres, qui laissèrent protester ces lettres de change, l'un parce qu'il n'avait plus de fonds à moi, les autres parce qu'ils n'en avaient reçu de personne ; ce qui amenait des frais énormes, compromettait Longwood, et faisait le sujet des gorges chaudes des papiers ministériels anglais.

Dès que je fus instruit de ce malheureux contretemps, j'écrivis à Londres que je me rendais, une fois pour toutes, personnellement garant de toutes les traites qui arriveraient de Longwood, et qu'elles seraient remboursées à ordre à Francfort ; et j'y pourvoyais du mieux que je pouvais avec l'argent de Madame Mère, le seul que j'eusse

tenu en réserve, et que je lui ai fait rendre depuis, et celui de quelques amis, quand le mien propre était épuisé ; car mes quatre mille louis m'étaient rentrés, et d'une manière assez singulière pour que je le mentionne. Quelqu'un très délicatement situé d'ailleurs, et qui se trouvait avoir de l'argent à l'Empereur, bien qu'il ne me connût pas, soupçonnant que je pouvais avoir quelques besoins, me fit tenir indirectement cent mille francs, sans aucun titre de ma part. C'était le seul moyen qu'il eût imaginé sans doute d'accorder la prudence avec sa délicatesse ; de sorte que je me suis trouvé remboursé sans avoir jamais produit de créance ni donné de reçu, et que je ne sache pas qu'il s'en trouve de traces dans aucun compte.

Six mois s'étaient déjà écoulés, la belle saison était venue, et mes souffrances, que les contrariétés et les peines d'esprit avaient fort empirées, me firent ordonner les eaux de Bade ; mais étais-je bien libre de m'y rendre ? Nous vivions dans un temps si singulier ; on se faisait partout, en cet instant, un tel jeu des droits et de la destinée d'un Français, que chacun, autour de moi, doutait fort de ma liberté, et moi-même je n'étais pas sans quelque inquiétude, tant j'étais habitué à voir violer toute justice à mon égard. On a vu que je n'avais trouvé d'asile à Francfort que par la protection spéciale de l'ambassade autrichienne ; j'avais demandé un refuge en Autriche, conditionnellement, il est vrai ; mais en m'accordant cette faveur, on pouvait avoir eu l'idée de s'en prévaloir comme d'une espèce de droit sur ma personne. Quoi qu'il en soit, je tenais tellement à constater ma droiture et à me montrer reconnaissant des procédés bienveillants de M. le baron de Wessenberg, que je crus devoir aller lui donner connaissance de mon départ, tout en lui demandant s'il me considérait comme sous sa surveillance ; mais il dissipa d'un mot mes scrupules et mes craintes, en me répondant avec la loyauté et la grâce qui le caractérisent, qu'on avait prétendu me donner l'hospitalité, et non me donner une prison.



Karl Ludwig Friedrich, grand-duc de Bade.

Je me rendis donc à Bade, où j'eus l'honneur d'être reçu par le grand-duc et la grande-duchesse¹³, presque avec mystère, il est vrai, mais avec tout l'accueil et tous les sentiments que je devais attendre d'enfants adoptifs de Napoléon. Il y avait d'autant plus de mérite en eux à le témoigner, qu'il se trouvait dans leur entourage et leur haute confiance d'état certains ennemis acharnés de la cause que j'avais suivie, qui regardaient comme une espèce de scandale politique ce vif intérêt,

cette grande bienveillance du couple souverain à mon égard. Ce n'est pas, au surplus, que j'en mésumasse ; car, dans ces réunions d'eaux, toujours si bruyantes, et cette année particulièrement remarquable, je m'étais retiré tout à fait à l'écart, vivant dans une solitude profonde, ne paraissant jamais, et me dérochant scrupuleusement à une curiosité naturelle à ces lieux de dissipation et d'oisiveté.

Cette réserve de ma part, cette circonspection me valurent, du reste, l'honneur d'entrevues augustes où je pus jouir de l'incalculable satisfaction d'apprécier toute l'étendue du dévouement et de la tendresse portés à celui auquel je m'étais consacré. L'une de ces entrevues surtout, par la nature du rendez-vous, celle du lieu, des formes, etc., composerait un véritable épisode de roman. Toutefois je n'en dirai rien par plusieurs considérations ; aussi bien je suis forcé d'être bref,

13. Charles Louis Frédéric de Bade (Karl Ludwig Friedrich) et son épouse, née Stéphanie de Beauharnais, proche parente de Joséphine, et fille adoptive de Napoléon. (*JMS*)

et je dois glisser rapidement ou sauter à pieds joints sur une foule de circonstances, non seulement par la peine que j'ai à dicter, mais aussi pour ne pas épuiser la patience des lecteurs.

En quittant l'excellent grand-duc, je lui demandai à demeurer dans ses États, et fus me fixer à Mannheim. J'avais choisi cet endroit, parce qu'en me conservant, comme à Francfort, l'avantage de toutes mes correspondances, il ne me présentait pas les inconvénients de cette dernière ville, dans laquelle j'en avais trouvé beaucoup, dont plusieurs d'une nature fort délicate, et je cherchais à leur échapper.

Je ne sortais presque jamais, et n'abusais guère plus de ma liberté que du temps du commissaire prussien, mais je m'étais créé l'obligation de recevoir tout le monde. Je ne me dissimulais pas qu'il se présenterait sans doute des malintentionnés déguisés ; mais je savais aussi qu'il était tant de gens de toutes les classes et venant parfois de si loin, uniquement conduits par le sentiment !... Or, je ne me serais pas pardonné, pour échapper à un perfide, de courir le risque de navrer peut-être un cœur de bonne foi, qui, dans ses regrets et sa douleur, croyait pouvoir trouver près de moi quelques mots de jouissance et de consolation. Mais, par suite de ma facilité, on s'imaginait difficilement tout ce que j'eus à entendre, les questions qui me furent faites, les idées que l'on me suggéra, les insinuations de tout genre, etc. L'un me proposait de se charger de mes commissions les plus secrètes, les plus chanceuses, les plus lointaines, un autre m'offrait d'être mon intermédiaire avec des personnages marquants et très chauds ; un autre voulait se rendre déguisé à Parme, me garantissant de remettre à l'impératrice Marie-Louise en personne tous mes paquets. Que sais-je ? je n'en finirais pas. Enfin, je reçus plusieurs fois, et de gens de diverses contrées, la proposition d'aller tenter l'évasion de Napoléon. Les uns étaient conduits par l'enthousiasme ; d'autres spéculaient ;

d'autres encore tendaient des pièges sans doute ; la provocation est devenue si effrontée, si commune de nos jours ! Heureusement que toute ma garantie à moi était de n'avoir rien à cacher. Je ne possédais aucun secret, je n'avais donc que des désirs ou des vœux à exprimer en réponse ; et dans la position avouée où je m'étais placé, les rapports qu'on en aurait été faire n'eussent assurément appris rien de bien neuf ; aussi ne m'en est-il jamais arrivé le moindre désagrément. Toutefois, en adoptant Mannheim, qui est à l'écart, et où je vivais dans un isolement absolu, ne voyant personne, j'obviais tout d'un coup à la plupart de ces inconvénients dont j'étais assailli, au contraire, dans une ville de passage comme Francfort, rendez-vous naturel des agioteurs de tout genre, des intrigants de toute espèce ; et de plus, je constatais aux yeux intéressés à m'observer, combien je voulais demeurer étranger à tout indigne moyen.

Le congrès d'Aix-la-Chapelle approchait, et j'avais fondé sur cette auguste réunion de grandes espérances, toutes les âmes généreuses les partageaient : on ne pouvait pas s'imaginer que des souverains ne se montrassent pas sensibles au tourment de Napoléon, que chacun d'eux avait si longtemps traité d'ami, de frère et de fils, surtout quand ils auraient un récit authentique et fidèle de son supplice. Je m'étais donné tous les soins pour qu'ils se trouvassent entourés, assaillis de sollicitations et de lumières. J'avais écrit à Marie-Louise ; j'étais chargé de faire présenter aux souverains une lettre de Madame Mère ; tous les autres parents devaient agir de leur côté, et j'avais moi-même soigneusement réuni, pour chacun des souverains, tous les documents authentiques existants, et tracé une note relative, incluse dans une lettre adressée à eux-mêmes. Il n'est pas jusqu'à lord Castlereagh auquel je ne crusse devoir la communiquer, comme représentant le roi d'Angleterre. Voici toutes ces pièces. Qu'on me pardonne, au surplus, si on y trouve souvent des répétitions et parfois jusqu'aux mêmes

phrases, c'est qu'au fait elles ne concernent toutes qu'un seul et même objet, que cet objet se trouve réduit à sa plus simple expression, que le cercle est fort rétréci, et qu'il ne reste qu'à tourner sur soi-même.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

À l'Impératrice Marie-Louise

« Madame, revenu des lieux où l'on fait périr votre époux, que de maux j'aurais à vous peindre !!! Mais vous êtes sa femme, la mère de son fils, quelles paroles pourraient parler plus haut que ce qui doit se retracer naturellement à votre cœur.

« Je pense devoir faire connaître à V. M. que je vais profiter de la réunion des souverains alliés pour porter à leurs pieds, d'une voix défaillante, les supplications d'un adoucissement au sort affreux, aux peines cruelles qu'on fait peser en leur nom, et qui ne peuvent être dignement senties que par un serviteur dévoué comme moi ou par un sang aussi proche comme est le vôtre.

« Mais, Madame, quels pourraient être mes titres auprès des droits de Votre Majesté, estimés saints, sacrés tout-puissants, tenus en vénération par toute la terre.

« Veuillez les faire valoir, Madame, et la postérité, l'histoire, qui consacrent aussi des couronnes, vous ceindront d'un diadème aussi impérissable que la sainte morale qui subjugue les hommes, et les douces vertus qui remplissent l'âme de délices¹⁴.

« Je suis, etc., Le comte de Las Cases. »

14. Cette lettre a été mise à la poste à Vienne ; on ignore si elle est jamais parvenue : il est probable que non. (LC)

Madame Mère¹⁵ aux souverains alliés à Aix-la-Chapelle

« Sires, une mère affligée au-dessus de toute expression a espéré depuis longtemps que la réunion de Vos MM. II. et RR.¹⁶ lui rendrait le bonheur.

« Il n'est pas possible que la captivité prolongée de l'empereur Napoléon ne prête point l'occasion de vous entretenir, et que votre grandeur d'âme, votre puissance, le souvenir des événements passés ne portent Vos MM. II. et RR. à vous intéresser pour la délivrance d'un prince qui a eu tant de part à leur intérêt, et même à leur amitié.

« Laisseriez-vous périr dans un exil de tourments un souverain qui, confiant dans la magnanimité de son ennemi, se jeta dans ses bras ? Mon fils aurait pu demander un asile à l'Empereur, son beau-père, il aurait pu s'abandonner au grand caractère de l'empereur Alexandre dont il fut jadis l'ami ; il aurait pu se réfugier chez S. M. Prussienne, qui, sans doute, se voyant implorée, ne se serait rappelé que son ancienne alliance ; l'Angleterre peut-elle le punir de la confiance qu'il lui a témoignée ?

« L'Empereur Napoléon n'est plus à redouter : il est infirme. Fût-il plein de santé, eût-il les moyens que la Providence lui mit jadis dans les mains, il abhorre la guerre civile.

15. Maria-Letizia Ramolino Bonaparte (1750-1836), mère de Napoléon I^{er}, connue sous son titre de Madame Mère. (*JMS*)

16. Vos Majestés Impériales et Royales. (*JMS*)

« Sires, je suis mère, et la vie de mon fils m'est plus chère que ma propre vie. Pardonnez à ma douleur la liberté que je prends d'adresser à Vos MM. II. et RR. cette lettre.

« Ne rendez point inutile la démarche d'une mère qui réclame contre la longue cruauté exercée sur un fils.



⊕ Maria-Letizia Ramolino Bonaparte, gravé par Villain.

« Au nom de celui qui est bon par essence, et dont Vos MM. II. et RR. sont l'image, intéressez-vous à faire cesser les tourments de mon fils ; intéressez-vous à sa liberté. Je la demande à Dieu, je la demande à vous, qui êtes ses lieutenants sur la terre.

« La raison d'État a ses limites, et la postérité, qui immortalise tout, adore par-dessus tout la générosité des vainqueurs.

« Je suis, etc.

« Madame Mère. »

N. B. Cette lettre est restée sans réponse. D'autres démarches furent faites en faveur de Napoléon par des personnes de sa famille ; mais elles ne m'ont pas été connues d'une manière assez authentique pour pouvoir les mentionner ici.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Note adressée aux souverains alliés, en congrès à Aix-la-Chapelle
(Octobre 1818).*

« Sires, – la majesté royale n’a point de juges sur la terre ; toutefois, puisque les souverains eux-mêmes, la dépouillant de son attribut le plus sacré, l’ont soumise à leur tribunal, je viens avec une respectueuse confiance leur parler en faveur d’un monarque longtemps reconnu par eux tous, aujourd’hui déchu par eux, captif en leur nom, et donnant en ce moment à l’univers l’exemple de la plus grande, de la plus terrible vicissitude qui fut jamais ! Et qui pourrait s’en dire à l’abri, si l’on viole l’inviolabilité !

« Fidèle à sa dignité, supérieur à l’infortune, il n’attend que de la mort seule la fin de ses tourments : mais moi, arraché inopinément du roc fatal où je l’entourais de mes soins pieux, je veux encore lui consacrer au loin les restes d’une vie défailante, et chercher à adoucir des maux que je ne puis plus partager.

« Cette mission sacrée, que j’ose entreprendre en cet instant, je me la donne moi-même ; je la puise dans mon tendre dévouement à sa personne, dans la chaleur de mes affections privées pour celui qui fut mon maître.

« Étranger ici à toute politique, je n’aurai d’autre impulsion, je ne prendrai d’autre guide que cette morale sainte et sacrée, qui enchaîne les rois et les peuples : elle sera ma force, mes droits, mon excuse.

« Napoléon, sur son roc, est en proie aux tourments, aux privations de toute nature, aux mauvais traitements des hommes et aux calamités du climat. C’est un fait notoire à tous aujourd’hui, suffisamment

prouvé par les documents authentiques sortis du lieu même, et dont j'ose placer ici quelques-uns sous les yeux des hauts souverains.

« Or, si le droit de la guerre, si le droit des nations ont dû être méconnus pour le repos du monde, *a-t-on dit*, l'humanité du moins ne saurait aussi avoir perdu tous ses droits.

« Depuis trois ans, la paix a partout succédé à la guerre, les passions se sont calmées ; les nations, les individus se sont réconciliés ; le gouvernement, les partis ont désarmé ; le droit commun a partout repris son empire ; un homme seul n'a point participé à ces bienfaits. Il demeure seul encore en dehors des lois humaines, jeté sur un roc stérile, livré à un climat dévorant, voué aux angoisses d'une mort lente, qu'abreuvent chaque jour la haine et les outrages. Quel terme fixe-t-on à un aussi étrange supplice ? S'il est condamné à vivre, cet état d'exception n'est-il pas trop cruel ? Ne l'est-il pas encore bien davantage, s'il était condamné à mourir ? Et quels ont été ses crimes ? Qui l'a entendu ? Où est le tribunal, sa sentence, ses juges, leurs droits ? Dira-t-on qu'il n'y a eu d'autres garanties contre lui, d'autres sûretés que la prison, les chaînes, la mort ? Dira-t-on qu'on ne peut s'en fier à ses actes, à ses promesses, à ses serments ? Citera-t-on le retour de l'île d'Elbe ? Mais il y était souverain. On avait signé des engagements avec lui, les a-t-on tenus ? Cette fois, en abandonnant le continent, il a abdiqué toute souveraineté, il a déclaré sa carrière politique terminée ; c'est donc un tout autre état de choses. Mais même, dans le cas où la mort seule pourrait assouvir la haine et les craintes, *pourquoi alors ne l'avoir pas donnée franchement* (Ce sont ses propres paroles) ? *Une mort prompte, sans être plus juste, serait plus humaine et moins odieuse : elle deviendrait un bienfait.* Voilà ce qu'il a dit lui-même, écrit, répété ; qui oserait démentir une telle assertion ?

« Et quels assez puissants motifs perpétuerait-on pour justifier une aussi intolérable situation ?

« A-t-on voulu punir ses envahissements passés ? Mais les peuples ont épuisé leur ressentiment dans la victoire : ils gardent le silence.

« Aurait-on voulu user de représailles ? Mais Napoléon s'est trouvé maître chez les autres : en a-t-il agi ainsi ? Qu'on se reporte à Austerlitz, au bivouac de Moravie, à Vienne, à Tilsitt, aux conférences de Dresde ; bien plus, qu'on le prenne dans ce dont l'histoire aura le plus de peine à le défendre : Charles IV, captif dans ses mains, put à son gré, et toujours en roi, occuper ou Compiègne, ou Marseille, ou Rome ; et Ferdinand se vit à Valençay constamment entouré de tous les soins, de tous les respects qu'il pouvait prétendre. Un prince qui lui disputait le trône tombe dans ses mains ; quel usage Napoléon fit-il de la victoire ? La liberté immédiate du prisonnier atteste sa magnanimité, et l'histoire la consacra à côté des indignes traitements dont on l'accable.

« Aurait-on cru devoir renouveler pour lui l'ostracisme des Anciens ? Mais les Anciens, en repoussant d'au milieu d'eux les talents qu'ils croyaient redoutables, n'immolaient point leur victime ; ils ne la transportaient pas dans un autre univers, ne la fixaient pas sur un affreux rocher, ne l'entraînaient pas sous un climat brûlant ; en un mot ne chargeaient pas la nature d'un crime qu'on semblerait ici n'oser pas exécuter soi-même.

« Enfin, craindrait-on que ce nom ne fit encore trop au milieu de nous ? Mais qu'on prenne garde de manquer le grand but. Toujours la persécution intéresse les peuples, toujours elle remue les masses constamment généreuses : et si l'on veut fournir des partisans, ne

suffit-il pas de faire des martyrs ? De quelles nécessités sont donc d'aussi extraordinaires, d'aussi étranges mesures ? Pourquoi violerait-on ainsi à la fois le code des nations, le code des souverains, le code des particuliers ?

« Parmi les nations civilisées, la fureur s'apaise devant un ennemi désarmé, et parmi les sauvages mêmes il demeure sacré, surtout s'il est confié à la bonne foi.

« Pourquoi donc continuerait-on de lutter péniblement encore contre ce que réclament l'humanité, la justice, la religion, la morale, la politique, toutes les lois de la civilisation ? Pourquoi ne pas s'abandonner plutôt à ce que commande la générosité, ce qu'exigent la dignité, la gloire, les vrais intérêts ? Osons le dire ici : les rares exemples des rois dévoués aux tourments et à la mort sont toujours flétris par l'histoire ; et elle ne doit les rappeler qu'avec horreur aux peuples, aux rois qu'avec saisissement !!!...

« Depuis que j'ai été enlevé de Sainte-Hélène, j'ignore personnellement les altérations qu'aurait pu éprouver le traitement infligé à Napoléon ; mais, avant mon départ, il était intolérable, sous le rapport de sa dignité personnelle et de son existence morale et physique : y aurait-on porté des modifications longtemps réclamées en vain par ses serviteurs, encore n'aurait-on pas pu changer l'influence mortifère du climat, ni toute l'horreur de cet affreux séjour. Ces circonstances sont telles, qu'elles suffisent seules pour empoisonner toutes les sources de la vie. Il n'est point en Europe de cachot qui ne soit préférable, et pas un être humain, quelque force de corps, quelque force d'âme qu'on lui supposât, qui pût, en de telles circonstances, résister longtemps aux terribles effets d'une aussi pernicieuse prison.

« Aussi la victime est-elle déjà atteinte d'un mal qui doit la conduire infailliblement sous peu à la mort. La Faculté n'hésite point à le prononcer ; et moi, dans les angoisses de mon âme, j'ose venir l'exposer devant les augustes souverains, en laissant à leur humanité, à leur propre cœur, à leur haute sagesse à y pourvoir.

« Certes, on ne saurait m'accuser, moi, d'un manque de respect, de dévouement à la souveraineté. Ces témoignages de ma vie seront en ce moment la garantie de ma hardiesse auprès des hauts souverains : comme le sentiment de leur dignité, de leurs intérêts, de leur gloire, demeurera celle de mes espérances et de mes vœux. Le comte de Las Cases. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Lettre à S. M. l'Empereur d'Autriche¹⁷ (renfermant la note ci-dessus),
à lui-même*

« Sire, – j'ai osé, le 10 février dernier, déposer aux pieds de Votre Majesté la sollicitude et les vœux d'un serviteur fidèle en faveur de son maître.

« Que Votre Majesté daigne pardonner à ma constance, pût-elle lui devenir importune ! J'ose ici placer sous ses yeux une note nouvelle en faveur de celui qui fut son frère, et dont elle fit son fils. Je prends la liberté d'accompagner cette note de quelques documents authentiques.

17. Ferdinand I^{er} (maison de Habsbourg-Lorraine), empereur d'Autriche, roi de Hongrie, etc., etc. (1793-1835). (JMS)

« Sire, mon espérance et mes excuses sont dans les qualités privées, les vertus profondes de V. M. L'Europe se plaît à reconnaître, à proclamer en vous le plus droit, le plus moral, le plus humain, le plus religieux des hommes : et pourtant c'est en votre nom qu'on torture, qu'on fait mourir celui à qui vous unîtes votre fille chérie, celui que votre choix et la religion ont rendu votre fils.

« Ah ! sire, frémissiez qu'on ne rapporte à vos yeux sa tunique ensanglantée !... Et s'il était arrivé ce jour de la justice éternelle, où le juge suprême des hommes et des rois, faisant entendre ses jugements terribles, demanderait : Qu'as-tu fait de ton fils ? qu'est-il devenu ? Pourquoi séparas-tu l'époux de l'épouse ? Comment osas-tu désunir ce qui avait été conjoint et béni en mon nom ? Je puis bien accorder la victoire à qui il me plaît ; mais nul ne saurait en abuser contre mes saintes lois, sans encourir ma colère...



⊕ Ferdinand I^{er} empereur d'Autriche,
roi de Hongrie, etc.,
lithographie de Kriehuber.

« Sire, je m'arrête : en aurais-je trop dit ? Que V. M. pardonne : ce sont les sentiments désordonnés, les cris perçants que m'arrache le meurtre de mon maître, exécuté à mes yeux. Sire, c'est à vos genoux et tout hors de moi que j'en appelle à votre intercession ; c'est contre l'homicide que je vous invoque. Ah ! ne soyez pas insensible !...

Je suis, etc.,¹⁸. Le comte de Las Cases. »

18. Une pareille note fut adressée à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, avec des changements analogues. (LC)

*À lord Castlereagh en lui adressant
la note aux souverains alliés*

« Milord, j'ai l'honneur d'adresser à V. S. copie d'une note que j'ai pris la liberté d'adresser aux souverains alliés.

« J'ai cru devoir vous la transmettre, Milord, à cause du respect profond que je porte à l'auguste personne que vous représentez, et des sentiments que m'inspirent les talents personnels de V. S.

« Quelles que soient vos opinions, Milord, sur cette note, peut-être même vos oppositions, V. S. À trop de générosité d'âme pour condamner tout à fait et sans réserve, j'en suis sûr, ces constants efforts d'un serviteur fidèle, qui a voué aux adoucissements et à la consolation de celui qui fut son souverain, jusqu'au dernier soupir de son existence.

« Milord, combien V. S. À influé sur cette grande destinée ! Combien elle peut y influencer encore ! Que ne puis-je faire arriver ma voix jusqu'à vous ! Dans les angoisses et les longueurs de mes solitudes, j'ai parcouru souvent le cercle des grands motifs qui avaient pu dicter vos terribles et cruelles déterminations. Je n'ai pu trouver que l'intérêt de votre patrie, la loi rigoureuse de la nécessité, la conviction du caractère et des dispositions de celui sur lequel vous frappiez ; enfin la gloire et la responsabilité de votre administration. Mais, Milord, V. S. a-t-elle bien pu recueillir le complet ensemble de tous les éléments contradictoires ? A-t-elle bien pu épuiser toutes les sources d'informations et de lumières ? Que ne m'a-t-il été possible d'approcher V. S. ? Ou que le délabrement de ma santé et de mes facultés ne me permet-il de lui exposer dignement tout ce que j'ai dans le cœur et

dans la pensée ! Vous en demeureriez frappé peut-être, milord, et peut-être bien des objets captiveraient, votre étonnement et vos plus graves méditations.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le comte de Las Cases. »

L'époque du congrès arrivée, je me rendis à Francfort, où, par l'effet du hasard, j'arrivai le jour même de l'entrée de l'empereur Alexandre. C'était une occasion bien propice sans doute pour solliciter la faveur de lui être présenté ; et son affabilité reconnue, la facilité avec laquelle il se laisse approcher, peut-être aussi la circonstance particulière qui me concernait, devaient me faire espérer de l'obtenir facilement ; aussi m'y excita-t-on ardemment de tous côtés : c'était le moyen le plus sûr d'accomplir mon objet, disait chacun, et l'on m'imputa à tort de ne vouloir pas le tenter. Mais j'avais longuement pesé, à part moi, le pour et le contre d'une telle démarche, et j'étais loin de partager l'opinion commune sur la probabilité de son résultat. Et à quoi pourrait me conduire cette haute faveur ? m'étais-je demandé. Pouvais-je prétendre remuer par mon éloquence le cœur du souverain ? Et si mes paroles eussent pu le toucher comme homme, la décision finale ne devait-elle pas émaner du concours de plusieurs autres ? Et puis, dans ces moments si courts et si embarrassés, étais-je bien sûr de parler avec autant de suite et de régularité que j'écrirais ? Était-il convenable que je lui remisse en temps inopportun, et comme j'eusse pu le faire d'une pétition ordinaire, des pièces authentiques que je ne destinais qu'aux souverains réunis ? Et si l'empereur Alexandre venait, comme il n'était que trop probable, à s'exprimer devant moi sur Napoléon d'une manière que je n'eusse pu m'empêcher de contredire, ne pouvait-il pas arriver que j'eusse irrité, aigri

celui que je prétendais adoucir ? Cette dernière considération surtout m'avait déterminé d'autant plus, qu'à côté de ces nombreux inconvénients il ne se présentait à moi qu'un seul avantage, et qu'il m'était tout personnel : l'insigne faveur d'approcher le premier des monarques, de converser avec celui duquel Napoléon avait dit sur son roc : « Si je meurs ici, voilà mon héritier en Europe. »

Au surplus, ce souverain me savait dans la ville ; on m'apprit qu'il l'avait mentionné dans une de ses réunions, et j'avais la presque certitude qu'on devait lui avoir parlé de moi ; et cela par suite d'une circonstance assez particulière pour trouver place ici. Ma chambre, dans l'hôtel où j'étais descendu, se trouvait toucher précisément celle d'un de ses généraux (Ouvoroff¹⁹), qui avait sa haute confiance et l'habitude de tous ses instants. La seconde ou la troisième soirée après mon arrivée, le maître de l'auberge entre chez moi pour me dire que ce général est prêt à me recevoir, et qu'il se fera un plaisir de m'accorder l'entretien que je lui ai demandé. Dans mon étonnement, ma réponse fut d'abord qu'on allât dire qu'il y avait erreur ; puis, réfléchissant tout à coup que c'était peut-être une circonstance heureuse ménagée par le ciel, je courus après l'homme qui exécutait déjà sa commission, et de la



Le général Fiodor Ouvorov
conseiller du tsar, par Dawe.

19. Fiodor Petrovich Ouvorov (1769-1824) général de cavalerie et conseiller privé du tsar Alexandre I^{er}. (JMS)

porte j'expliquai moi-même qu'il y avait méprise sans doute, puisque je n'avais pas eu l'honneur de demander une pareille faveur. Sur quoi, le général courant à moi comme pour me retenir, et renvoyant ses aides de camp, il me dit avec grâce et politesse que, méprise ou autrement, il allait se trouver heureux de cette occasion de faire connaissance et de causer avec moi, et nous eûmes en effet une conversation fort longue, et toute, comme on peut le croire, sur Sainte-Hélène.

Je n'étais venu à Francfort que pour faire déposer authentiquement toutes mes pièces à chacune des délégations respectives. Cette opération finie, je retournai promptement à Mannheim, toujours pour échapper au mouvement et aux intrigues de Francfort, où plusieurs ne manquèrent pas de m'offrir, auprès du congrès, des services qu'ils disaient pouvoir être très importants, me proposant d'y être des agents très chauds de mon affaire ; ce qu'il m'eût fallu, comme de raison, payer très cher, et l'on a vu que j'avais à peine de quoi pourvoir aux premiers besoins de celui pour les intérêts chanceux duquel on me demandait de grosses sommes ; mais pendant la durée du congrès, et en attendant quelque décision favorable des souverains, il devait me parvenir, jusque dans ma solitude de Mannheim, des preuves nouvelles de la méchanceté de sir Hudson Lowe et des mauvais traitements qu'il continuait d'exercer sur ses victimes. Je fus déterré à Mannheim par un malheureux maître-canonnier d'un vaisseau de la compagnie des Indes, et il me parvint un gros paquet du général Bertrand.

On trouve assez au long, dans M. O'Meara²⁰, l'histoire de ce maître-canonnier, et toutes les vexations qu'il éprouva de la part du gouverneur et de ses confidents, pour avoir été porteur d'un buste du

20. O'Meara, *Napoleon in Exile, or a Voice from St. Helena* (1822). (*JMS*)

jeune Napoléon, dont il espérait tirer quelques bénéfices en en faisant hommage à Longwood. Ce buste, que l'on avait voulu d'abord faire jeter à la mer, puis essayer d'en déguiser l'existence en l'enlevant, sous le prétexte même d'en faire présent à Napoléon, fut enfin, par la force de la voix et de l'indignation publique, envoyé en effet à Longwood, et le comte Bertrand fit passer au canonier, tant pour la valeur du buste que pour l'indemniser des vexations et des pertes qu'il lui avait causées, une des lettres de change que je lui avais laissées en partant, de la valeur de trois cents louis. Le comte Bertrand, en la lui adressant, le pria de vouloir bien lui en accuser réception ; mais ce pauvre homme, loin d'avoir pu accuser une telle réception, n'avait même pas eu connaissance de la lettre du comte Bertrand. Il avait dû continuer sa route vers l'Inde, après le don de son buste, avec la seule annonce verbale de sir Hudson Lowe, « que les gens de Longwood lui avaient destiné quelque gratification, et qu'on lui en donnerait connaissance avec le temps ». Au retour de l'Inde, il fut interdit au malheureux, tout le temps de sa relâche à Sainte-Hélène, de descendre à terre, et l'on se contenta de lui dire encore que ce dont on lui avait parlé concernant ses intérêts se trouverait à Londres, à l'Amirauté. Arrivé en Angleterre, ses recherches lui procurèrent en effet la lettre de change de trois cents louis : c'était la première connaissance qu'il en avait ; mais plus de dix-huit mois s'étaient écoulés : les personnes sur qui elle était tirée n'avaient plus les fonds nécessaires, et il lui fallut quitter Londres avec la persuasion et la douleur d'avoir perdu et son buste et son argent. C'était un habitant de la Dalmatie : retournant dans son pays par la voie de Trieste, il traversait tristement l'Allemagne, lorsque, par le plus grand des hasards, il apprit à Francfort qu'il trouverait à Mannheim le signataire de sa lettre de change : il m'arriva, et sa joie fut vive, et ses malédictions contre sir Hudson abondantes, en recevant un argent qui lui composait désormais une petite fortune, disait-il, et ferait le bonheur de sa vie.

Quant au gros paquet que je reçus aussi vers ce même temps du grand-maréchal, il se composait d'une longue lettre de lui, écrite par ordre de l'Empereur, et de diverses pièces authentiques venues en dehors de la voie régulière. Mais, à mon grand étonnement, le même jour où il me parvenait, j'en lisais le contenu dans les papiers belges, tiré et retraduit des journaux anglais. Devinant les intentions de Longwood, je ne m'empressai pas moins d'en envoyer copie à lord Liverpool, ainsi qu'on va le voir. J'insère ici la plupart de ces pièces, la lettre du comte Bertrand surtout, parce que, reprenant avec quelques détails les mauvais traitements éprouvés par l'Empereur depuis l'instant où je l'avais quitté, elle procure au lecteur dix-huit mois de plus de l'historique de Longwood ; et puis quelques-unes des pièces portent des apostilles de la main même de Napoléon, et sont trop remarquables pour être passées sous silence.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Lettre du comte de Las Cases à lord Liverpool*²¹

« Milord, – je reçois à l'instant une longue lettre du comte Bertrand, et le même courrier, à mon grand étonnement, me la montre imprimée dans le *Vrai Libéral* de Bruxelles, retraduite du *Morning Chronicle* de Londres.

« Dire à Votre Seigneurie comment cela est arrivé, c'est hors de mon pouvoir ; mais l'assurer que c'est à mon grand regret et sans ma participation, est la vérité.

21. Robert Jenkinson, lord Liverpool, premier ministre de Grande-Bretagne de 1812 à 1827. (*JMS*)

« Je ne m'explique qu'en me disant qu'un de vos compatriotes n'aura voulu se charger de ce paquet de Longwood qu'autant qu'il lui aura été ouvert, et qu'il lui sera demeuré prouvé qu'il intéressait l'honneur de son pays. Arrivé à Londres, il en aura tout à la fois donné connaissance au public et me l'aura expédié.

« Milord, si, d'après mes constantes sollicitations, j'avais obtenu la faveur de résider en Angleterre, il n'en eût pas été de même. Persuadé, ainsi que le comte Bertrand semble le soupçonner, que les vexations atroces et les détails odieux qu'on accumule journellement à Longwood peuvent être étrangers et inconnus à l'administration, c'est à vous, Milord, qui présidez cette administration, et à vous seul, que je fusse accouru d'abord donner connaissance de ces torts inouïs, vous fournissant ainsi les moyens, et vous laissant le mérite de les redresser vous-même.



Robert Jenkinson, lord Liverpool.

« Je supplie Votre Seigneurie de croire que ce n'eût été qu'après avoir épuisé vainement tout ce que les formes, la bienséance et les hiérarchies commandent, que je me serais abandonné au parti extrême de recourir enfin à l'opinion publique, qui, elle-même, se plaît à n'accueillir et à ne se prononcer qu'en dernier ressort.

« J'en ai donné la preuve, Milord, lorsque, après dix mois d'un silence absolu de lord Bathurst aux divers griefs dont j'avais eu l'honneur de lui demander le redressement, leur publicité eût été au moins excusable, et que pourtant je n'y ai cédé encore que lorsque les expressions déplacées d'un membre de vos Communes sont venues le rendre indispensable.

« J'en ai donné la preuve, Milord, dans les vives instances hasardées par l'impulsion de mon cœur à Aix-la-Chapelle, et transmettant soigneusement à lord Castlereagh même copie des sollicitations et des griefs que je déposais respectueusement aux pieds des hauts souverains.

« Enfin, c'est pour vous en donner, autant qu'il en reste en moi, une nouvelle preuve, Milord, que j'ai fait copier à la hâte la lettre du comte Bertrand, afin que vous puissiez en avoir une connaissance authentique, directe et la placer sous les yeux de S. A. R. le prince régent.

« Milord, demeuré victime des souffrances physiques infligées par l'insalubrité de Sainte-Hélène, aussi bien que des peines morales dont on a accompagné ma séparation, l'état déplorable de ma santé, qui me fait interdire par la Faculté tout travail quelconque, ne me permet pas de rien ajouter à la lettre que j'ai l'honneur de vous faire transcrire. D'ailleurs, quel commentaire pourrait égaler les seuls faits qu'elle présentera à vos regards !

« J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Milord, etc.

« *P.-S.* Milord, après m'être adressé à Votre Seigneurie pour les intérêts d'une importance si haute et si sacrée, me sera-t-il permis de

profiter de cette occasion toute naturelle pour descendre avec vous à des objets qui me sont purement personnels ?

« Ne dois-je espérer aucun redressement, obtenir aucune réponse concernant les griefs nombreux sur lesquels j'ai fait entendre mes plaintes ? Dois-je surtout demeurer privé des papiers qu'on me retient à Sainte-Hélène depuis deux ans, en dépit de mes nombreuses protestations à sir Hudson Lowe lui-même ; malgré la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser pour cet objet, du Cap, à S. A. R. le prince régent ; celle que j'ai écrite au même sujet, du même lieu, à un de vos collègues ; enfin celle que j'ai adressée de Francfort à lord Bathurst ?

« Ce silence constant et absolu à des demandes si justes et si réitérées serait-il un déni formel de justice ? Je ne saurais le croire, Milord ; j'ai été élevé à connaître la force, la supériorité de vos lois, à savoir le respect que chacun de vous est tenu de leur porter quel que soit son rang ou son poste. Je préfère penser que la faute en est à moi, qui ne sais point m'y prendre, et manque peut-être aux formes exigées ; mais dans ce cas encore, Milord, ne serait-il pas convenable, juste, délicat de me les faire connaître ou même d'y suppléer. Milord, je l'invoque de votre générosité. Ces papiers, que dans le temps j'ai laissé parcourir à sir Hudson Lowe, sont d'une considération tout à fait étrangère à la réclusion qui vous occupe : ils ne sauraient, sous ce rapport, vous être d'aucune importance ; mais, à moi, ils sont chers et précieux au-delà de toute expression. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

Lettre du comte Bertrand au comte de Las Cases

Longwood, 18 juillet 1818.

« J'ai reçu le 7 juin, mon cher Las Cases, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 janvier dernier, et depuis j'ai reçu, le 13 de ce mois, celles des 15 février, 15 mars et 15 avril²², que j'ai communiquées, et qui ont décidé l'Empereur à me dire de vous écrire. J'ai reçu, il y a quatre mois, une caisse de livres et de brochures qui m'était adressée par M. Goulburn, et depuis une offre extrêmement obligeante d'envoyer un tableau qui se trouvait dans la chambre de Saint-Cloud, relatif au baptême du petit Napoléon. M. Henri Goulburn avait eu la complaisance de débattre le prix de ce tableau avec le propriétaire et d'en réduire le prix à moitié. On n'a pas voulu répondre à cette offre, parce que cela a paru tellement contraster avec ce qui se passait ici, qu'on l'a prise pour une démarche tenant à des discussions parlementaires, à peu près comme celles relatives à la maison de bois. Cependant l'honnête procédé qu'on a tenu à votre égard, et tout ce que vous me dites dans votre dernière lettre²³ me frappe si vivement !... Serait-il possible que les horribles vexations que nous éprouvons ne fussent pas faites de l'aveu du gouvernement anglais, et que l'Empereur mourût ici victime de la haine particulière du gouverneur ! Les gouvernements et les princes peuvent si facilement être trompés, que, dans ce doute, je vous écris cette lettre.

« Les choses sont bien changées depuis votre départ, en l'année 1817, et celle-ci 1818. Les vexations envers l'Empereur sont devenues telles, qu'on doit les caractériser d'un attentat contre sa vie. Vous allez en

22. Voyez plus bas la copie de ces lettres. (LC)

23. L'expérience semble n'avoir que trop prouvé qu'il y avait plus de connaissance des hommes à Longwood, que dans le correspondant de Francfort. (LC)

juger par le détail : il ne se peut que vous n'ayez lu dans les journaux du mois de mars des observations sur le discours de lord Bathurst ; mais depuis, les choses ont bien empiré, et la haine du gouverneur de ce pays n'a plus connu de bornes.

« Quand vous êtes parti, l'Empereur avait renoncé à monter à cheval pour se soustraire aux pièges et aux insultes dont on voulait le rendre l'objet en le faisant insulter par les sentinelles. Depuis, il a dû se priver même de la promenade à pied pour éviter les mêmes inconvenients. Pendant les mois de mars et d'avril, l'Empereur sortait quelquefois pour venir chez ma femme, et quelquefois aussi il s'asseyait à cinquante pas de la maison, sur le banc que vous connaissez, où il restait une demi-heure ou une heure. On a trouvé le moyen de l'en empêcher et de l'obliger à ne plus sortir de la chambre. On savait que cela n'était pas très difficile : on mit pour jardinier un soldat du 66^e ; on avait stationné chez moi un sergent d'ouvriers, l'un et l'autre fort utiles à la maison, soit pour ôter quelques mauvaises herbes qui pouvaient empester l'air (car aucun jardin n'est possible dans cette localité), soit pour raccommoder la maison, qui est en ruine et fait eau à chaque pluie. Cela paraît fort raisonnable. Mais le gouverneur a investi ces deux soldats du droit d'arrêter qui leur plaît, aux portes mêmes et sous les fenêtres de l'Empereur. Dès ce moment, il n'est plus sorti, et voilà plus de cent jours qu'il n'a pas même mis la tête à la fenêtre.

« Ce climat, ce défaut absolu d'exercice, cette mauvaise habitation ont affecté sa santé, de manière que vous ne le reconnaîtriez plus. Depuis la fin de septembre 1817, il a eu les premiers symptômes d'une hépatologie chronique²⁴, que vous savez être mortelle en ce pays. Il avait

24. Douleur au niveau du foie. (JMS)

pour le soigner le bon O'Meara, en qui vous savez qu'il a confiance. Sir Hudson Lowe, dans le mois d'avril, au moment où ce médecin lui était le plus nécessaire, l'a forcé de donner sa démission, voulant lui imposer M. Baxter, que vous connaissez ; l'Empereur a refusé de voir aucun médecin. Il a été, depuis le 10 avril jusqu'au 10 mai, sans médecin ; et enfin les commissaires russe et autrichien qui étaient ici, indignés, ont fait connaître au gouverneur que si, dans cette circonstance, l'Empereur mourait, eux-mêmes ne sauraient que dire, si l'opinion se répandait en Europe qu'il avait été assassiné. Il paraît que cela a décidé le gouverneur à restituer le médecin ; mais il n'est sorte de mauvais traitements qu'il ne lui ait fait éprouver. Ils ont voulu le faire chasser de la table des officiers du 66^e, et ces braves militaires n'ayant pas voulu participer à un acte aussi arbitraire, il a fait donner lui-même l'ordre par le colonel à ce médecin, de cesser de manger avec ses officiers. Il a écrit à Londres, et il est probable qu'on chassera ce médecin. L'Empereur n'en recevra aucun autre ; et si le prince régent ou le lord Liverpool ne prennent pas connaissance de ce fait, il mourra ici de maladie, même privé de l'assistance de son médecin. Cependant l'Empereur est très malade ; depuis deux mois il se lève à onze heures du matin et se recouche à deux heures. Il eut, il y a peu de jours, une crise très violente, produite par le mercure que le docteur O'Meara lui fait prendre : cela lui était indiqué par le mal de foie. Le docteur O'Meara, fort effrayé de sa responsabilité, me proposa de faire appeler M. Baxter et le chirurgien du *Conquérant*. Ce sont les deux premiers médecins de ce pays. Vous savez la répugnance que l'Empereur avait contre M. Baxter, fondée sur ce qu'il était un ancien chirurgien-major du bataillon italien que commandait sir Hudson Lowe. Cette répugnance depuis s'est fort accrue, parce qu'il s'est prêté, depuis le mois d'octobre 1817 jusqu'au mois de mars 1818, à rédiger des bulletins pleins de faussetés, et qui ont trompé son gouvernement et l'Europe. Mais il ne vit pas d'inconvénient, quoiqu'il

s'en souciât peu, à ce qu'on appelât le sieur Stokoe, qui effectivement vint à Longwood le même jour à trois heures après midi, mais ne voulut pas entrer chez l'Empereur, considérant sa responsabilité comme compromise, et en danger de perdre une place qu'il avait acquise par quarante ans de service. Cela me parut si extraordinaire, que je ne voulus pas le croire. Je le vis, il me témoigna ses regrets : car c'est un homme qui est fort respectable : cela s'expliqua très facilement ; c'était une insinuation qui lui avait été faite comme au sieur Cole, banquier, que vous connaissez, avec qui j'avais quelque compte d'argent à régler, que je fis appeler chez moi, et qui, en arrivant, me déclara qu'il ne pouvait me parler qu'en présence de l'officier d'ordonnance, parce que sans cela il serait perdu. Comme de raison, je m'y suis refusé. La même chose est arrivée, il y a peu de jours, avec le sieur Fowler, arrivé d'Angleterre, avec qui j'avais un compte à régler pour quelques centaines de livres sterling d'objets d'habillement qu'on avait fait faire à Londres. Il est vrai que vous ne connaissez pas la position où nous nous trouvons aujourd'hui, qui ne peut en rien se comparer à celle où nous étions de votre temps. Mais alors même elle était vexatoire, et vous connaissez assez ce prince pour que vous eussiez dû vous opposer à ce qu'aucune personne de la famille de l'Empereur ne vînt ici. Le spectacle des humiliations, des vexations, de la haine auxquelles il est en proie, lui serait tout à fait insoutenable, si sa mère ou quelqu'un de ses frères venait à le partager. Même le comte de Montholon et moi, qui sommes seuls aujourd'hui auprès de lui, il nous a plusieurs fois engagés à partir, à nous soustraire à un pareil traitement, et à le laisser seul ; que son agonie serait moins amère s'il ne nous en voyait pas les victimes. Depuis longtemps vous savez que les officiers ne venaient plus chez moi ; mais sur la route, quand nous les rencontrions, ils avaient l'honnêteté de causer avec ma femme : ils en ont eu la défense, non par écrit, mais par insinuation ; de sorte

qu'il est arrivé plusieurs fois que ces officiers, nous apercevant, se sont détournés de la route.

« Les choses en sont venues au point que le linge sale reste plusieurs jours à être visité par le capitaine d'ordonnance, et quelquefois par l'état-major ; scène fort indécente et fort déshonorante pour eux, mais qui n'a pour but que l'outrage et l'insulte.

« Au mois de juin 1816, un store-ship, vaisseau-magasin, apporta un buste de marbre du petit Napoléon. Sir Hudson Lowe fut donner l'ordre de le jeter à l'eau. Il l'a depuis nié ; mais nous en avons l'attestation juridique ; car cet acte a révolté et lady Malcolm, qui était encore dans ce pays, et tous les capitaines du store-ship qui s'y trouvaient alors.

« Depuis, en février dernier, le store-ship *le Cambridge* a apporté deux gravures du petit Napoléon, qu'il avait achetées sur les quais de Londres. Sir Hudson Lowe les a fait acheter, en disant que c'était pour en faire cadeau au père, et lorsqu'un mois après les officiers de ce bâtiment ont appris que c'était au contraire pour les lui soustraire, ils n'ont pu dissimuler leur indignation qu'un pareil trait fût fait par un Anglais.

« Toute cette conduite du gouverneur ne peut pas être ignorée du gouvernement britannique. Si on s'est fait répéter à Londres, par lord Amherst, ce que lui a dit l'Empereur ; si on a interrogé le capitaine Popleton, qui a été deux ans officier d'ordonnance, et que vous connaissez ; si on a interrogé le colonel Nichols du 66^e ; si on a interrogé le colonel Fehrzen du 53^e, et tant d'autres, on a dû connaître quels ont été les indignes traitements qu'on se permet ici.

« S'il est des ennemis de l'Empereur en Europe qui eussent approuvé le gouvernement anglais s'il l'eût fait périr ouvertement et publiquement à bord du *Bellerophon*, il n'en est aucun qui un jour ne couvre d'imprécations et d'opprobre, et ne désavoue ceux qui le font périr d'une manière aussi lâche.

« Comment concilier tout cela avec ce que vous m'écrivez ? Peut-être par une correspondance astucieuse, pleine de faussetés et tissée avec adresse. Toutefois, nous avons fait nos plaintes depuis deux ans, assez ouvertement, et on doit être instruit à Londres de la conduite criminelle qu'on tient ici.

« Vous serez étonné que je vous parle des commissaires français, autrichien et russe qui sont ici. Pendant que vous y étiez, nous ne les avons jamais vus. Aujourd'hui, ils n'ont pas vu l'Empereur, ni ne sont venus chez nous ; mais nous les avons rencontrés plusieurs fois sur les chemins de l'enceinte, manière assez ridicule de se voir. Si l'Empereur ne les reconnaît pas comme commissaires, il n'a jamais refusé de les recevoir comme étrangers.

« Quant au gouverneur, il ne l'a pas vu depuis le mois d'avril 1816, et vous êtes au fait des raisons que l'Empereur avait de ne pas le recevoir, après les insultes qu'il en avait reçues. Dans cet état de choses, que sir Hudson Lowe se venge, cela n'est pas d'un caractère généreux sans doute, mais cela s'explique. Mais comment le gouvernement peut-il continuer depuis deux ans sa confiance à un homme qui en abuse aussi étrangement ?

« Je vous prie donc instamment, et au nom de l'Empereur, de faire connaître la situation des choses, à la famille et à ses parents ; d'exiger

impérieusement qu'aucun d'eux ne vienne accroître ses maux, en venant les partager.

« Vous nous dites que le gouvernement anglais nous a abonnés au *Morning Chronicle*. Il en est pour ce journal comme pour le *Times* ; on nous l'envoie en ôtant les numéros qu'il convient d'ôter. Ainsi, on nous a envoyé quelques numéros de février, quelques numéros de mars, mais on a ôté tous ceux qu'il a plu de soustraire : n'avoir pas une série de journaux, c'est pire que de n'avoir rien.

« Comment nous enverrait-on des livres ? lorsque aussitôt qu'un *store-ship* arrive, le premier soin du gouverneur est d'acheter tous les livres qui s'y trouvent surtout en français, pour nous priver de les acheter.

« Quant aux brochures que vous nous annoncez, nous n'avons reçu le 12 mars, qu'une caisse dont vous trouverez ci-joint l'état, ce qui nous fait penser que probablement on aura gardé le reste.

« J'ai lu cette lettre à l'Empereur, qui en a approuvé le contenu ; mais qui a trouvé que j'avais faiblement exprimé tout ce que la conduite qu'on tient à son égard a de lâche. Il désire que j'y ajoute deux apostilles, qui vous feront connaître quelle est sa pensée tout entière sur l'officier qu'on a préposé à la garde de ce pays. Jusqu'à cette heure, le traitement du calomélas²⁵ n'a pas amélioré l'état du foie, et lui a produit d'autres incommodités.

« Recevez, mon cher Las Cases, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

25. Le calomel, ou chlorure mercurieux, composé très toxique, a été employé en médecine comme diurétique ou purgatif. (JMS)

« Le comte Bertrand.

« *P.-S.* Dans le peu de jours qui se sont écoulés depuis que ma lettre est écrite, il s'est passé bien des événements qui vous prouveront combien notre situation empire tous les jours, loin de s'améliorer, comme vous paraissez le croire. Vous savez que le capitaine Mackay, officier du 53^e, avait été remplacé à Longwood, comme officier d'ordonnance, par le capitaine Popleton, du même régiment, et celui-ci, à son départ, par le capitaine Blackeney, du 66^e, officier qui, comme ses prédécesseurs, jouissait de la meilleure réputation dans son régiment. Dès les premiers jours de son arrivée, il trouva que le gouverneur exigeait de lui des choses bien peu dignes d'un homme d'honneur ; mais comme depuis cela s'est fort accru, il a enfin vivement désiré, aussitôt que son année de service dans ce poste avilissant serait à son terme, d'en être quitte. On sait qu'il a déclaré confidentiellement à ses amis du régiment, qu'il était impossible à un homme d'honneur de continuer à rester dans ce poste sans perdre sa propre estime. Il se peut aussi que sir Hudson Lowe n'ait pas été satisfait des sentiments connus de ce capitaine. Quoi qu'il en soit, le 20 de ce mois, un officier envoyé dans l'île pour y commander les milices, et dont vous connaissez les anciennes relations avec sir Hudson Lowe, le seul de tout l'état-major du gouverneur que l'Empereur ait refusé de voir, vint s'installer pour officier d'ordonnance, et avec lui, sous divers prétextes, un autre officier ; de sorte qu'on en avait deux au lieu d'un. Il paraît que quelques chambres et effets du gouvernement, qui avaient été donnés en commun pour l'officier d'ordonnance et le docteur O'Meara, ont donné lieu à des démêlés vifs entre eux.

« J'adressai, le 22, la protestation A²⁶ au gouverneur, qui me fit envoyer un cartel par cet officier. Il était au-dessous de mon caractère et de ma situation de provoquer sir Hudson Lowe ; mais, dans cette circonstance, je crus devoir lui adresser la lettre cotée B²⁷.

« Le 24, il a fait partir de Longwood le docteur O'Meara, en vertu, a-t-il dit, d'un ordre de lord Bathurst, ainsi que vous le verrez par la lettre du gouverneur, cotée C²⁸, au comte de Montholon, qui lui a répondu la lettre D²⁹.

« Le docteur O'Meara, comme vous savez, a été donné à l'Empereur, par une décision du Conseil, en remplacement de son propre médecin, et sur la demande spéciale que j'en adressai à l'amiral Keith. Il ne pouvait être ôté à l'Empereur que par un ordre du Conseil. Si cet ordre existe, pourquoi ne nous en donne-t-on pas connaissance ? Certainement, ni le Conseil, ni lord Bathurst n'eussent ôté à l'Empereur le médecin de son choix, ils en sentaient la conséquence, sans le remplacer au préalable par un autre qui eût sa confiance.

« Mais y eût-il même un ordre du Conseil, cela ne justifierait point le gouverneur, car cet ordre, donné dans des circonstances ordinaires, ne pouvait être exécuté au moment où l'Empereur était gravement malade ; on n'a jamais pu entendre qu'on lui enlevât son médecin au milieu du traitement d'une maladie aussi sérieuse, et qui attaque sa vie, surtout lorsque, depuis le mois d'avril, on a demandé que, si on voulait lui ôter le docteur O'Meara, on envoyât d'Europe un médecin

26. Voyez plus bas. (LC)

27. Voyez plus bas. (LC)

28. Voyez plus bas. (LC)

29. Voyez plus bas. (LC)

qui le remplaçât, et qui eût la confiance du malade, demande dont la réponse doit arriver avant trois mois.

« Je termine, mon cher Las Cases ; j'ai le cœur déchiré. Bertrand. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

Premier envoi de livres contenus dans une caisse remise le 12 mars 1818

Biographie moderne	3 volumes.
L'Ermite de la Chaussée-d'Antin	2
Le Franc Parleur	2
L'Ermite de la Guyane	3
Tableau historique de la Littérature depuis 1789	1
La France et les Français en 1817	1
Histoire du donjon et château de Vincennes.	3
Bulletins de Paris, 1815	1
Les Devoirs	1
Histoire des Sociétés secrètes de l'année 1815	1
Le Faux Dauphin	2
Le Cri du Peuple	1
Anecdotes curieuses et intéressantes	1
De l'Organisation de la Force armée, 1817.	1
Total	23 volumes.
Lettres normandes et champenoises	15 numéros.

« *Nota.* Ces livres n'ont point été envoyés sur votre demande ; mais d'après une lettre écrite à la nièce de ma femme, la comtesse de Liedekerke, fille de Mme La Tour du Pin, lettre qui nous a été renvoyée de Londres, et par suite de laquelle M. Goulburn a bien voulu se charger d'envoyer quelques livres et brochures dont on avait demandé l'envoi régulier chaque mois. Depuis le 28 mars, au reste, nous n'avons plus rien reçu, quoiqu'il soit arrivé plusieurs store-ships et bâtiments de guerre. — Bertrand. »

Deuxième envoi reçu le 28 mars 1818

Histoire des Campagnes de 1814 et 1815, par Alphonse de
Beauchamp 4 volumes.

Itinéraire du retour de l'île d'Elbe 2
Précis de la vie du duc d'Otrante. 1

Total³⁰ 7 volumes.

*Première apostille écrite par l'Empereur au dos de la lettre de sir
Hudson Lowe, datée du 18 novembre 1817*

« Cette lettre, celles des 24 juillet et 26 octobre derniers, sont pleines de mensonges. Je me suis enfermé dans mon appartement, depuis dix-huit mois, pour me mettre à l'abri des outrages de cet officier. Aujourd'hui, ma santé est affaiblie, elle ne me permet plus de lire de si dégoûtants écrits ; ne m'en remettez plus.

30. Ce dernier envoi surtout est assurément une mauvaise plaisanterie ; et, vu les circonstances locales et morales, on laisse à la caractériser dignement. (LC)

« Soit que cet officier se croie autorisé par des instructions verbales et secrètes de son ministre, comme il l'a fait entendre, soit qu'il agisse de son propre mouvement, ce que l'on pourrait arguer du soin qu'il prend à se déguiser, je ne puis le traiter que comme mon assassin.

« Si on eût envoyé dans ce pays un homme d'honneur, j'aurais éprouvé quelques tourments de moins, sans doute, mais on se fût épargné bien des reproches de l'Europe et de l'histoire, que le fatras d'écrits de cet homme astucieux ne saurait tromper. »

Longwood, ce 23 novembre 1817. Napoléon.

Seconde apostille écrite en marge de la lettre de sir Thomas Reade au comte Bertrand, du 25 avril 1818

« 1° Je vous ai fait connaître hier, quand vous m'avez présenté cette lettre, que je ne voulais point en prendre connaissance, et que vous ne deviez pas me la traduire, puisqu'elle n'était pas dans les formes usitées depuis trois ans.

« 2° Ce nouvel outrage ne déshonore que ce fat. Le roi d'Angleterre seul est fondé à traiter d'égal avec moi.

« 3° Cette conduite astucieuse cependant a un but : empêcher que vous ne fassiez connaître *la trame criminelle que l'on ourdit depuis deux ans contre ma vie.*

« 4° C'est ainsi qu'ayant l'air d'ouvrir des recours aux réclamations, on les ferme.

« 5° C'est ainsi qu'ayant eu l'air de vouloir me loger, en annonçant une bâtisse depuis trois ans, je suis toujours dans cette grange insalubre, et aucune bâtisse n'est encore commencée.

« 6° C'est ainsi qu'ayant eu l'air de me laisser la faculté de monter à cheval on m'empêche, par des moyens indirects, de pouvoir le faire et de prendre de l'exercice : première cause de ma maladie.

« 7° On emploie les mêmes moyens pour empêcher de recevoir aucune visite. On a besoin des ténèbres.

« 8° C'est ainsi qu'après avoir attenté à mon médecin ; l'avoir forcé à donner sa démission, ne voulant pas être un instrument passif et privé de toute moralité, on le tient cependant en arrestation à Longwood, voulant faire accroire que je m'en sers, sachant bien que je ne veux pas le voir, que je ne l'ai pas vu depuis quinze jours, et que je ne le verrai jamais tant qu'on ne l'aura pas mis en liberté, fait sortir de l'oppression où il se trouve, et rendu à son indépendance morale, en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

« 9° C'est ainsi qu'on commet un faux caractérisé en faisant faire des bulletins par un médecin qui ne m'a jamais vu, ne connaît ni mon état, ni ma maladie ; mais cela est bon pour tromper le prince, le peuple d'Angleterre et l'Europe.

« 10° On sourit avec un plaisir féroce aux nouvelles souffrances que cette privation des secours de l'art jette sur cette longue agonie.

« 11° Demandez que cette apostille soit envoyée à Liverpool, ainsi que votre lettre d'hier et celles des 13 et 14 avril, afin que le prince

régent connaisse mon assassin, et qu'il puisse le faire connaître publiquement.

« 12° S'il ne le fait pas, *je lègue l'opprobre de ma mort* à la maison régnante d'Angleterre.

Longwood, le 27 avril 1818. Napoléon.

*Pièce A. – Protestation adressée au gouverneur
le 22 juillet 1818*

« Au nom de l'empereur Napoléon,

« Je suis chargé de protester :

« 1° Contre toute violation de l'enceinte par les domestiques, ouvriers ou autres, que vous revêtiriez secrètement de l'autorité publique.

« 2° Contre les insultes faites au docteur O'Meara, pour l'obliger à s'en aller d'ici, et contre les empêchements publics ou secrets que vous avez mis ou que vous mettriez à ce que Napoléon se fit assister dans sa maladie, comme consultant, par un officier de santé en qui il aurait confiance, accrédité au service de S. M. britannique, ou reconnu pour exercer publiquement ses fonctions dans l'île.

« 3° Contre les témoignages, les rapports, les écrits de l'officier de milice Hyster, qui n'est placé à Longwood, que pour être un instrument de haine et de vengeance.

« Le comte Bertrand. »

Pièce B. – Au gouverneur sir Hudson Lowe

Longwood, 25 juillet 1818.

« Monsieur le gouverneur, j'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que je reçois.

« Le vieillard me paraît en démente. Il ne peut avoir connaissance de ma correspondance officielle que par vos ordres. Je ne lui réponds ni ne lui répondrai. Il n'est qu'un mandataire, et si son principal officier général veut me demander raison, je suis prêt à lui faire honneur.

« J'ai l'honneur d'être, Le comte Bertrand. »

Pièce C. – Du gouverneur au comte de Montholon

Plantation-House, le 25 juillet 1818.

« Monsieur, je me fais à moi-même l'honneur de vous apprendre, pour l'information de Napoléon Bonaparte, que, selon l'instruction que j'ai reçue du comte de Bathurst, datée du 16 mai 1818, il m'est enjoint de retirer M. O'Meara d'auprès de sa personne, et qu'en conséquence j'ai donné des ordres pour qu'il ait à quitter Longwood sur-le-champ.

« Le contre-amiral Plampin a reçu, à la même occasion, des instructions des lords de l'Amirauté, pour lui faire quitter cette île.

« Après l'éloignement de M. O'Meara, les instructions du comte de Bathurst portent, en outre, que j'aie à enjoindre au docteur Baxter de donner ses soins, comme médecin, à Napoléon Bonaparte toutes

les fois qu'il en sera requis, et d'informer particulièrement ce docteur qu'il ait à considérer la santé de Napoléon Bonaparte comme le principal objet de son attention. En communiquant cet arrangement, il m'est enjoint de ne pas manquer d'avertir, en même temps, que si Napoléon Bonaparte a quelque motif pour n'être point satisfait de l'assistance médicale du docteur Baxter, ou s'il préfère quelque autre médecin de cette île, je suis parfaitement disposé à acquiescer à cet égard à ses désirs, et à permettre à tout autre praticien médical qu'il pourra choisir, de lui donner ses soins, pourvu que celui-ci se conforme strictement aux règles établies et en vigueur.

« Ayant ainsi expédié au docteur O'Meara les ordres pour son départ, j'ai donné les instructions nécessaires à M. Baxter. Il sera prêt à se rendre à Longwood à la première demande qui lui en sera faite.

« En même temps, jusqu'à ce que je sois informé des désirs de Napoléon Bonaparte à ce sujet, je donnerai ordre pour qu'un officier de santé soit toujours à Longwood, en cas d'appel subit.

« J'ai l'honneur d'être, etc. Hudson Lowe. »

Pièce D. Du comte de Montholon au gouverneur

« Monsieur le Gouverneur, – le docteur O'Meara a quitté hier Longwood, forcé de laisser son malade au milieu du traitement qu'il dirigeait. Le matin, ce traitement a cessé, ce matin un grand crime a commencé d'avoir son exécution !!! Les lettres de M. le comte Bertrand des 13, 24, 26 et 27 avril dernier ne laissent rien à dire. L'Empereur ne recevra jamais d'autre médecin que le sieur O'Meara, parce qu'il est le sien, ou celui qui lui serait envoyé d'Europe, conformément à la lettre ci-dessus citée, du 13 avril.

« J'ai communiqué la lettre que vous m'avez écrite hier. Ce que j'ai l'honneur de vous écrire est la substance de la réponse qu'on m'a chargé de vous transmettre.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« Le comte de Montholon. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Lettre du comte Bertrand à Son Éminence le cardinal Fesch*³¹

« Monseigneur, – le sieur Cipriani, maître d'hôtel de l'Empereur, est décédé à Longwood le 27 février dernier, à quatre heures de l'après-midi. Il a été enterré dans le cimetière protestant de ce pays, et les ministres de cette Église lui ont rendu les mêmes devoirs qu'ils eussent rendus à quelqu'un de leur secte. On a eu soin de faire mettre dans l'extrait mortuaire que je vous enverrai, mais dont l'extrait de ma lettre peut tenir lieu, qu'il était mort dans le sein de l'Église apostolique et romaine. Le ministre de l'Église de ce pays aurait volontiers assisté le mort, et celui-ci aurait désiré un prêtre catholique ; comme nous n'en avons pas, il a paru ne pas se soucier d'un ministre d'une autre religion. Je serais bien aise que vous nous fissiez connaître quels sont les rites de l'Église catholique à ce sujet, et si on peut faire administrer un catholique mourant par un ministre anglican. Nous ne pouvons, du reste, trop nous louer du bon esprit et du zèle que, dans cette circonstance, ont montré les ministres de la religion de ce pays. Cipriani est mort d'une inflammation de bas-ventre. Il est mort le vendredi, et le dimanche précédent il avait fait son service

31. Nous avons cru devoir insérer ici la présente lettre, parce qu'elle multiplie les détails intérieurs de Longwood, et ajoute des traits à tout ce qui a été dit de sa véritable situation. (LC)

sans aucun pressentiment. Un enfant d'un des domestiques du comte de Montholon était mort à Longwood quelques jours avant ; une femme de chambre est morte il y a quelques jours d'une même maladie. C'est l'effet du climat malsain de ce pays, où peu d'hommes vieillissent. Les maux de foie, la dysenterie et les inflammations de bas-ventre font beaucoup de victimes parmi les naturels, mais surtout les Européens. Nous avons senti dans cette circonstance, et nous sentons tous les jours le besoin d'un ministre de notre religion. Vous êtes notre évêque, nous désirons que vous nous en envoyiez un français ou italien. Veuillez, dans ce cas, faire choix d'un homme instruit, ayant moins de quarante ans, et surtout d'un caractère doux, et qui ne soit entêté de principes anti-gallicans.

« Le sieur Pierron, officier, a pris le service de maître d'hôtel ; mais il a été très malade, et, quoique convalescent, est encore en mauvais état. Le cuisinier est aussi dans la même situation. Il serait donc nécessaire que vous, ou le prince Eugène, ou l'Impératrice, envoyassiez un maître d'hôtel et un cuisinier français ou italiens, de ceux qui ont été au service des maisons de l'Empereur, ou qui le seraient des maisons de sa famille.

« Votre Éminence trouvera ci-joint : 1° les papiers qu'on a trouvés dans le portefeuille du sieur Cipriani ; 2° une épingle qu'il portait habituellement, et que j'ai cru devoir envoyer pour sa femme ; 3° le décompte de tout ce qui lui revient, montant à la somme de 8,287 fr., ou 345 liv. sterl., 5 sh., 10 p. ; 4° une lettre de change pour la solder à ses héritiers. Sachant que vous avez soin de son fils, et que sa fille est chez Madame, l'Empereur entend qu'il connaisse la fortune que laisse Cipriani, qui paraît avoir des fonds assez considérables placés à Gênes, pour assurer un sort à ses deux enfants.

« Je ne veux pas vous affliger en vous parlant de la santé de l'Empereur, qui est peu satisfaisante. Cependant, son état n'a pas empiré depuis les chaleurs. Je pense que vous cacherez ces détails à Madame. N'ajoutez aucune foi à toutes les fausses relations qu'on peut faire en Europe. Tenez comme règle et comme seule chose vraie que depuis vingt-deux mois l'Empereur n'est pas sorti de son appartement, et si ce n'est quelquefois et rarement pour venir voir ma femme. Il n'a guère vu personne, si ce n'est deux ou trois Français qui sont ici, et l'ambassadeur anglais à la Chine.

« Je prie Votre Éminence de présenter mes respects à Madame et aux personnes de sa famille ; et d'agréer les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. Comte Bertrand. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Première lettre du comte de Las Cases
au général comte Bertrand³²*

32. On a cru devoir joindre ici les lettres suivantes du comte de Las Cases : 1° parce qu'elles se trouvent mentionnées dans la lettre précédente du comte Bertrand, et qu'elles servent à en compléter le sens et l'intelligence ; 2° parce qu'elles font connaître la candeur et la bonne foi qui présidaient à cette correspondance avec Longwood ; 3° enfin, parce qu'elles mettent à même d'apprécier dignement l'assertion étrange du sieur Goulburn, qui, recevant ces lettres et y répondant avec politesse, n'a pas craint néanmoins d'affirmer, dans la Chambre des communes, en une certaine occasion, que les expressions de leur auteur se présentaient toujours enveloppées d'une double interprétation. Comment l'homme de bonne foi à qui ont été adressées les lettres ci-dessus, qui a reçu et doit avoir lu la lettre à lord Bathurst surtout, peut-il se permettre de dire que les expressions de leur auteur se présentent toujours enveloppées d'une double interprétation ! Certes, M. Goulburn doit être difficile en fait de sens explicite et prononcé, ou bien il n'entend pas le français. Mais a-t-il lu ? a-t-il mal lu ? a-t-il voulu lire ? et, semblable à lord Bathurst, ne s'exprimerait-il pas, ainsi que son noble patron dans ses fameuses dénégations à lord Holland, dans la Chambre des pairs, non d'après ce qui est, mais seulement d'après ce qu'il lui est avantageux de dire ? C'est le besoin surtout de mettre chacun à même de juger du mérite des assertions du sieur Goulburn, qui a amené la communication de ces lettres. La négligence, l'abandon qu'on y remarque démontrent assez combien peu elles étaient destinées à devenir publiques. (LC)

« Je viens vous consacrer le premier instant qui m'appartient. Voilà déjà plus d'un an que je suis loin de Longwood, et depuis ce temps, que de peines, de chagrins et de traverses de toutes espèces !!! Je laisse aux papiers publics à vous en instruire. J'écarterai de mes lettres toute parole, tout sujet qui pourrait servir de prétexte à vous en priver. Je veux faciliter de tout mon pouvoir le seul but que je me propose, celui de faire arriver jusqu'à vous les preuves d'une sollicitude qui va faire l'objet du reste de ma vie. J'ai trop présents la consolation et le bonheur dont m'étaient auprès de vous autres quelques souvenirs d'Europe, pour ne pas me vouer entièrement à vous procurer cette espèce de consolation, ô, mes chers compagnons qui remplissez à jamais mes pensées de chaque jour et de tous les moments ! Je vous écris donc au premier instant où je me trouve libéré de surveillance personnelle ; et tous les mois au moins, régulièrement à pareil jour, je vous donnerai une semblable marque de mes soins incessants. Des obstacles étrangers pourront les empêcher peut-être d'arriver jusqu'à vous ; mais, de ma part, la mort seule pourra m'y faire manquer ; et j'invoque ici, au nom de tous les sentiments, ceux qui, chargés de la censure de mes lettres, croiraient y trouver des motifs de les intercepter ; je les supplie de me faire connaître, afin de me donner l'occasion de les éviter, les déviations involontaires de ma part qu'ils croiraient condamnables. La morale publique ne saurait interdire le besoin et la consolation des sentiments domestiques. Or ce sont eux uniquement que je chercherai à satisfaire auprès de vous.

« Je viens de recevoir en Autriche, l'asile que j'avais demandé dès que je me suis vu inquiété dans ma liberté. Je me rendrai à Lintz sitôt que ma santé, qui est déplorable, me permettra de pouvoir supporter la route. Les maux de tête que j'ai pris au Cap ne font qu'accroître, et demeurent fort inquiétants. Je vais faire usage des libres communications qui me sont permises désormais, pour obtenir des

informations précises sur toutes les personnes qui peuvent vous être chères. Aujourd'hui je ne puis vous envoyer que ce que j'ai recueilli indirectement.

« Ma femme, qui par le plus grand des bonheurs éprouvait le refus de venir à Sainte-Hélène, précisément au moment où j'en sortais moi-même, et qui est venue me rejoindre sur les grands chemins, où j'étais colporté comme un ballot, retourne à Paris chercher mes autres enfants. Elle me mettra à même de vous donner quelques détails dans ma première lettre, touchant votre famille, celles de Montholon et de Gourgaud.

« J'ai pu m'assurer que S. M. Marie-Louise se portait très bien à Parme, que son fils, à Schœnbrunn, y est resplendissant de santé et de beauté. La comtesse de Surveilliers³³ est retenue ici par une santé très chancelante ; elle reçoit de temps à autre des nouvelles de son mari, qui est bien en Amérique. Ses deux filles³⁴ sont à merveille : l'aînée est une ressemblance frappante de l'auguste chef de la famille. La princesse Borghèse³⁵, Madame Mère,



Zénaïde et Charlotte Bonaparte
en 1821, par David.

33. Surveilliers est le nom d'emprunt utilisé par Joseph Bonaparte et sa femme Julie, née Clary. Joseph Bonaparte s'est exilé aux États-Unis d'Amérique sous ce nom en 1814. (JMS)

34. Zénaïde et Charlotte Bonaparte. (JMS)

35. Pauline Bonaparte princesse Borghese. (JMS)

le prince de Canino³⁶, le cardinal Fesch³⁷, le prince Louis, sont à Rome et en bonne santé ; le reste de la famille, la princesse Éliisa³⁸, le comte de Montfort³⁹ et la princesse Murat⁴⁰, sont dans différentes parties de l'Autriche. J'espère, avec le temps, pouvoir vous transmettre des détails plus directs et plus positifs. J'éprouve le plus vif regret de n'avoir pu débarquer et me fixer en Angleterre. Je suis privé d'exécuter immédiatement moi-même la recherche et l'envoi de tout ce que j'imaginerais propre à porter quelques légères distractions sur votre affreux rocher. C'est un devoir religieux que j'ai sollicité auprès des ministres britanniques, et que je solliciterai chaque jour de nouveau ; ma constance ne désespérera jamais de les toucher sur ce point. Toutefois, quelque éloigné que je sois, je ne manquerai pas de remplir cet objet sacré à l'aide de quelque intermédiaire ; seulement vous recevrez, plus tard et moins complets, les résultats de mes efforts et de mes soins.

« Soignez tous votre santé ; vivez pour la consolation, la tendresse, le bonheur et les vœux de ceux qui vous admirent et vous aiment.

« J'ai reçu, en touchant à Douvres, une lettre de vous, du 22 juillet, et une de sir Hudson Lowe, du 29. Elles m'apprennent que vous avez reçu le peu de choses que j'avais adressées du Cap à Longwood, ce que je n'avais pas compris jusque-là ; que vous avez reçu le titre éventuel que vous m'aviez remis, et que je vous ai renvoyé, concernant l'argent que j'avais osé déposer aux pieds de l'Empereur en partant, et que j'avais été assez heureux de voir accepté. Sir Hudson Lowe m'apprend que tous les billets que je vous avais laissés à ce sujet ont

36. Lucien Bonaparte. (*JMS*)

37. Joseph Fesch, primat des Gaules, était l'oncle de Napoléon I^{er}. (*JMS*)

38. Éliisa Bonaparte princesse Bacciochi. (*JMS*)

39. Jérôme Bonaparte. (*JMS*)

40. Caroline Bonaparte. (*JMS*)

été négociés. J'espère qu'on y aura fait strictement honneur. Je ne sais encore où j'en suis moi-même. Je n'ai pas eu jusqu'ici la possibilité d'écrire une ligne à mon agent à Londres, ni d'en recevoir aucune.

« Je regrette bien de n'avoir point en mon pouvoir et à ma disposition la relation des campagnes d'Italie. Cette époque éloignée, déjà étrangère à la politique de nos jours, a désormais tout le mérite de l'histoire. Elle est vivement désirée ; la science et les contemporains la réclament. Je m'estimerais heureux qu'elle fût livrée à ma discrétion ; et, dans le cas où vous m'obtiendriez cette faveur⁴¹, je vais pourvoir au moyen d'en profiter sans retard, en demandant dès cet instant, à Londres, quelles seraient les formalités qu'on imposerait ici et là-bas, pour que ce manuscrit pût me parvenir. Je prierai qu'on veuille bien transmettre aussi la réponse qui me sera faite, à sir Hudson Lowe, afin que vous puissiez juger, de votre côté, si ce que l'on prescrivait vous semblerait convenable.

« À votre tour, mon cher général, écrivez-moi par toutes les occasions ; mandez-moi toutes les commissions qui vous viendront à l'esprit, sérieuses et frivoles, aisées ou difficiles, n'importe. Dites-vous bien, répétez-vous sans cesse, que je ne vis que pour vous tous. Mon corps seul a quitté votre rocher.

« Le comte de Las Cases. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

41. La réponse du comte Bertrand fut qu'on n'attendait qu'une occasion favorable pour m'envoyer ces Campagnes. (LC)

*Du comte de Las Cases à M. Goulburn⁴²,
en lui adressant la précédente*

« Monsieur, j'apprends de ma femme l'extrême bonté avec laquelle vous avez bien voulu, en différentes circonstances, lui transmettre, au nom de lord Bathurst, à Paris, des nouvelles de moi et de mon fils. Veuillez bien en recevoir mes remerciements et ma reconnaissance.

« Oserais-je (si comme je le comprends, vous vous trouvez sous lord Bathurst, à la tête de la direction des affaires de Sainte-Hélène) implorer de vous la faveur de me diriger sur certains points relatifs à la correspondance avec cet endroit.

« Oserais-je vous solliciter, au nom de tous les sentiments qui peuvent habiter dans un cœur humain et sensible, de seconder, d'accord avec vos propres règlements, mes religieuses intentions de chercher à porter quelque consolation et quelque adoucissement aux douleurs qu'on y éprouve.

« Oserais-je vous prier de m'obtenir de lord Bathurst, de savoir s'il me sera permis de faire parvenir à Longwood les livres, brochures, papiers publics et autres objets que je croirais y pouvoir être agréables : dans le cas de l'affirmative, vous priant, Monsieur, de vouloir bien désigner vous-même la personne de confiance que vous voudriez, pour en faire la recherche et l'achat à Londres, ne me réservant que d'en payer le montant à vos ordres.

« Oserais-je vous prier, si dans les lettres ouvertes que je vous adresserai pour Sainte-Hélène vous y aperceviez la moindre phrase douteuse

42. Henry Goulburn (1784-1856) homme politique britannique. Il exerça les fonctions de sous-secrétaire pour la Guerre et les Colonies. (JMS)

qui pût vous inquiéter, de l'effacer vous-même de mon consentement, pour ne pas en gêner l'expédition, et avoir la bonté de m'en prévenir, pour que je ne retombasse pas dans le même inconvénient.

« Vous pourrez lire, Monsieur, dans la lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui pour Longwood, que j'y fais la demande d'un manuscrit (*les Campagnes d'Italie*) étranger à la politique du temps, mais précieux pour l'histoire et la science. Dans le cas où l'on voudrait bien me le confier de Longwood, pourrais-je obtenir de vous que vous voulussiez bien m'en faciliter le prompt envoi, en prescrivant dès cet instant à sir Hudson Lowe les formalités qu'il y aurait à remplir de part et d'autre pour qu'il pût me parvenir ?

« Je sais, Monsieur, qu'au milieu de tous vos embarras, ce que j'ose vous demander peut multiplier vos soins ; toutefois, je ne désespère pas de les obtenir par la sainteté des motifs qui me portent à vous les demander. Je vous en aurai la plus vive et la plus sincère reconnaissance. C'est dans l'intention de me rendre le moins importun possible et de simplifier d'autant l'objet de mes désirs, que j'ai cru pouvoir m'adresser directement à vous, Monsieur, au lieu de m'adresser à lord Bathurst ; ce en quoi j'ose espérer que je n'ai rien fait d'inconvenable ; ce serait fort innocemment et tout à fait contre mon gré.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

« Le comte de Las Cases.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Deuxième lettre du comte de Las Cases
au général comte Bertrand*

Francfort, le 15 février 1818.

« Me voilà fidèle à mon engagement ; je vous écris après un mois, et à pareil jour de ma première lettre. Je tiens à consacrer la même date, pour que vous soyez certain qu'elle ne vous manquera jamais. Toutefois, des parties de ma lettre seront peut-être plus fraîches que sa date, par la circonstance du silence de Mme de Las Cases, dont j'attendais chaque jour des nouvelles de Paris. Elle m'a quitté il y a près d'un mois. Elle devait aller voir tous vos parents, ainsi que ceux des généraux Gourgaud et Montholon. Je devais en recevoir les détails les plus circonstanciés. À mon grand étonnement, je n'en entends point parler ; et ne voulant pas retarder plus longtemps à vous écrire, je me vois réduit à renvoyer au mois prochain tous les détails que je suis bien sûr qu'elle aura été prendre avec autant de zèle et de soin que si c'était moi-même.

« J'ai la satisfaction de savoir que ma première lettre vous a été envoyée : je l'avais accompagnée d'une lettre d'envoi à M. Goulburn : je viens de recevoir sa réponse. Je me fais un vrai plaisir de reconnaître qu'elle est pleine d'attentions, d'égards et satisfaisante sur tous les points ; ce qui me donne l'espoir qu'il y avait le vice de ne pas s'entendre.

« On m'assure qu'on sera toujours prêt à vous transmettre mes lettres lorsqu'elles seront de même nature, et ne présenteront pas plus d'objections. On ajoute que, conformément à ma demande, on vous transmettra les livres et pamphlets que je désignerai. On s'offre de se les procurer et d'en surveiller exactement l'envoi, se réservant de m'en envoyer de temps à autre le montant pour être acquitté par moi.

On me fait savoir que, s'il est agréable à l'Empereur de me confier les *Campagnes d'Italie*, sir Hudson Lowe reçoit des instructions pour les transmettre en Angleterre, d'où on me les fera remettre, dans les formes exprimées, de Longwood même, après en avoir pris la connaissance nécessaire. Enfin, l'on m'apprend que mes papiers saisis dans la Tamise m'ont été renvoyés sur-le-champ, et sans avoir été ouverts, que les fatalités seules peuvent m'en avoir privé jusqu'ici, ce qui en effet est encore de la sorte.

« J'espère donc qu'avec cette présente lettre vous recevrez déjà quelques publications. Malheureusement je suis loin et bien mal placé pour les choisir et les avoir dans toute leur nouveauté ; mais je vais écrire à Londres pour tâcher de remédier à cet inconvénient. J'espère aussi, par la même occasion, pouvoir vous faire expédier bien des objets dont vous manquez ou qui pourraient vous être agréables, ou bien encore essentiels à la santé de l'Empereur.

« Sa Majesté Marie-Louise se porte à merveille et est toujours à Parme. Son fils, d'après les nouvelles de peu de jours, de quelqu'un qui l'avait vu à un bal d'enfants, était beau comme l'Amour, et faisait les délices de Vienne ; ce sont ses propres expressions. Il danse avec fureur, et s'en acquitte à merveille.

« J'ai été, pour tous les membres de la famille de l'Empereur, un objet du plus tendre et du plus touchant intérêt. Je me suis vu entouré, pressé



L'aiglon représenté en petit jardinier à Schönbrunn, par Carle von Sales.

de leurs offres et de leurs vœux. Je serai assez heureux de vous transmettre de leurs nouvelles régulièrement tous les mois.

« Le prince Jérôme m'a fait dire que ses offres pour moi ne connaîtraient d'autres bornes que *l'impossible*. Il a recueilli près de lui le bon et vertueux Planat, qui, depuis notre séparation du *Bellerophon*, poussé de tourmente en tourmente, était menacé de périr sur la plage. La princesse Hortense me mande qu'elle a été bien persécutée ; mais que si le motif de ses tourments avait été le tendre et respectueux dévouement qui remplissait son cœur, elle en était fière et heureuse.

« Toutes les fois que ma santé me le permet, je vais faire ma cour à la princesse Joseph⁴³, que sa mauvaise santé tient dans la retraite la plus absolue, et alitée la plupart du temps. Nous parlons de Sainte-Hélène. Nos pensées traversent les mers ; ce sont d'heureux instants pour nous. Ses filles sont à merveille. Son mari, d'après de très fraîches nouvelles, était en bonne santé. Il avait pris soin de deux domestiques de l'empereur Napoléon, dont le gouvernement anglais avait jugé à propos de diminuer l'établissement de Longwood.

« Le prince Lucien me donne des nouvelles de toute la famille réunie à Rome. Madame, M. le cardinal Fesch, la princesse Borghèse et le prince Louis se portent à merveille, et joignent leurs vœux et leurs prières pour la santé et la conservation de leur auguste parent. Pour le prince Lucien, il est heureux, dit-il, à Rome : il vient d'établir avantageusement ses trois filles. Toutefois, son esprit et son cœur se dirigent sans cesse sur Sainte-Hélène : il ne peut plus se faire à l'idée de voir son frère languir et mourir dans son exil : il me somme de lui dire, du fond de mon cœur, si l'Empereur serait aussi heureux de le voir, qu'il le

43. Marie-Julie Clary, épouse de Joseph Bonaparte. Elle est la sœur de Désirée Clary, épouse de Bernadotte. (JMS)

serait lui-même de se présenter à lui ; et il me charge, ce que j'exécute par le même courrier, de demander au gouvernement anglais s'il veut lui accorder de passer à Sainte-Hélène pour y demeurer deux années, ou toujours, si son frère ne le renvoie, avec ou sans sa femme et ses enfants ; sa femme lui disputant l'honneur de le suivre ; s'engageant à ce que lui ou les siens ne contribuent à aucun accroissement quelconque de dépense, se soumettant à toutes les restrictions imposées à son frère, et offrant de se soumettre à toutes celles qu'on jugerait à propos de lui imposer personnellement avant son départ, ou après son retour.

« Mon cher général, je ne puis m'empêcher de revenir encore à vous prier de voir si l'Empereur daignerait me confier les *Campagnes d'Italie* ; vous me ferez parvenir ensuite celles d'Égypte à leur tour. Ce sont deux trésors pour le monde savant et pour l'histoire, tout à fait étrangers à la politique du temps, par conséquent sans nulle objection. J'ai fait parvenir à Londres tous les remerciements de la comtesse Bertrand, pour les souvenirs gracieux qu'on avait bien voulu lui témoigner, et les attentions aimables qu'on avait eues pour ses enfants. Si j'avais pu demeurer en Angleterre, je me serais occupé, moi, sur les lieux, de chercher quelque chose qui pût être agréable à ces dames. De si loin, je n'ai que mes vœux : ils sont bien sincères pour elles et pour vous tous, mes chers compagnons. Le roc fatal ne sort point de mon cœur.

« Ma santé continue d'être bien mauvaise ; mes maux de tête s'aggravent journellement, les médecins ne savent qu'en dire. Que Dieu me la conserve pour le service et pour le bien de mon cœur ! Je vous embrasse tous bien tendrement. Pour vous autres, soignez votre santé, portez-vous bien, ce sera ma récompense, celle de vos amis, qui vous aiment comme moi.

« Le comte de Las Cases. »

*Lettre du comte de Las Cases à M. Goulburn,
en lui adressant la précédente*

Francfort-sur-le-Main, le 4 mars 1818.

« Monsieur, je reçois à l'instant votre lettre, la réponse satisfaisante qu'elle contient à tous les articles de la mienne, les procédés et l'obligance personnels dont vous voulez bien me donner la preuve : j'en suis extrêmement touché et tout à fait reconnaissant.

« Je vous envoie une seconde lettre pour Longwood. Tout ce que vous me rappelez touchant les papiers de la Campagne d'Italie, lorsque j'étais encore à Sainte-Hélène, est très juste. Veuillez bien faire agréer mes remerciements à lord Bathurst, pour les instructions qu'il fait adresser à sir Hudson Lowe, afin de me faciliter l'envoi de ces papiers, dans le cas où l'empereur Napoléon daignerait trouver agréable de me les confier.

« Je vais écrire à Londres pour qu'on vous remette, Monsieur, une note des livres et des publications que je désirerais que vous eussiez la bonté de transmettre à Longwood. Je suis trop loin des lieux pour pouvoir les choisir à temps. Dans tous les cas, si les premières occasions étaient trop promptes pour que cette note vous fût remise, oserais-je vous prier d'expédier de vous-même les dernières brochures de MM. de Pradt, Fiévée, Benjamin-Constant, Chateaubriand, celles sur le Concordat, etc., etc. ? Voudriez-vous y joindre, de votre choix, ce que vous croirez de meilleur, de plus neuf, de plus recommandable dans vos publications ? Auriez-vous la bonté d'abonner l'établissement de Longwood au *Journal du Commerce*, si toutefois, depuis mon départ, ils ne

reçoivent déjà un journal français, comme aussi de vouloir bien l'abonner, de votre choix, à un de vos journaux de l'opposition. Le *Courrier* et le *Times* leur étaient communiqués, étant communs dans l'île. J'acquitterai ponctuellement la dépense que vous voudrez bien m'en adresser, vous priant seulement de ne pas en laisser monter les réclamations partielles trop haut, non plus que de les tirer sur moi à vue. Je n'ai point de fonds à ma disposition ; ceux que j'avais été assez heureux d'offrir et de voir accepter ne me sont point encore remboursés. Je suis donc réduit à puiser dans la bourse d'autrui et d'un chacun : je suis le *mendiant de Bélisaire*⁴⁴.



Bélisaire demandant l'aumône, par David.

44. Bélisaire, général au service de l'empereur Justinien. Il mourut dans la pauvreté en 565, à Constantinople. (JMS)

« Encouragé par la grâce de votre réponse *officielle*, et dans l'espoir de rencontrer de plus en vous des dispositions *officieuses*, j'oserai étendre mes demandes jusqu'à vous prier de vouloir bien faire comprendre dans les envois à Longwood des objets que je crois agréables aux jouissances ou essentiels à la santé du prisonnier de Longwood. Auriez-vous la bonté de faire chercher quelques livres du meilleur café qu'il serait possible de trouver dans Londres, et une certaine quantité du meilleur vin de Bordeaux existant ? Je sais par expérience, pour ce dernier, qu'on pouvait s'en procurer sur les lieux, de la cave des propriétaires mêmes, du prix de six à sept francs, qui était supérieur à tout ce que le commerce laissait circuler. Je mettrais du prix à ce qu'il fût possible de se procurer quelque chose de la sorte. Monsieur, dans toute la vérité de mon âme, en dehors de tout ressentiment et de toute humeur, je puis vous assurer qu'il n'arrivait que trop souvent que le vin présenté à Napoléon n'était pas supportable, et qu'il en était ainsi de la plupart des choses à son usage. Ce qui pourra vous aider à le comprendre, c'est de vouloir bien réfléchir que nous subsistions à Longwood, à *l'entreprise*. Votre gouvernement débourse les sommes, nul doute ; mais vous connaissez assez les affaires pour savoir les inconvénients et les abus des fournitures. Ceci n'est pas un cri nouveau de ma part, c'est un épanchement. Du Cap, j'ai fait parvenir du vin de Constance ; il a été trouvé très bon, a causé quelque plaisir. Voudriez-vous bien ordonner qu'on en fit un second envoi à mon compte. Un autre objet auquel je tiendrais beaucoup, serait de tâcher d'obtenir de nos huiles de Provence, sur les lieux mêmes, et ce qu'il y aurait de meilleur. On ne nous a jamais rien donné de ce genre qui ne fût tout à fait repoussant ; on y sentait vivement la privation d'eau de Cologne, dont l'habitude ou la santé même demandait un grand usage.

« Monsieur, je sais que j'ose exprimer ici des détails tout à fait hors de votre sphère, je n'imagine pas même comment, avec la meilleure volonté, vous en pourriez venir à bout convenablement ; cependant, la seule humanité, les procédés, les égards les plus communs sembleraient donner droit à de pareilles indulgences. C'est pour obvier à tout, et satisfaire en même temps à tout, que je sollicitais si vivement, si ardemment la permission de me fixer sur vos rivages. Tout ce que j'ose vous indiquer ici eût été mon unique et ma constante occupation. Je l'eusse, du reste, remplie sans reproche ; on eût pu s'en rapporter à moi ; j'eusse été fidèle à tout ce que j'eusse promis : et quel inconvénient y eût-il eu à permettre des soins aussi innocents et aussi naturels ? Quel nom n'a-t-on pas le droit de donner, au contraire, aux interdictions cruelles qu'on a prononcées. Pourrait-on les maintenir ? Je désire et sollicite toujours un adoucissement en ma faveur, c'est-à-dire en faveur du bien. Je demeure à Francfort, comme si l'on ne m'avait pas encore délivré de mon surveillant ; je ne sors guère davantage de ma chambre ; j'eusse été de même à Londres.

« Monsieur, je vais terminer ma longue lettre en vous priant de mettre sous les yeux du ministre la demande que je viens d'être chargé de lui faire de la part du prince Lucien Bonaparte ; savoir : de lui accorder de passer à Sainte-Hélène pour y demeurer deux années, avec ou sans sa femme et ses enfants ; s'engageant à ce que lui et les siens ne contribuent à aucun accroissement quelconque de vos dépenses, se soumettant à toutes les restrictions imposées à son frère et offrant de se soumettre à toutes celles qu'on jugerait à propos de lui imposer personnellement, avant son départ, ou après son retour.

« Ce que vous avez la bonté de me dire relativement à mes papiers saisis dans la Tamise, est le premier mot que j'en aie entendu depuis que j'en suis privé. Je viens de prier le ministre britannique ici de vouloir

bien les réclamer à Berlin où ils paraissent oubliés. Je vous assure que j'en ai éprouvé et que j'en éprouve chaque jour de grandes privations et de véritables dommages.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite considération, etc., etc.

« Le comte de Las Cases. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Troisième lettre du comte de Las Cases
au général comte Bertrand*

Francfort, le 15 mars 1818.

« Je trouve un certain plaisir, mon cher général, en vous écrivant ma troisième lettre, à penser que ma première doit être déjà fort près de vous. J'espère que ma seconde est déjà en route, bien que je ne sois pas assez heureux pour en avoir la certitude. On a dû vous expédier avec elle un bon nombre de publications, et je vais donner une petite note de quelques autres à envoyer avec la présente.

« Je reçois des nouvelles de ma femme, qui est à la veille de quitter Paris, pour venir avec mes enfants se fixer auprès de moi. Elle me mande avoir vu la famille de Gourgaud, et lui avoir donné sur lui et votre établissement tous les renseignements qu'elle avait recueillis de moi. Sa mère et sa sœur se portent très bien ; elles le comblent de vœux et de tendresse. Votre famille, Monsieur le Grand-Maréchal, était en province, et il y a longtemps qu'on n'en avait point entendu parler. Quant aux parents de Montholon, Mme de Las Cases n'a pas

été assez heureuse pour en rencontrer aucun. J'espère, dans ma première, pouvoir vous parler des vôtres, malgré leur éloignement de la capitale.

« Tous les membres de la famille de l'Empereur se portent très bien. J'ai eu des nouvelles de chacun d'eux depuis ma dernière, et j'en aurai chaque mois de manière à pouvoir vous en donner régulièrement. Tous le suivent de leurs vœux et ne vivent qu'en lui. La plupart étaient demeurés jusqu'à présent tout à fait privés de ses nouvelles. Le peu que j'ai pu leur en transmettre leur a été bien précieux et bien cher. Pour satisfaire à leur intérêt et à leur tendresse si naturelle, je vais prier le gouvernement anglais, lorsqu'il recevra des nouvelles de Sainte-Hélène, de vouloir bien laisser arriver jusqu'à moi l'état de la santé de l'Empereur : c'est une grâce que je solliciterai au nom de toute une nombreuse famille. J'espère qu'il ne la refusera pas au sentiment qui porte à la demander.

« Le prince Jérôme me fait l'honneur de me mander que les conditions imposées à sa correspondance, et son profond respect pour son frère, qu'il se plaît à reconnaître pour son second père, ont pu seuls le porter à se priver du bonheur de lui écrire lui-même et de déposer à ses pieds toute son existence. Si la situation de l'Empereur ne se trouve pas améliorée l'année prochaine, il se propose de demander au gouvernement anglais la liberté de se rendre à Sainte-Hélène avec sa femme et son fils, ne pensant pas qu'à cette époque, son voyage puisse rencontrer aucune objection raisonnable. La reine, sa femme, à qui rien d'héroïque et d'élevé ne saurait être étranger, partage les mêmes sentiments et forme les mêmes vœux.

« Le cardinal Fesch m'écrit, de son côté, au nom de Madame et au sien, me disant d'observer qu'étant les seuls à n'être point distraits par

les liens de la propre famille, ni par la crainte de lui créer des inconvénients, je dois m'adresser à eux de préférence, pour tout ce qui pourrait concourir à adoucir en quoi que ce soit l'affreuse situation de l'Empereur.

« La comtesse de Survilliers⁴⁵, que j'ai l'honneur de voir très souvent, et dont les vœux voyagent vers Sainte-Hélène, est dans un très mauvais état de santé. Elle souffre beaucoup et donne même des inquiétudes. Les princesses, ses filles, sont à merveille.

« Je viens enfin de recevoir les papiers qui m'avaient été saisis dans la Tamise. Ils m'ont atteint après quatre mois de courses inutiles, et pour moi de privations journalières. La fatalité seule a dû créer ce retard à ma peine ; car ils m'ont été rendus sans avoir été ouverts.

« Il me tarde bien de recevoir de vos nouvelles et toutes vos commissions. Malheureusement, la distance est si grande, et les communications si peu régulières, que je dois attendre encore longtemps. Demandez-moi tout ce que vous voudrez ; jusque-là je suis réduit à deviner. Vous ne tarderez pas à recevoir la partie du *Moniteur* qui vous manque. J'écris aujourd'hui à ce sujet.

« Je viens enfin de recevoir des nouvelles de mon agent de Londres. Il me mande avoir fait honneur à tous mes billets, j'en suis heureux ; mais il me mande avoir reçu de plus deux nouveaux billets de vous, qu'il s'est vu dans la nécessité de refuser, faute de s'être trouvé prévenu ou autorisé de moi ; je suis affligé de cette circonstance. Depuis que je vous avais quitté, je n'avais pu avoir de relation avec lui ; je viens de lui répondre sur-le-champ, pour le charger d'y remédier autant

45. Julie Bonaparte, femme de Joseph, avait pris le nom d'emprunt de comtesse de Survilliers, voyez plus haut. (JMS)

qu'il pourrait en être en son pouvoir. Il ne me dit pas du reste ce que pouvaient être ces deux billets.

« Ma santé demeure toujours aussi mauvaise, si même elle n'empire beaucoup. Je m'en désespère d'autant plus que la saison devient très belle, et que cette circonstance n'apporte aucune amélioration à mon état. C'est ce qui me fait demeurer à Francfort, où je me trouve au centre d'un grand nombre d'eaux thermales, où les médecins vont m'envoyer.

« M. le Grand-Maréchal, recevez, pour vous et mes chers compagnons, l'expression de tous mes vœux et de tous mes sentiments ; la colonie occupe et remplit ma vie. Soignez-vous tous, c'est le vœu de ceux qui vous aiment ; chaque jour je le recueille pour vous autres. Il y a ici aux environs plusieurs des bannis ; quelques-uns étaient de votre connaissance particulière. Ils vous aiment et vous vénèrent.

« Le comte de Las Cases. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Lettre du comte de Las Cases à M. Goulburn,
en lui adressant la précédente*

Francfort, le 27 mars 1818.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ma troisième lettre pour Sainte-Hélène. Je reçois à l'instant même les papiers qui m'avaient été saisis à Douvres ; ils me sont remis sans avoir été ouverts. Je suis reconnaissant de ce procédé.

Il n'avait jamais été dans ma pensée de me refuser à leur communication ; ma lettre à lord Sidmouth, publiée malheureusement à mon insu et contre mon gré, en fait foi. Je suis fâché que l'entêtement et le zèle mal entendu d'un agent subalterne aient créé cette circonstance, qui m'a valu quatre mois de peines et de privations journalières.

« Monsieur, je dois m'empressez de vous faire observer un fait qui m'a paru inexplicable, et qui peut-être vous aura échappé. Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 février ; votre lettre m'a été remise par le ministre de Sa Majesté britannique en cette ville, le 28 du même mois, et le *Times* du 2 mars contient un article renfermant, à peu de chose près, le sens et même les paroles de votre lettre, que j'aurais fait connaître, dit-on. Or, comme je ne puis avoir fait parvenir à Londres cette circonstance en vingt-quatre heures, je n'ai pas besoin de me justifier à vos yeux de mon indiscretion ; il me suffit de placer le fait sous vos yeux, et de l'abandonner à votre calcul⁴⁶, vous assurant que

46. Cette circonstance mérite d'être rapportée, sinon pour son importance, du moins pour son inexplicable singularité.

La lettre du secrétaire d'État, datée du 12 février, a été remise au comte de Las Cases, à Francfort, le 28 du même mois, par le ministre britannique en cette ville, et le *Times*, du 2 mars, c'est-à-dire vingt-quatre heures après environ, contenait ce qui suit : « Une lettre particulière de Francfort-sur-le-Main nous apprend que le comte de Las Cases y est traité avec la plus grande attention, qu'il s'y trouve sous la protection spéciale des ministres d'Autriche et d'Angleterre. Le comte a même dernièrement montré une lettre du sous-secrétaire d'État, dans laquelle, entre autres offres obligantes, il est autorisé à envoyer, par l'intermédiaire du département des colonies, tous les livres, pamphlets, journaux que le général Bonaparte pourrait demander. Cela suggère naturellement la question suivante : Le gouvernement anglais considérerait-il le comte de Las Cases comme le chargé d'affaires de Napoléon en Europe ? »

À présent, le fond de l'article relatif au sous-secrétaire d'État est exact et vrai, jusqu'à certaines expressions mêmes. Le comte de Las Cases est sans doute exempt de se justifier de l'indiscretion qui aurait propagé ses paroles en vingt-quatre heures de Francfort à Londres, et il faut, pour avoir rencontré si juste dans cet article, qu'on ait ouvert la dépêche du sous-secrétaire d'État dans sa route de Londres à Francfort, ou bien à Londres même ; ou bien encore qu'on ait fouillé dans ses bureaux. Cela est sans réplique ; et alors qui a pu le faire ? Comment et pourquoi ? Et quel peut être le but de l'article en question ?

Ce n'est pas, du reste, le seul exemple que l'on ait eu de l'intime relation de certains articles de journaux avec la correspondance confidentielle de Longwood. On est prêt à les produire avec des preuves tout aussi incontestables. (LC)

je mets trop de prix à ce que vous voulez bien me transmettre, pour lui donner la moindre publicité. C'est un égard que je dois à votre obligeance et à la considération que je vous porte.

« Monsieur, je vous prie d'abonner l'établissement de Longwood à la *Minerve française*, et de continuer d'y joindre les publications nouvelles, françaises et anglaises, que vous croiriez dignes de quelque intérêt.

« M. le cardinal Fesch m'écrit de Rome qu'il a fait deux fois l'offre de la collection du *Moniteur* pour l'établissement de Longwood. On a déjà à Sainte-Hélène jusqu'en 1807 ; il n'y manque plus que de 1808 jusqu'à l'année présente. Si vous aviez quelque objection à y expédier ces portions offertes par M. le Cardinal, vous prêteriez-vous à ce qu'elles remplaçassent, du moins celles que vous voudriez bien choisir et y expédier vous-même ? Le motif d'une économie nécessaire me porte à oser vous en faire la proposition.



Le cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, oncle de Napoléon.

« Monsieur, toute la famille de l'empereur Napoléon se réunit pour que je vous supplie, au nom des sentiments les plus naturels et les plus tendres, d'avoir l'extrême bonté de me faire parvenir l'état de la santé de leur auguste parent, toutes les fois que vous recevrez quelque chose d'officiel. C'est une grâce que nous vous demandons

tous, et dont j'espère que votre cœur ne refusera pas de gratifier tant de personnes, qui en demeureront vivement reconnaissantes. Je sais, Monsieur, que toutes les fois que j'ai l'honneur de vous écrire, ce sont de nouvelles importunités que je vous adresse, ou de nouveaux embarras que je vous crée ; mais je vous assure du fond de mon cœur que c'est contre mon gré, et que je m'estimerai heureux de pouvoir vous en débarrasser au prix de mes propres peines. Ceci me porte naturellement à vous demander, dans l'intention du bien et d'un avantage commun, si vous pouvez me dire, non dans votre capacité publique, mais comme homme privé, si je dois renoncer tout à fait à l'espoir d'aller un jour auprès de vous accomplir le ministère religieux auquel j'ai pieusement voué le reste de mes facultés et de ma vie. Si j'en pouvais concevoir la moindre espérance, j'en recommencerais demain la demande régulière à milord Bathurst ; mais si je dois y renoncer absolument, je me donnerai bien de garde d'une démarche qui ne pourrait avoir pour résultats que de ramener des observations et des plaintes amères, qu'il est dans mon caractère d'éviter autant que je le puis.

« J'ai l'honneur d'être, Le comte de Las Cases. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Quatrième lettre du comte de Las Cases
au général comte Bertrand*

Francfort, 15 avril 1818.

« Madame de Las Cases a continué ses informations sur votre famille et celle de ces messieurs ; j'ai écrit moi-même directement ; mes lettres ont été remises par un valet de chambre à moi : j'ai appris que

vosre famille était bien et tranquille. La sœur du général Gourgaud m'a écrit directement une lettre extrêmement aimable, pleine de tendresse pour son frère. Quant à ma troisième tentative, bien que réitérée, elle n'a produit qu'un silence absolu. Vous trouverez, M. le Grand-Maréchal, mes détails bien stériles ; ce n'est pas ma faute, je vous mande tout ce que je peux : vous auriez tort de juger, par ma stérilité, de tous mes soins et de mes efforts incessants.

« Je continue à recevoir des nouvelles de tous les membres de la famille de l'Empereur. Ils sont tous bien dans leur santé. Son fils est toujours beau. L'Impératrice, me mande-t-on, est fort maigrie. J'ai vu dernièrement quelqu'un d'auprès la princesse Murat : il était spécialement chargé de me peindre ses tendres sollicitudes pour son auguste frère, son dévouement et ses vœux. Je viens de recevoir une lettre de la princesse Élisabeth, pleine des mêmes sentiments. Tous ne vivent que pour penser à celui qui leur tient de si près, qui les combla de bienfaits, et compose aujourd'hui l'ensemble de leurs sentiments. La princesse Élisabeth habite Trieste ; elle me mande avoir écrit cinq fois à Sainte-Hélène. Le cardinal m'écrit, de son côté, que de Rome on y écrit fort souvent. On m'a répondu de Londres à la demande que j'avais faite, et dont je dois vous avoir parlé dans ma dernière, pour que le prince Lucien pût aller visiter son auguste frère. La réponse ne m'a pas paru assez claire pour que je vous l'envoie avant d'avoir demandé un nouvel éclaircissement. Le prince Jérôme, qui parlait de faire la même tentative l'année prochaine, n'a pu différer aussi longtemps une démarche dont le succès comblerait son cœur : il va s'adresser lui-même au prince régent, pour qu'il lui soit permis, avec sa femme et son fils, d'entreprendre immédiatement ce voyage.

« Le cardinal me donne le plus grand détail de tous les membres de la famille établis à Rome. La princesse Hortense⁴⁷ est tranquille à Augsbourg, où son frère vient la voir de temps à autre ; elle s'occupe de l'éducation de son second fils ; elle a eu l'aîné auprès d'elle pendant plusieurs mois : il a développé, durant ce court voyage, toutes les qualités qui honorent, attachent et intéressent. Il est retourné à Rome auprès de son père, qui s'est fixé dans cette ville.

« J'espère que ma première lettre vous est parvenue à l'heure qu'il est, et je compte les jours et les heures qui doivent m'apporter votre réponse, parce qu'alors je saurai plus particulièrement ce que je pourrai faire pour être agréable à chacun de vous tous. Dites-vous bien que je ne vis que pour cela, moi et les miens ; que la mort même ne saurait interrompre le cours de mes efforts à cet égard. Je me serai donné un successeur ; faites-moi donc connaître tous vos désirs. Rien ne sera impossible à mon zèle, à l'affection et au dévouement de ceux qui me secondent.

« On me répond de Londres, avec beaucoup de complaisance, sur tous les objets que j'indiquais pour vous être adressés. On m'assure qu'on va vous expédier les diverses brochures que j'ai indiquées. On vous abonne, me dit-on, au *Morning-Chronicle* et au *Journal du Commerce*, celui de Paris que l'on m'a dit être le meilleur. Du reste, sur ce point comme sur tout autre, mandez-moi vos désirs. Dites tout ce qui pourrait faire plaisir à l'établissement.

« Quant à des provisions, vin, café, huile, etc., que je mentionnais dans ma lettre, on me répond qu'on venait de vous faire un envoi

47. Hortense de Beauharnais avait épousé Louis Bonaparte, roi de Hollande. Le mariage était malheureux, les époux vivaient séparés, Hortense avec ses fils à Augsbourg et dans son château d'Arenenberg, en Suisse. Son deuxième fils Charles Louis-Napoléon est le futur Napoléon III. (*JMS*)

considérable, et de la meilleure qualité. On m'en envoie la liste. On ajoute que lord Holland en avait fait un de son côté, à la demande de la princesse Borghèse : on m'en envoie aussi la liste.

« Ma santé, malheureusement, est toujours aussi déplorable ; je ne vois aucun amendement ; les médecins me défendent absolument tout travail. Je vais aller prendre quelques eaux ; je vous manderai dans ma première, suivant les apparences, mon déplacement de Francfort. J'ai occasion de voir ici plusieurs des bannis qui ont trouvé un refuge temporaire dans cette ville ou dans les environs : on les flatte chaque jour de leur prochain rappel ; l'opinion le demande, leur écrit-on ; on pense que ce sera vers la fin de cette année que tous les Français auront le droit d'habiter la France. Les rigoureux exercées envers eux semblent, du reste, me demeurer tout à fait étrangères. Madame de Las Cases, à son retour à Paris, a reçu d'anciens amis beaucoup de conseils et d'offres à mon sujet. Ils se sont empressés, fort obligeamment, d'offrir leurs démarches et leur crédit : mais elle a constamment répondu que je n'avais, à la rigueur, besoin de personne, et puis que je n'étais pas dans l'intention de mettre à l'épreuve la bienveillance de qui que ce fût ; que je me bannissais volontairement pour un saint et religieux ministère ; et en effet il ne sera plus de patrie pour moi, Monsieur



Portrait de la reine Hortense en 1813, par Isabey.

le Grand-Maréchal, tant que vous serez où vous êtes, et qu'il existera une seule chance pour que mes efforts, mon dévouement et mon zèle puissent vous amener quelque consolation utile ou agréable. Jusque-là je serai errant dans le monde : je promènerai partout, s'il le faut, mon atmosphère de douleur et de zèle. De votre côté, conservez-moi votre souvenir, donnez-moi la consolation d'imaginer que nos pensées se croisent et s'échangent quelquefois. De la patience et du courage, ce sont les vertus des héros : qui sait mieux que moi que ce sont celles de vous tous ? Adieu, je vous embrasse, etc. Le comte de Las Cases.

« P.-S. J'écris pour qu'on vous envoie la *Minerve française*, ouvrage nouveau en grande recommandation, qui a succédé au *Mercur*, et la *Bibliothèque historique*, dont on parle aussi beaucoup.

« J'attends ma femme tous les jours ; sitôt qu'elle sera arrivée, je vais faire voyager mon fils ; il est d'âge à finir son éducation. Je veux qu'il tire profit de ses heureux commencements. Il désire que vous et Madame Bertrand receviez les expressions de sa reconnaissance pour les bontés que vous avez toujours eues pour lui. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Lettre du comte de Las Cases à M. Goulburn,
en lui adressant la précédente*

Francfort-sur-le-Main, le 26 avril 1818.

« Monsieur, je vous remercie beaucoup, et avec une sincère reconnaissance, de l'exactitude avec laquelle vous voulez bien répondre à mes lettres, et des détails dans lesquels vous voulez bien entrer.

« J'espère qu'à l'heure qu'il est les diverses publications que vous mentionnez seront parties pour Sainte-Hélène. Je vous prie de vouloir bien y joindre la *Minerve française*, tout ce qui a paru, et ce qui continuera à paraître de cet ouvrage ; de même pour la *Bibliothèque historique*. Et, une fois pour toutes, je vous prie de donner vos ordres à votre libraire ou correspondant, pour que vous puissiez comprendre dans les envois, et sans indication ultérieure de ma part, tout ce qui paraîtrait de remarquable, français et anglais, de quelque opinion que ce soit.

« Je vous remercie des informations que vous voulez bien me donner sur tous les approvisionnements qu'on vient d'expédier à Sainte-Hélène, et les deux listes (n° 1 et 2) que vous avez eu la complaisance d'y joindre. J'oserai vous prier de vouloir bien comprendre, par la première occasion, quelques bouteilles de liqueurs de la Martinique, mais *réelles* ; on trompe souvent sur cet objet. Vous me pardonnerez ce petit détail ; vous savez combien je m'estimerai heureux de vous l'éviter, en l'exécutant moi-même ; ce qui me conduit naturellement à vous dire combien j'attends avec impatience votre réponse à ma dernière lettre sur ce dernier objet.

« Vous m'informez, Monsieur, que si le prince Lucien Bonaparte désire sortir d'Italie, il doit s'adresser à un des ambassadeurs des grands pouvoirs à Paris. Il me reste à vous prier de me laisser savoir si, l'ayant obtenu, il peut se flatter que votre gouvernement lui permette, d'après sa demande que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, de se rendre à Sainte-Hélène.

« Agréez, monsieur, l'expression sincère de la haute considération, etc., etc.

« Le comte de Las Cases. »

*Cinquième lettre du comte de Las Cases
au général comte Bertrand*

Francfort-sur-le-Main, le 15 mai 1818.

« Je ne vous écrirai, aujourd'hui, mon cher Bertrand, que pour être exact et fidèle à la date que je me suis invariablement prescrite chaque mois pour vous donner de mes nouvelles. Rien n'est changé dans ma situation, je ne pourrais que vous répéter mot à mot les mêmes choses renfermées dans ma dernière. J'espérais pouvoir vous expédier ma lettre d'un autre endroit ; mais des maux d'yeux très violents, qui sont venus accroître mes autres incommodités, m'ont empêché jusqu'à présent de me mettre en route pour quelques eaux thermales de l'Allemagne méridionale où je me rendrai pourtant sous peu de jours.

« J'ai la satisfaction d'apprendre que mes lettres précédentes vous ont été régulièrement expédiées, et que beaucoup de brochures sont parties. Je désire qu'elles vous soient un passe-temps. Malheureusement je vous approvisionne un peu en aveugle ; les localités seront mon excuse, je fais de mon mieux : je suis si mal placé pour cela ! Un tel soin demanderait une capitale. L'on ne me permet pas d'habiter Londres, et je ne pourrais à Paris remplir mon objet. Le même éloignement m'empêche de songer à vous envoyer bien des petites choses dont je pourrais m'occuper moi-même si j'étais sur les lieux. J'avais eu la pensée de vous compléter un petit attirail de chimie ; mais j'y renonce, j'apprends qu'il vous serait inutile.

« Tous les parents de l'Empereur se portent bien et attendent avec impatience le cours régulier de vos lettres, dont ils ne doutent pas, quand vous aurez reçu ma première et connu ma résolution invariable de vous donner des leurs exactement tous les mois. Ma femme me rejoindra sous peu de jours, et pour ne plus me quitter, j'espère.

« Adieu, mon cher général, recevez mes vœux.

« Le comte de Las Cases. »

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

*Lettre du comte de Las Cases à M. Goulburn,
en lui adressant la précédente*

Francfort-sur-le-Main, 19 mai 1818.

« J'ai l'honneur de vous remercier de l'obligeance avec laquelle vous voulez bien me laisser connaître le départ de mes lettres pour Sainte-Hélène, ainsi que celui des brochures et journaux dont vous avez bien voulu les accompagner.

« Je suis fâché que vous ayez été dans le cas de garder le silence sur certains articles de ma dernière lettre. Ma discrétion saura interpréter ce silence. Je dois à l'obligeance personnelle que vous m'avez montrée jusqu'ici de ne pas y revenir davantage.

« J'écris à M. le cardinal Fesch, d'après un article de votre lettre, qu'il peut adresser, par la voie qu'il jugera la plus convenable, la suite des *Moniteurs*, à compter de 1808, à l'office de lord Bathurst à Londres ; que Sa Seigneurie admet leur transmission à Sainte-Hélène.

« Monsieur, quant à l'article de votre lettre concernant la demande que j'avais eu l'honneur de vous faire d'un bulletin régulier de la santé de Napoléon, au nom et en faveur des membres de sa famille, qu'il me soit permis de vous prier de faire observer à milord Bathurst que toute la famille de l'empereur Napoléon n'est point à Rome, qu'il a une sœur et sa famille à Francfort, un frère et sa famille en Autriche, deux autres sœurs et leur famille aux environs de Vienne et à Trieste, sans compter d'autres encore, qui tous mettent le plus grand prix et regarderaient comme une véritable faveur pour leur cœur, que les sentiments qui ont porté lord Bathurst à donner des nouvelles régulières à Rome, le fissent condescendre à leur en laisser parvenir régulièrement aussi. Je n'ignorais pas la satisfaction qui avait été procurée jusqu'ici à la princesse Borghèse ; mais cette satisfaction ne revenait pas de Rome sur tous les membres de la famille en Allemagne, où la route se trouvait alors beaucoup plus *circuiteuse* que celle que j'avais l'honneur de demander. Quelques titres et quelques droits que mon cœur me donnât peut-être à solliciter pour moi-même une part de ce bulletin, je saurai faire abnégation entière et me mettre tout à fait de côté ; et ne doutant pas que la faveur ne fût plus appréciée par ceux pour qui je la sollicite, si elle venait directement de lord Bathurst plutôt que de passer par mes mains, je solliciterai donc de nouveau et au nom de la comtesse de Survilliers (la princesse Joseph Bonaparte), qui réside en cette ville, d'avoir la bonté de lui faire parvenir régulièrement les mêmes nouvelles qu'il veut bien adresser à la princesse Borghèse à Rome. La comtesse de Survilliers se chargera de les communiquer à toute la famille en Allemagne.

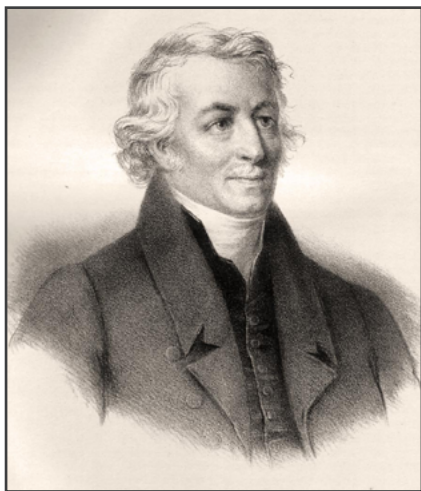
« Monsieur, je viens d'apprendre, par les journaux, le retour inattendu du général Gourgaud. Cette diminution sensible auprès de Napoléon, cette privation nouvelle d'un serviteur de plus, me pénètre le cœur et me fait prendre le parti de vous prier de vouloir bien demander à lord

Bathurst qu'il me soit permis de retourner à Sainte-Hélène, accompagné de ma famille. Cette intention et ce désir ne me quittèrent jamais, ainsi que Sa Seigneurie pourra s'en convaincre dans toute ma correspondance avec sir Hudson Lowe, au moment de quitter la colonie. Je ne pense pas qu'il fût nécessaire d'en demander l'agrément à l'empereur Napoléon, parce que j'ose me flatter que sa réponse ne saurait être douteuse. Toutefois, si lord Bathurst le jugeait nécessaire, je supplie S. S. d'en faire la demande elle-même ; elle pourra s'apercevoir que dans ma lettre à Longwood, je me suis abstenu de mentionner cette circonstance ; des considérations de délicatesse, que S. S. saura apprécier, m'ont retenu. L'état déplorable de ma santé ne sera point un obstacle ; j'ambitionne d'aller trouver un tombeau aux pieds de celui que je vénère, et aux soins duquel je trouverais doux de consacrer le dernier souffle de ma vie. Agréez, Monsieur, l'expression de la parfaite considération, etc., etc.

« Le comte de Las Cases. »

Je me hâtai, à la réception des documents envoyés par le comte Bertrand, d'en expédier une copie à chacun des souverains à Aix-la-Chapelle. J'en pris occasion de renouveler mes instances : je les implorais pour qu'ils portassent du secours à l'illustre victime. « Quelques jours encore, disais-je, et il ne serait plus temps ; le médecin qu'on venait de lui arracher (un Anglais) déclarait publiquement, dans Londres, qu'un plus long séjour sur ce roc insalubre allait donner la mort ; j'osais leur présenter que leur humanité, les sentiments de leur cœur seraient arrêtés peut-être par des dénégations formelles, mais quelles paroles contradictoires leur justice aurait-elle entendues ? Je leur demandais qu'il me fût permis d'arriver jusqu'à eux ; je sollicitais l'unique faveur de comparaître dans l'intérêt de cette cause sacrée ; me résignant, exprimais-je, si je ne prouvais la vérité des

documents déposés à leurs pieds, à ce que ma honte et mon sang expiassent d'avoir osé leur vouloir en imposer. »



Frédéric-César de La Harpe,
précepteur d'Alexandre.

En même temps je ne perdais pas une occasion, un instant, une pensée qui aurait pu multiplier les chances de quelque succès. Je m'adressai à quiconque l'on m'apprenait avoir quelque influence sur le cœur des monarques. J'écrivis surtout à M. de La Harpe⁴⁸, cet instituteur de l'empereur Alexandre, si connu, si vénéré, que l'on m'avait dit être en cet instant auprès de lui à Aix-la-Chapelle.

« Monsieur, lui disais-je, on m'a fait parvenir, et l'on m'a assuré que vous aviez daigné prendre quelque intérêt à ma situation, à la constance et aux efforts du sentiment qui l'ont amenée, et qui la continuent. Ce mouvement généreux ne saurait m'étonner. Rien de ce qui est noble, grand, humain, philanthropique ne saurait, dans ma pensée, être étranger dans M. de La Harpe. Il est connu à tous par les doctrines qu'il a enseignées, et qu'il ne prenait qu'en lui-même.

« Monsieur, ce sera donc dans la persuasion de l'intérêt qui semble vous avoir touché que je m'adresserai à vous en toute confiance. On m'a assuré vous avoir communiqué les premiers papiers que j'adressai en Europe, touchant la sainte cause à laquelle j'ai voué jusqu'au

48. Frédéric-César de La Harpe (1754-1838) est un homme politique suisse. Il avait été le précepteur des grands-duc de Russie Alexandre (qui deviendra le tsar Alexandre I^{er}) et Constantin. (JMS)

dernier soupir de ma vie. J'ose prendre la liberté d'ajouter ici un petit supplément, dans l'espoir d'enrichir de motifs puissants les intentions, peut-être les efforts de votre bon cœur.

« J'avais une brochure d'observations sorties du roc même, et de la dictée de l'illustre victime ; plus, la relation circonstanciée de ce qui s'était passé depuis notre départ de Paris, jusqu'au moment où j'ai été arraché de l'île fatale. Ces deux pièces, Monsieur, vous seront remises à Aix-la-Chapelle. Vous trouverez ici les derniers détails qui me sont parvenus : ils vous prouveront que les mauvais traitements, les outrages, la barbarie ne font qu'accroître au lieu de diminuer ; vous en serez touché, j'en suis sûr, et vous toucheriez *quiconque* il vous serait permis d'en entretenir. Qui sur la terre pourrait demeurer insensible à de tels faits, à un tel spectacle ! J'ajouterai que la victime est attaquée du foie ; que ce mal est promptement mortel dans le lieu et sous le climat auquel il est condamné. Il est digne de vous, Monsieur, de remuer des vertus que vous avez créées. Le cœur que vous avez orné ne saurait vous être fermé. Vous avez trop bien implanté les idées du beau, du juste, du magnanime, pour que ces glorieuses qualités se refusent à une aussi méritoire et aussi glorieuse application ; et quelle plus digne, plus noble, plus grande occasion se présenta jamais ? Quelle que puisse être la situation d'esprit et de cœur de l'auguste source d'où on la sollicite, tout est gloire dans sa condescendance et sa sympathie. S'il se ressouvient d'une ancienne amitié, s'il aime encore, rien n'est plus doux, et jamais spectacle ne fut plus moral aux yeux des peuples. S'il hait, rien n'est plus grand, plus magnanime.

« Ce royal intérêt semble demeurer seul pour compléter son immortelle couronne. Sa belle histoire l'attend et le sollicite. Mais est-ce bien à moi à vous le dire ? Qu'imaginerais-je de généreux qui vous fût

nouveau, ainsi qu'à celui dont le caractère brille en effet et en toute justice dans les annales publiques, ou les actes privés de nos affaires et de nos temps ?

« J'ai eu l'honneur d'écrire directement à ce sujet. Mais ma lettre aura-t-elle atteint l'auguste personne à laquelle j'avais osé l'adresser ? Je vous en envoie une copie pour y remédier, s'il y avait occasion : elle vous exprimera mieux que je ne saurais vous le dire la nature de mes soins, celle de mes vœux, de mes efforts, de mes espérances. Vous y verrez que la politique est en dehors de toutes mes pensées ; que l'humanité, la morale et les affections du cœur sont tout ce qui m'anime, tout ce que je poursuis, tout ce que j'invoque. Ces sentiments sont faits pour être accueillis par vous, et pour être bien reçus de celui aux pieds duquel j'ai cherché à les faire parvenir. Je m'autoriserai des droits qu'ils doivent avoir sur votre cœur pour vous supplier de me faire parvenir ce que j'en dois espérer, ou de me guider dans une meilleure route, s'il y avait lieu, pour arriver à me faire entendre. Le respect m'empêche de profiter de la circonstance favorable pour chercher à m'approcher ; mais si je venais à apprendre qu'il ne fût pas impossible d'être admis à une auguste présence, j'y traînerais avec joie et confiance ma débile et défaillante existence. Tout travail m'est interdit : les souffrances de ma tête ne me permettent aucune occupation suivie ; et c'est mon plus douloureux tourment. Mon cœur est plein de sentiments et d'efforts qu'il me devient impossible de mettre en pratique.

« Daignez agréer, etc., Le comte de Las Cases. »

Enfin, il n'est pas jusqu'aux talents étrangers que je ne cherche à stimuler, et dans le nombre des voix qui s'élevèrent alors, la brochure

d'un célèbre publiciste allemand attira assez les attentions supérieures pour servir de prétexte à machiner les entraves à la liberté de la presse.

Quoi qu'il en soit, le congrès se finit, et pas un mot ne sortit en faveur de Napoléon ; en cette occasion ni dans aucune autre je n'eus jamais la moindre réponse à une seule de mes lettres ; et s'il me fut insinué parfois quelque chose indirectement et avec mystère, je dus m'en défier comme d'un piège tendu à ma personne, ce qui eût été peu, ou à ma cause, qui était tout pour moi.

Ainsi, tous mes efforts furent vains, tous mes vœux furent trompés, tous mes soins furent perdus... et on le laissa mourir !... Au fait, que pouvait auprès des souverains la vérité toute nue, sans l'entourage d'aucune adresse, ni l'alliance d'aucuns intérêts, contre les insinuations de méchants qui veillaient avec toute l'ardeur du fanatisme politique, celle des ressentiments privés et des appréhensions éventuelles ? Ils firent si bien, que dans le conseil des rois la crainte l'emporta sans doute sur la générosité. Ils démontrèrent combien l'intérêt était universel et rendait la victime redoutable ; et il est vrai de dire, à la gloire des sentiments généreux, que l'opinion s'était prononcée partout avec une grande chaleur, non moins en Allemagne qu'en tout autre pays, et peut-être qu'à la réflexion des hauts personnages qui en furent les témoins, cette opinion si bienveillante fit-elle beaucoup de mal à celui qu'elle voulait servir, comme s'il eût été dans la destinée de Napoléon que l'intérêt des Allemands lui devînt aussi funeste dans l'adversité, que leur animosité lui avait été fatale au temps de sa toute-puissance. Au nombre des efforts pour maintenir la hideuse captivité de Napoléon, on a été jusqu'à supposer aux ministres anglais une basse intrigue, une indigne déception : on a voulu que, pour raffermir les souverains ébranlés, ils eussent forgé tout exprès un prétendu complot d'évasion. On s'est fondé sur l'à-propos, l'éclat, la

profusion avec laquelle l'arrivée du brick *le Musquito* fit répandre soudainement dans toute l'Europe cette nouvelle qui, une fois qu'elle eut produit l'effet attendu, celui de contrebalancer la faveur de l'opinion, n'a plus donné lieu à aucune mention ultérieure, à aucun détail, à aucune confirmation quelconque ; conjecture injurieuse, imaginée sans doute, et dans laquelle les ministres anglais ne sont probablement coupables que d'avoir donné lieu de les en soupçonner, par les nombreux antécédents dans lesquels ils se sont dégradés en agissant contre Napoléon.

À mon chagrin vint se joindre encore la crainte de voir les anciennes vexations me relancer dans ma paisible solitude. Nous approchions du printemps de 1819 ; l'excellent grand-duc de Bade venait de mourir ; ceux qui ne nous y aimaient pas, devenus plus forts par la circonstance, me firent signifier, à l'insu du nouveau souverain peut-être, que j'eusse à sortir des États de Bade. L'ordre ne me fut donné que verbalement, et l'on me dit même que je ne le recevrais pas autrement. Le motif de mon éloignement, disait-on, était l'intention de vivre en bonne amitié avec la France et la crainte que mon séjour ne lui fût désagréable : c'était à faire rire de pitié. Je dédaignai, du reste, de dire que le ministère français avait trouvé bon qu'on me laissât en repos ; l'intolérance d'opinion eût trouvé un autre motif tout aussi ridicule. Celui chargé d'exécuter contre moi voulut bien m'accorder quelques jours de préparatifs ; mais j'étais à peu près comme le philosophe grec qui portait tout sur sa personne, et je serais parti à l'instant de la notification même, si Mme de Las Cases ne se fût trouvée avec une fluxion de poitrine qui la mettait en grand péril. J'assurai que je ne me donnerais que le temps de la voir hors de danger ; et bien qu'on me donnât alors le conseil bienveillant de solliciter du gouvernement la permission de demeurer, je le dédaignai encore ; et, à peu de jours

de là, je me mis en route pour Offenbach, où Mme de Las Cases devait venir me rejoindre dès qu'elle serait en état de voyager.

Si je me trouvais si heurté de ce traitement inattendu, c'est que j'avais déjà oublié tous ceux dont j'avais été accablé par les autorités anglaises, et que, depuis plus d'une année que j'étais sur le sol allemand, je n'étais plus fait à de pareilles formes, que j'étais gâté, au contraire, par la faveur, l'intérêt et les égards dont je m'étais vu partout l'objet, même de la part de ceux d'une opinion contraire ; et puis, c'est qu'en sortant de Mannheim j'étais loin d'être embarrassé sur un nouveau domicile : des amis, dans leurs bienveillantes précautions, avaient parfois pressenti divers gouvernements voisins ; j'étais assuré d'une réception favorable dans plusieurs. Un des princes auxquels on s'était adressé à cet égard avait même répondu gaiement : « Oui, sans doute, qu'il soit reçu et bien traité. Loin de repousser un homme de ce caractère, un prince qui s'y connaîtrait devrait en faire vacciner ses courtisans. » Toutefois, en m'étendant ici avec autant de complaisance sur mes succès, je ne dois pas non plus déguiser mes échecs. Par-ci par-là j'attrapais bien aussi mes petites mortifications, tout ne saurait être rose ; et sans compter l'expulsion de Mannheim, par exemple, dont il vient d'être question, on se scandalisait fort dans un autre lieu des égards qu'on montrait pour moi, étant, disait-on, un de ces misérables qui avaient arrêté le roi de France à Varennes, et qui, plus tard, avaient fait peut-être pis encore. Dans un autre endroit, un baron, qui donnait une grande soirée, racontait à ses invités qu'il avait enfin vérifié ce qu'était ce comte, ce conseiller d'État de Napoléon dont l'arrivée avait fait tant de bruit dans la ville. Ce n'était, apprenait-il, que son cuisinier à Sainte-Hélène ; et que n'ayant pas eu le moyen de le solder en le congédiant, il l'avait, pour s'acquitter, créé comte et conseiller d'État. Si le baron croyait ce qu'il disait, assurément, c'était un bon homme, et s'il ne voulait que le faire croire

à ses convives, il devait les reconnaître pour de bonnes gens. Ce qu'il y avait de plaisant, du reste, car il faut tout dire, c'est qu'en effet le cuisinier de Longwood avait passé il y avait peu de jours ; et voilà pourtant comment naissent et croissent les anecdotes, les biographies de salon ; et puis le diable ne les déracinerait plus.

Je pouvais rire de la méchanceté ou de la bêtise ; leurs faits et leurs dires n'étaient que ridicules et grotesques, mais il se présenta une circonstance d'une haute nature qui eût pu m'affliger excessivement, si je ne savais combien l'erreur qui se presse autour des souverains peut altérer la justice de leurs jugements. On m'assura que quelqu'un, après le congrès d'Aix-la-Chapelle, se trouvant en mesure de toucher, vis-à-vis l'empereur Alexandre, l'affreuse situation de Napoléon, et s'étayant des récits authentiques produits par moi, ce prince avait répondu : « Il ne faut pas croire non plus tout ce que celui-là est venu nous débiter en Europe : c'est un intrigant. » Comme on peut pourtant tromper les princes, même les plus éclairés, ceux qui se produisent davantage ! À moins qu'il n'en fût ici comme de Napoléon, qui employait parfois des expressions fâcheuses avec des significations à lui, et nullement injurieuses. Et puis, par bonheur encore que j'ai déjà pour moi le temps, ce véritable creuset des caractères : des années se sont écoulées depuis, et l'opinion unanime, j'ose l'espérer, de tous ceux qui ont été à même de me connaître ou de me suivre, me justifierait assez d'une telle inculpation. Un intrigant ! moi, qui ai épuisé sur un roc toutes les vanités de ce monde ; moi ; qui dans les nues de Longwood, ait vu toutes choses de si haut, qu'elles sont demeurées si petites à mes yeux ! Moi, auquel qui que ce soit sur la terre ne saurait plus aujourd'hui rien faire désirer ! Moi enfin qui, ne me regardant plus comme de ce monde, ne puis avoir, et n'ai en effet, d'autre

ambition, tout au plus d'autre vœu que celui de Diogène⁴⁹ : Qu'on ne me gêne pas dans ma part de soleil.



Diogène de Sinope, par Waterhouse.

49. Diogène de Sinope (404-323 avant J.-C.), philosophe grec de l'école cynique. Le jeune Alexandre de Macédoine le rencontra à Corinthe et lui dit « Demande-moi ce que tu veux et je te le donnerai », et Diogène lui répondit « Ôte-toi de mon soleil ». (*JMS*)

Depuis l'arrivée à Offenbach jusqu'au retour en France

Espace de plus de deux ans

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

1818 – 1821.

Séjour à Offenbach. – Détails. – Arrivée en Europe de Mme de Montholon en Europe. – Voyage à Bruxelles. – Séjour à Liège, à Chaude-Fontaine, à Sohan près Spa, à Anvers, à Malines. – Mort de Napoléon. – Retour en France. – Conclusion.

Offenbach⁵⁰ est une jolie petite ville du grand-duché de Darmstadt, située sur le Main, à deux lieues de Francfort. Je m'étais établi, suivant ma coutume, dans une espèce de petit ermitage : il était sur le bord du fleuve, et à deux pas de la ville.

Mes maux de tête, sous leurs divers symptômes, ne m'avaient jamais quitté ; à Mannheim, j'avais éprouvé des douleurs très aiguës. Au bout de quelque temps de séjour à Offenbach, mon incommodité prit assez subitement un caractère nouveau, insupportable, alarmant. C'est alors que commencèrent un malaise universel, une débilité croissante qui, interdisant l'emploi de toutes les facultés, amenaient le complet dégoût de la vie ; alors aussi commencèrent ce frémissement instantané sous mes pas et dans toute ma personne, ces éblouissements subits que j'eusse pu appeler le clignotement de l'existence. Combien de fois, dans cet état, et sans en rien témoigner, je me suis

50. En allemand : *Offenbach am Main*. (JMS)

couché avec la pensée, j'ai presque dit l'espérance, de ne plus me réveiller ! Mme de Las Cases, dans l'excès de son inquiétude, voulant que j'interrompisse toute espèce d'occupation quelconque, dont au fait j'étais absolument incapable, me supprima mes lettres, et écrivit à des parents de l'Empereur, pour les prévenir de ma véritable situation, et les engager à me nommer un successeur dans les soins que je m'étais créés. Déjà depuis longtemps, par précaution, moi-même je les avais priés de m'adjoindre quelqu'un dont c'eût été le bonheur et dont le choix eût été agréable à l'Empereur⁵¹. Il était auprès de l'un d'eux ; mais, par un motif ou par un autre, cela ne put se faire, et la nécessité me força d'interrompre sans que rien fût pourvu pour y suppléer.

J'épuisai vivement tous les secours de la médecine, et si les soins domestiques, les tendres sollicitudes qui m'entouraient de toutes parts y eussent pu quelque chose, mon incommodité n'eût plus été qu'un bonheur, par la satisfaction de me les voir prodiguer : on aime à s'arrêter sur ce qui fut doux, et je ne saurais assurément mieux rendre tout le grand intérêt qu'on me portait, et la nature des récompenses que me valaient les sentiments que j'avais montrés, les efforts que j'avais tentés, qu'en disant que mon petit ermitage s'est vu honoré de la présence de trois reines, et, je crois, le même jour : deux se trouvaient déchues, il est vrai ; mais en ce moment même, par l'élévation de leur âme, la simplicité de leurs manières, l'éclat de leurs autres qualités, elles n'en captivaient pas moins le respect universel autant qu'à l'époque de leur plus haute splendeur.

C'est à Offenbach que me fut adressée, dans sa marche pour Sainte-Hélène, la petite colonie que le cardinal Fesch y expédiait : elle se

51. Le colonel Planat, officier d'ordonnance, qui nous avait suivis jusqu'à Plymouth, et qui, sur les derniers temps, avait même obtenu l'autorisation de se rendre à Sainte-Hélène. (LC)

composait d'un aumônier, d'un chirurgien, d'un médecin, d'un valet de chambre, tous du choix du cardinal. À mon arrivée en Europe, je lui avais écrit être sûr que l'envoi d'un prêtre, capable aussi d'écrire sous la dictée et d'aider un peu au travail, serait fort agréable à l'Empereur, et j'avais employé son intermédiaire pour y intéresser la conscience du Saint-Père qui, en effet, l'exigea des ministres anglais, lesquels s'y étaient refusés jusque-là, ou y avaient attaché des conditions inadmissibles. C'est aussi d'Offenbach que j'expédiai pour Longwood deux charmants portraits : l'un du jeune Napoléon, peint d'après lui dans l'année même, et envoyé par le roi Jérôme ; l'autre était celui de l'impératrice Joséphine par Sain, dont la reine Hortense faisait le sacrifice. Il était monté sur une magnifique boîte à thé en cristal. Ce choix du cristal était une précaution délicate de la reine, qui avait fait aussi exécuter la monture de manière à ce qu'il devînt impossible de pouvoir soupçonner aucune supercherie d'écriture cachée. Le premier de ces deux portraits est parvenu : le valet de chambre de l'Empereur m'a dit, depuis, que Napoléon, en l'apercevant, s'en était saisi avec avidité et l'avait baisé. Moi, qui sais combien peu l'Empereur était démonstratif, je puis juger par là de toute l'étendue de sa satisfaction et de sa joie. Quant au portrait de l'impératrice Joséphine, il n'est jamais arrivé à Longwood, bien que, par un contraste assez singulier, on s'y soit trouvé, par suite de quelques mémoires, avoir acquitté les frais de douane de son entrée en Angleterre.

Vers la fin de l'été, Madame de Las Cases, par ordre des médecins, me traîna aux eaux de Schwalbach, où je fus pour tous un objet de commisération. J'en fus ramené sans en avoir obtenu aucun bénéfice ; mais alors une circonstance ranima, pour un instant, mes forces et me fit quitter l'Allemagne.

Tout à coup j'apprends par les papiers publics le retour de Mme de Montholon en Europe : elle avait été, ainsi que moi, repoussée d'Angleterre et débarquée à Ostende. Je ne pus résister à aller chercher des détails authentiques dont j'étais privé depuis si longtemps. Je courus vers elle pour la rejoindre, soit qu'on lui permît de séjourner dans le pays, soit qu'on la forçât, à mon exemple, de courir les grands chemins, et dans ce cas je pouvais lui être utile, j'avais de l'expérience.

Voyageant avec mystère, car je me rappelais trop bien tous les mauvais traitements reçus jadis dans les Pays-Bas, je joignis Mme la comtesse de Montholon à Bruxelles. Non seulement elle pouvait y demeurer, mais elle y avait été reçue avec des égards tout particuliers ; et un journal de l'endroit ayant annoncé qu'elle serait obligée de poursuivre sa route, un article semi-officiel avait réfuté cette nouvelle, en s'appuyant surtout de ce que les Pays-Bas étaient *la terre de l'hospitalité*. Il n'en fallut pas davantage ; la Belgique me paraissait presque la France ; au milieu des Belges, je me croyais parmi des compatriotes. J'écrivis donc à Mme de Las Cases notre bonne fortune, pour qu'elle se hâtât de venir me joindre ; et fuyant Bruxelles pour les mêmes motifs qui m'avaient fait sortir de Francfort, je choisis Liège, en souvenir du tendre accueil que j'y avais reçu lors de mon infortuné passage dix-huit mois auparavant, et je fus m'y établir, non sans appréhension de quelque malencontre nouvelle ; et j'avais tort ; car je dois dire avec vérité et reconnaissance que, durant près de deux ans et demi que j'ai parcouru le pays en toutes directions, sans aucune demande, aucune sollicitation, pas même d'avertissement préalable, ce pays jadis si funeste pour moi, fut toujours en effet depuis la terre de l'hospitalité ; n'ayant jamais eu à m'apercevoir d'aucune autorité quelconque, si ce n'est par la tranquillité, le repos dont je jouissais sous son ombre : l'influence, la malveillance étrangère avaient cessé.

C'est dans ce temps que mon fils demanda de nouveau, et pour son propre compte, de retourner à Longwood. J'ai la réponse de lord Bathurst qui s'y refuse. Plus tard, la princesse Pauline, qui venait d'obtenir de s'y rendre, m'écrivit pour me mander si mon fils voudrait l'y accompagner ; mais alors, hélas ! il n'était plus temps !...

Ni l'affection, ni les soins de mes amis à Liège, où je restai tout l'hiver ; ni le site agreste de Chaude-Fontaine, où je passai le printemps ; ni l'hospitalité généreuse du digne et bon propriétaire du charmant lieu de Justlanville qui me força d'accepter pour l'été, à quelques pas de lui, la demeure de Sohan aux portes de Spa et de Verviers, ni la bienveillance de tous les siens, si nombreux, si bienfaisants, si considérés dans le pays, ne purent améliorer mon état ni fixer mon séjour : et pourtant il me serait difficile de rendre dignement la bienveillance extrême, les dispositions touchantes, l'esprit sympathique de toute la population de ces contrées si prospères, si riches, si florissantes sous le régime impérial, et demeurées si reconnaissantes. Combien de fois, dans mes promenades solitaires, les gens de la campagne, les artisans, se retournant après m'avoir croisé, ne se sont-ils pas écriés : *vivent les bons amis et la fidélité !* Paroles douces qui remuaient le cœur. Combien de fois, si nous manquions de quelques légumes ou autres objets semblables, n'avons-nous pas été obligés, auprès des gens les plus pauvres, de les faire acheter sous le nom de quelque voisin, parce qu'à nous on ne voulait que les donner ! Que de traits de ce genre j'aurais à citer, et de bien d'autre nature encore ! Mais j'abrège autant que je puis, j'écris en courant ; aussi bien je me sens embarrassé de me trouver seul en scène ; et cependant je ne veux pas laisser de lacune ; ceci doit être, de ma part, une espèce de compte rendu.

J'allai passer mon second hiver à Anvers avec des amis sincères que j'aime tendrement et que m'avait créés mon expédition de Flessingue

dix ans auparavant ; et au printemps je gagnai Malines sans aucun motif, seulement parce que je ne pouvais rester plus longtemps dans le même endroit. J'avais le besoin de changer ; j'étais le malade qui s'agite et se retourne dans son lit, cherchant vainement les douceurs du sommeil. Deux fois, pendant nos deux années de la Belgique, Mme de Las Cases voulut me conduire dans le Midi, et deux fois, au moment de l'exécution, des circonstances forcées vinrent nous arrêter ; contretemps, au surplus, qui furent pour nous autant de véritables faveurs de la fortune. Sans le premier, nous nous serions trouvés engagés à une journée en dedans de la frontière, au moment même d'une catastrophe funeste et sanglante ; et sans le second, nous serions arrivés à Nice précisément au moment de l'explosion constitutionnelle du Piémont ; et nul doute que, dans les deux cas, et assez naturellement, nous n'eussions été soumis à des désagréments au moins passagers.

Cependant se tint le congrès de Laybach⁵², et je ne pus résister à tenter de nouvelles sollicitations encore. J'adressai une nouvelle lettre à chacun des trois hauts souverains. Voici celle à l'empereur Alexandre :

« Sire, – une nouvelle occasion solennelle se présente d'élever jusqu'à Votre Majesté d'humbles et respectueux accents ; je la saisis de nouveau avec empressement.

« Je craindrai peu de me rendre importun : mon excuse et mon pardon sont dans la générosité de votre âme.

« Sire, rappeler en ce moment à votre attention et à celle de vos hauts alliés l'auguste captif que vous appelâtes longtemps votre frère et

52. Le congrès de Laybach (aujourd'hui Ljubljana, en Slovénie) se tint de janvier à mai 1821. (*JMS*)

vosre ami, chercher à détourner vos pensées et les leurs sur cette victime, dont la cruelle agonie m'est toujours présente, c'est, je le sais, faire entendre la cloche de la mort au milieu de la joie et des festins ; mais en cela, sire, je crois, aux yeux de V. M. même, remplir un honorable et pieux devoir, dont l'accomplissement me demeurerait toujours doux, quelque périlleux qu'il pût être !...

« Sire, réduit à un état d'infirmité et de faiblesse qui me permet à peine de lier quelques idées, je vais suivre l'instinct de mon cœur, au défaut des facultés de ma tête, en me contentant de reproduire littéralement ici à V. M. la note que j'osai lui adresser à Aix-la-Chapelle ; aussi bien, les circonstances étant demeurées les mêmes, rien n'ayant changé depuis à cet égard, que pourrais-je faire de mieux que de replacer sous les yeux de V. M. le même tableau, les mêmes faits, les mêmes raisonnements, les mêmes vérités.

« Seulement, si, en dépit de ce que je semblais y affirmer alors, l'illustre victime, contre mon attente et celle de la Faculté, respire encore ; si elle n'a pas déjà succombé, j'oserai observer à V. M. que cette prolongation inespérée de sa vie, qui n'est pour elle que la continuité de son supplice, est peut-être pour V. M. un bienfait du ciel que la Providence ménage à votre cœur et à votre mémoire... Ah ! sire, il en est donc temps encore !!!... Mais le moment précieux peut échapper à chaque instant à *toute votre puissance* !... Et que seraient alors des regrets tardifs, impuissants, qui ne pourraient apaiser votre cœur, ou restituer à votre mémoire un acte magnanime, généreux, une nature de gloire la plus douce, la plus morale, la plus recommandable à la postérité, la mieux entendue peut-être dont vous eussiez pu embellir votre glorieuse vie ? Je veux dire l'oubli des injures, le dédain des vengeances, les souvenirs de l'ancienne amitié, enfin le respect dû à la majesté royale, à *un oint du Seigneur* !!!

« Sire, depuis mon retour en Europe, séparé de la société des hommes, en proie à des souffrances désespérées puisées à Sainte-Hélène même, appartenant désormais et sans retour bien plus à l'autre vie qu'à celle-ci, j'élève dans ma retraite, chaque jour avec ardeur, mes mains vers le Tout-Puissant pour qu'il daigne toucher le cœur de Votre Majesté, et l'éclairer sur une portion si essentielle de ses intérêts et de sa gloire.

« Je suis, etc., Le comte de Las Cases. »

Quelles prophéties que plusieurs de ces lignes ! Hélas ! elles étaient à peine sous les yeux des monarques, qu'il n'était plus !... Il avait cessé de vivre, de souffrir !... En ouvrant le *Moniteur*, je trouvai l'annonce fatale... Bien qu'elle ne pût me surprendre, qu'elle fût depuis longtemps certaine à ma raison, je n'en demeurai pas moins frappé, saisi comme d'un événement inattendu, qui n'eût jamais dû arriver...

Le lendemain je reçus une lettre de Londres, avec des détails circonstanciés, et les conjectures auxquelles certains de ces détails pouvaient donner matière ; et cette lettre se terminait disant : « C'est le 5 mai, vers les six heures du soir, à l'instant même où le coup de canon annonçait le coucher du soleil, que sa grande âme a quitté la terre... » Et ce que peuvent les rapprochements !... Près de Napoléon, et par son impulsion même, j'avais pris l'habitude de tenir registre de chacun de mes jours ; ce qu'il regrettait fort, me répétait-il souvent, de n'avoir pas fait pour son propre compte : « Une ligne de ressouvenir, disait-il, seulement deux ou trois mots indicatifs. » Or, j'avais toujours continué depuis, et je courus comme on se l'imagine, chercher avec empressement le 5 mai, pour savoir où j'étais, ce que je faisais, ce qui m'arrivait à l'instant fatal ; et que trouvais-je ? – *Orage subit ; abri sous une grange ; terrible éclat de tonnerre.* – C'est que me promenant vers le soir, à cheval, dans la campagne, hors de Malines, et par un temps

superbe, il survint tout à coup un de ces orages d'été, tellement fort, que je me vis forcé de me réfugier à cheval sous une grange, et là éclata un si violent coup de tonnerre, que je le crus tombé à mes côtés. Hélas ! tout ce qui se passait ailleurs ! si loin, au même moment !... La chose pourra paraître plus qu'étrange peut-être, mais peu de temps encore s'est écoulé, et il se trouve sans doute à Malines, ou dans les environs, des physiciens, des météorologistes tenant compte de l'état du ciel : à eux de vérifier et de contredire.

Au bruit de la mort de Napoléon, on doit le dire, ce ne fut partout qu'un seul cri, un même sentiment, dans les rues, dans les boutiques, sur les places publiques ; les salons mêmes témoignèrent quelque chose, les cabinets seuls se montrèrent insensibles. Que dis-je, insensibles ?... Mais après tout, c'était naturel : ils respiraient enfin à leur aise !...



La mort de Napoléon, par Charles de Steuben.

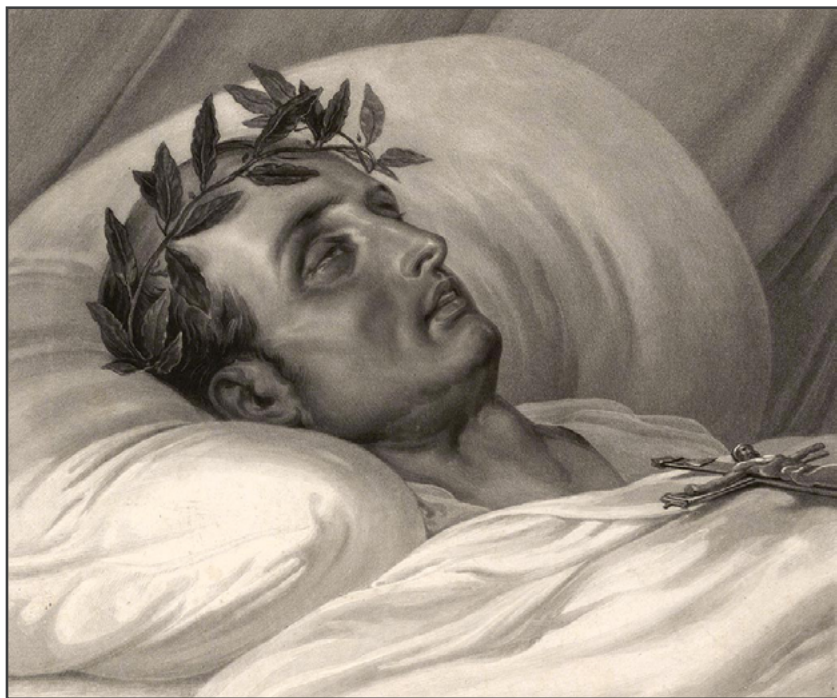
Pendant sa vie, au temps de sa puissance, il avait été assailli de pamphlets et de libelles, à sa mort, on fut inondé tout à coup de productions à sa louange : contraste, du reste, qui repose un peu de tant de bassesses du cœur humain. Ce furent partout et de toutes parts des compositions en prose et en vers, des peintures, des portraits, des tableaux, des lithographies, et mille petits objets plus ou moins ingénieux constatant bien plus que ne saurait faire toute la pompe des rois, la sincérité, l'étendue, la vivacité des sentiments qu'il laissait après lui.

Un curé, sur les bords du Rhin, dont le lieu avait reçu quelque bien particulier de l'Empereur, assembla ses paroissiens et les fit prier pour son ancien bienfaiteur.

Dans une grande ville de Belgique, un grand nombre de citoyens souscrivirent pour un service funèbre solennel, et s'ils s'en abstinrent, ce fut bien plus comme convenance de leur part, que par suite d'une interdiction supérieure. Alors se vérifièrent ces paroles que je lui avais souvent entendu répéter : « Avec le temps, rien ne sera beau, ne frappera l'attention comme de me rendre justice... Je gagnerai chaque jour dans l'esprit des peuples... Mon nom deviendra l'étoile de leurs droits, il sera l'expression de leurs regrets, etc., etc. »

Et toutes ces circonstances se sont vérifiées en tout pays et partout. Un pair de la Grande-Bretagne, à peu de temps de là, disait en plein parlement : « Que les personnes mêmes qui détestèrent ce grand homme ont reconnu que depuis dix siècles il n'avait point paru sur la terre un caractère plus extraordinaire. L'Europe entière, ajouta-t-il, a porté le deuil du héros ; et ceux qui ont contribué à ce grand forfait

sont voués au mépris des générations présentes aussi bien qu'à celui de la postérité⁵³. »



Napoléon sur son lit de mort, par Horace Vernet.

Deux professeurs allemands, soit qu'ils eussent toujours reconnu son vrai caractère, soit qu'ils fussent guéris, par l'expérience, de leurs préventions nationales, ont élevé un monument à sa mémoire, avec quelques inscriptions indiquant qu'avec lui tombe un voile funèbre sur les droits des peuples et la course ascendante de la civilisation.

53. Discours de lord Holland. Pilote du 3 août 1822. (LC)

Nos écrivains ont défendu sa mémoire, nos poètes l'ont célébrée, et de nos orateurs, dans la tribune législative, ont proclamé tout haut l'attachement qu'ils lui avaient porté, ou se sont honorés des distinctions qu'ils en avaient reçues.

Voilà des faits qui me sont connus, sans compter tant d'autres encore sans doute que j'ignore.

Il ne me restait plus désormais qu'à rentrer dans la patrie. Traversant la frontière après cette seconde émigration, je ne pus m'empêcher de songer aux circonstances de mon retour lors de la première, et quelle différence de sentiments les distinguait ! Alors, il me semblait à chaque pas marcher au milieu d'une population hostile : à présent je ne croyais que rentrer dans la famille.

Bientôt je revis tous mes compagnons de Longwood ; et, les embrassant, je ne pouvais me défendre d'une douloureuse réflexion. Nous nous retrouvions tous ; mais celui pour lequel nous avons couru sur ce roc fatal, celui-là seul y était demeuré, et je me rappelais qu'il nous l'avait dit ainsi, et tant d'autres choses encore !

J'appris de tous ces témoins oculaires les détails et les circonstances des mauvais traitements qui, depuis moi, avaient toujours été croissant, et je vis que les temps que j'avais connus n'avaient point été encore les moments les plus malheureux.

Je lus ses dernières volontés ; j'y trouvai mon nom trois et quatre fois, et de sa propre main !... Quelles émotions en moi ! Assurément, je n'avais pas besoin de cela pour ma récompense ; depuis longtemps je la portais au-dedans de moi ; mais que ces souvenirs m'étaient chers et doux !... Combien ils m'étaient plus précieux que des millions ! Et

toutefois il y joignait de grosses sommes sur ceux des siens qui lui tiennent de plus près et lui furent les plus chers. S'ils les acquittent jamais, tant mieux ; cela les intéresse désormais bien plus que moi... Je me serais complu, du reste, à ne me considérer, en quelque façon, que comme un dépositaire. J'ai même voulu prendre les devants ; mais il a fallu m'arrêter ; mes moyens ne me permettaient guère de faire des avances. Mon bonheur eût été grand de retirer quelques vétérans civils et militaires ; dans nos longues soirées, nous eussions souvent parié de ses batailles, ou raconté de son cœur...

Enfin, je reçus, grâce à l'entremise zélée d'un des plus beaux caractères de la pairie anglaise, les papiers qui m'avaient été retenus à Sainte-Hélène, et sur lesquels, en dépit de toute la force des lois, je ne comptais plus. Dans la situation où je m'étais trouvé, avec les sentiments qu'elle m'avait laissés, je me crus dans l'obligation indispensable d'aider, puisque j'en avais quelques moyens, à faire mieux connaître celui qu'on avait tant méconnu ; et, en dépit de mon état, je me mis à l'ouvrage. Le ciel a béni mes efforts, en me permettant d'aller jusqu'au bout, et de terminer tant bien que mal ce que j'ai le bonheur de faire en cet instant. Si j'ai réussi à ramener des cœurs justes et droits, si j'ai détruit des préjugés, vaincu des préventions, j'ai atteint mon but le plus cher, le plus doux : ma mission est accomplie.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

POSTFACE

Cette dernière livraison a été retardée plus que je ne devais, et assurément bien plus que je n'eusse voulu. Après m'être vu forcé de l'interrompre plusieurs fois, et avec la crainte même de ne plus être en état d'y revenir, elle est enfin terminée ; mais je sens ici tout le besoin d'invoquer de nouveau l'indulgence, particulièrement sur la manière courue dont cette fin aura été traitée. Mes extrêmes souffrances d'un côté, de l'autre l'obligation de répondre à une bienveillante impatience, seront mes sincères et trop valables excuses. Puisse-t-on les agréer !

— J'aurais voulu et j'avais espéré pouvoir produire le testament de Napoléon ; cet acte de ses dernières pensées, assez volumineux, composé du testament et de six codicilles, tous de sa main, de lui à qui il en coûtait tant d'écrire, exécuté dans les neuf derniers jours de son existence, au fort d'une agonie de douleurs des plus déchirantes ; ce sont des pièces qui excitent et qui ont le droit d'exciter une vive et juste curiosité : mais elles ne m'ont été communiquées que confidentiellement, et cette circonstance m'interdit de les faire connaître.

J'avais espéré aussi pouvoir donner, avec précision et vérité, les plus petits détails des derniers moments de la grande victime : ils m'avaient été offerts d'abord par un de ceux-là même qui lui avaient fermé les yeux ; mais depuis j'ai compris qu'il se réservait de les publier lui-même ; ainsi ces circonstances intéressantes et si généralement désirées ne seront pas perdues, il faut l'espérer, pour le public, qui a d'ailleurs un espoir de plus à cet égard dans un manuscrit du *docteur Antommarchi*⁵⁴, auteur du magnifique ouvrage des planches anatomiques du corps humain. Le journal de ce savant, comprenant les

54. François Carlo Antommarchi (1789-1838) chirurgien et anatomiste. Il fut envoyé à Sainte-Hélène à la demande de madame Mère et du cardinal Fesch, et fut le médecin de Napoléon de 1818 à

deux dernières années de son illustre malade, complétera naturellement l'ensemble de toute la captivité de Longwood, en même temps qu'il donnera scientifiquement tous les détails de la maladie et des souffrances du grand martyr ; ce qui doit faire attacher un grand prix à sa publication.



Masque mortuaire de Napoléon en plâtre, dit masque d'Antommarchi, Musée de l'Armée.

Enfin je me reproche d'avoir laissé échapper l'occasion de faire connaître les aventures de Santini⁵⁵. On aime à la fin de tout drame, de quelque nature qu'il soit, à retrouver au dénouement tous ceux qui ont figuré dans le principe ; et ici se joignent en outre des traits de

sa mort en 1821. Il réalisa avec les autres médecins de Sainte-Hélène, Arnott et Burton, le masque mortuaire de Napoléon coulé en plâtre. (*JMS*)

55. Jean Noël Santini (Giovanni Natale Santini) 1790-1862. Après de longues tribulations, Napoléon III le nomma gardien du tombeau de Napoléon aux Invalides. (*JMS*)

mœurs, des nuances du temps et des affaires qui me portent à réparer mon omission, puisque je le puis encore.

Nous avons cru depuis longtemps Santini perdu, enfermé, mort, quand il a reparu tout à coup au milieu de nous, peu de temps après la mort de Napoléon ; et voici ce que j'ai recueilli de sa bouche, et à peu près ses propres paroles.

« Après s'être esquivé d'Angleterre, et avoir traversé la Belgique et quelques portions de l'Allemagne, avec l'intelligence et l'adresse d'un Italien alerte, il croyait avoir enfin vaincu les grands obstacles, et toucher au port en entrant dans Munich ; mais c'est là précisément qu'il fut arrêté, et qu'en dépit de tous ses efforts auprès des diverses autorités et de plusieurs ambassadeurs, pour obtenir un passage paisible, il fut rejeté, par des gendarmes, dans le Wurtemberg, qu'il traversa libre, mais sous une surveillance évidente. Arrivé en Lombardie, à Côme, il alla se déclarer lui-même à la police : il y était attendu ; on l'arrêta et on le conduisit à Milan, où on lui fit sentir qu'il ne pouvait demeurer dans le pays, en pleine liberté, sans de graves inconvénients ; et qu'en conséquence on allait le conduire à Mantoue, pour qu'il y fût moins gêné. Or, ce mieux qu'on lui promettait se trouva une prison d'où il ne put avoir communication avec qui que ce fût. Il paraîtrait qu'on attachait une telle importance à sa complète réclusion, que Marie-Louise étant venue à traverser cette ville, et y ayant séjourné vingt-quatre ou trente-six heures, le pauvre Santini, durant tout ce temps, eut dans sa chambre, et par extraordinaire, un agent de police qui ne le perdit pas de vue un instant, pas même durant son manger ou son sommeil ; ce qui, pour le dire en passant, sert à montrer le soin extrême d'empêcher toute relation ou communication entre Napoléon et Marie-Louise.

« À force de s'agiter et de se plaindre dans son donjon, l'ordre arrive enfin de le transférer à Vienne ; mais le capitaine du cercle (le préfet) dut s'embarquer avec lui dans la même voiture, et le conduire, à postes forcées, il sa nouvelle destination.

« Santini, contre son attente, s'y trouva emprisonné de nouveau, et fit grand bruit ; tourmenta, ne cessant de réclamer un jugement, soit pour être fusillé, disait-il, s'il y avait lieu, soit pour jouir de sa liberté, si on n'avait rien à lui reprocher. On finit par dire qu'on ne lui reprochait rien ; mais que sa liberté entière présentait de grandes difficultés ; qu'on ne pouvait le laisser aller en tous pays, et qu'on lui donnait le seul choix de l'Angleterre ou de l'Autriche. Santini répondit qu'il ne retournerait pas sur le sol où gouvernaient les bourreaux de son maître. On le conduisit alors à Brunn, capitale de la Moravie, où il lui fallut faire serment de s'abstenir de rechercher aucune correspondance étrangère. En y arrivant, il s'y trouva, il est vrai, sous une surveillance spéciale ; mais là, dit Santini, finirent ses persécutions et ses peines ; là commença une meilleure condition. Sa captivité, dit-il, devint même un bienfait, et la reconnaissance en remplit son cœur. Il s'y trouva aussitôt entouré de soins et d'intérêt ; la bienveillance, depuis le plus haut rang jusqu'à la dernière classe, fut générale et effective. Les habitants avaient vu deux fois Napoléon, en ennemi il est vrai, et pourtant ils lui portaient une vénération profonde. C'est là que Santini a vu s'écouler trois années qu'il appelle heureuses.

« Il avait été recommandé d'autorité supérieure qu'on veillât, à Brunn surtout, à ce que Santini ne fit parvenir aucun écrit à l'empereur François. Quand ce monarque se rendit au congrès de Troppau, il s'arrêta à Brunn, et Santini dit que deux jours auparavant il était arrivé un agent de police de Vienne, pour veiller à ce qu'il ne put parvenir rien de lui jusqu'à l'Empereur. On surveillait donc le cœur

de François autant que celui de Marie- Louise ; on se défiait des émotions de tous deux ; on les redoutait donc beaucoup !!! Toutefois, les précautions furent vaines : Santini avait intéressé les plus hauts personnages, et il s'y était pris de loin ; une pétition de lui, sur les traitements qu'il éprouvait, arriva aux mains du monarque ; Santini s'y plaignait de sa situation pécuniaire, de la privation de sa liberté ; et l'accompagnait des attestations qu'il avait rapportées de Sainte-Hélène, surtout du titre de la pension que lui avait assurée Napoléon. Ce titre sembla frapper beaucoup l'empereur François ; il ne revenait pas de sa contexture ; il était signé du Grand-Maréchal, et portait en tête : *Par ordre exprès de l'Empereur*. Il y était dit qu'il était fait une pension de telle somme à Santini, et qu'elle lui serait payée par les premiers parents ou les premiers amis de l'Empereur auxquels il la présenterait. « Mais c'est terrible, disait l'empereur François en la considérant ; il est prisonnier à Sainte-Hélène, et pourtant il continue de donner des ordres comme si de rien n'était ! » Cependant sa bienfaisance l'emporta encore sur sa surprise, et soit qu'il se considérât comme parent, soit qu'il ne consultât que son cœur, il fit remettre une somme à Santini ; et, singularité que je n'ai point vue sans une espèce d'attendrissement, les deux premiers émargements, sur le brevet de pension de Santini, se trouvent précisément être aux noms, d'un sang étranger : ceux de la princesse Stéphanie de Bade et de l'Empereur d'Autriche, l'une la fille adoptive, l'autre le beau-père !!!... »

— Depuis le commencement de cet ouvrage il m'est parvenu diverses réclamations ; j'ai fait droit sur-le-champ, quand je j'ai pu, à celles qui me sont arrivées à temps ; quant à celles qui ont été trop tardives, on y satisfera à la réimpression, et je saisis cette occasion de répéter encore ici que s'il m'est échappé des désobligeances sans nécessité, je suis prêt à les réparer. La nature de cet ouvrage, le peu de soin que j'étais en état de lui donner, la rapidité de sa publication demeurent

mes premières et véritables excuses. Quant à ce qui tient à des événements publics et peut faire ressortir quelques nuances du caractère de Napoléon, ou servir à sa mémoire, j'ai dû, dans mes intentions, rendre scrupuleusement tout ce que j'ai entendu ; je ne pouvais agir autrement, la fidélité seule pouvait m'être un titre à la confiance, et je n'ai rien dû ménager à cet égard. Aussi, aucun rang, aucun titre, aucune position, aucun sentiment privé, aucune considération quelconque n'ont pu m'arrêter ; et si, dans le nombre, il est des personnes sur lesquelles il y a tantôt du bon, tantôt du mauvais, ce qui arrive du reste presque toujours, ce mélange devient ma plus forte garantie aux yeux de tous ; et pour les intéressés même il y a quelque chose d'avantageux ; car le bon leur demeure incontestable, et ils peuvent combattre, peut-être même détruire le mauvais. Mais, je le répète, dans tous les cas, la scrupuleuse exactitude, quoi qu'il m'en coûtât, m'était indispensable pour mériter et obtenir confiance ; et si je dois m'en fier aux nombreux témoignages qui me sont parvenus, je puis me permettre de penser que j'ai réussi.

Rien au surplus ne m'a été doux comme le concert d'éclaircissements, d'affirmations, de confirmations que j'ai reçu de toute part, sur les points que, dans la défiance de moi-même, j'ai parfois présentés dans le *Mémorial* avec hésitation et sous des formes dubitatives ; je me proposais de les insérer aussi à la fin du dernier volume, ce dont le seul défaut de place m'a privé⁵⁶.

56. On a pu l'apercevoir qu'afin de s'éloigner le moins possible de la première édition, et de se rapprocher davantage d'une simple réimpression, il n'a été fait presque aucune altération matérielle dans tout le cours de l'ouvrage ; toute la contexture surtout a été conservée, ainsi que les impressions primitives de l'auteur : on s'est borné uniquement à des redressements typographiques, à de simples corrections de style, rien surtout n'a été supprimé ; mais on a intercalé de nombreuses additions toutes importantes, et beaucoup de notes dont chacune a son intérêt particulier. (LC)

Enfin, ce qui ne m'a pas été moins doux, et doit servir à me recommander, c'est la multiplicité de preuves qui sont venues comme s'offrir d'elles-mêmes en témoignage de mes assertions, je veux dire cette concordance parfaite qui se trouve dans ce que j'exprime et dans ce que présentent d'autres ouvrages de nation, de situation, d'opinions différentes, tels que M. O'Méara, le baron Fain, le général Rapp et autres. Que trouve-t-on chez eux tous, relativement surtout à l'âme, au cœur de Napoléon ? Précisément ce qu'on lit dans le *Mémorial* ; et alors encore se vérifient ces autres paroles de Napoléon : « Chaque heure me dépouille de ma peau de tyran... Ma mémoire gagnera tous les jours... Quand les écrivains, les orateurs voudront être beaux ; ils me rendront justice ; ils me loueront... etc., etc. » Et en effet chaque jour, chaque écrit, chaque divulgation, chaque témoignage, efface la calomnie, et fait reluire la vérité en sa personne ; chaque jour apprend à le faire mieux connaître, et c'est toujours en bien ! Aussi je ne pense pas que qui que ce soit osât aujourd'hui écrire sérieusement que c'était un méchant homme ; on lui rirait au nez.

Passy, 15 août 1823.

P. S. de la réimpression. — Une année n'était pas encore écoulée depuis la publication d'un si volumineux ouvrage, qu'en dépit de son énorme émission, il a fallu en donner la réimpression ; et tout cela sans avoir éprouvé le plus léger des nombreux inconvénients qu'avait pu faire craindre un sujet aussi délicat, soit qu'on ait rendu complète justice à mes intentions inoffensives et qu'on ait été touché des sentiments qui les avaient dirigées, ou bien aussi peut-être, et ce n'est pas ce qui m'a été le moins doux à supposer, parce qu'au travers de mes relations multipliées dans la vie, j'aurais laissé après moi plus de bienveillance que de tout autre sentiment contraire.

Quoi qu'il en soit, un tel accueil, je l'avoue, a été de quelque soulagement il mes souffrances journalières, et il a fait pénétrer quelque charme dans ma triste retraite, où je vois enfin s'achever en paix les derniers pas de cette course agitée, incertaine qu'on appelle la vie..... Entièrement isolé du monde, bien que sur les bords de son plus grand théâtre, si l'agitation, le bruit de ceux qui en remplissent la scène parviennent parfois jusqu'au fond de mon humble solitude, ce n'est plus aujourd'hui pour moi qu'un rêve tout philosophique : ce grand spectacle et tout son fracas ne m'apparaissent plus désormais que comme au travers d'une glace transparente. Ils peuvent me distraire ; ils ne sauraient me passionner, je les contemple déjà de l'autre rive..... Sous l'abri de mon paisible toit, j'entends sans crainte siffler les vents du dehors, et du port je considère au loin sans émoi les tempêtes de la haute mer. C'est de la sorte, entouré, pressé des tendres soins de la famille, rattaché par eux à la vie, que j'attends patiemment et eu paix, sans le désirer ni le craindre, ce grand moment qui termine tous les maux d'ici bas, et commence l'éternelle quiétude.

Passy, le 1^{er} août 1824.

Fin

[RETOUR AU SOMMAIRE](#) ↑

Cet ouvrage est composé par

Leo'n Co

pour

herodote.net